|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2023/10 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  14 novembre 2022  Original : français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts sur le Règlement annexé  
à l’Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarante et unième session**

Genève, 23-27 janvier 2023

Point 4 d) de l’ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre de l’Accord européen relatif au transport international   
des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) :**

**formation des experts**

Catalogue de questions ADN 2023

Généralités

Transport de marchandises sèches

Transport par bateaux-citernes

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) [[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

| Généralités  Objectif d’examen 1: Généralités | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 110 01.0-01 | Accord | B |
|  | Comment est abrégé l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ?  A AITMD  B ADN  C ADR  D RID |  |
| 110 01.0-02 | Article 1, paragraphe 1 de l’Accord ADN | D |
|  | Qu’est-ce qui est réglé par l’ADN ?  A Le transport de marchandises de toutes catégories par voies de navigation intérieures  B Les conditions de transport des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures dont le transport par d’autres modes de transport est interdit  C Le transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures uniquement par des bateaux-citernes  D Les conditions sous lesquelles les marchandises dangereuses peuvent être transportées par bateaux sur les voies de navigation intérieures |  |
| 110 01.0-03 | 2.1.1.1 | D |
|  | À quel endroit dans l’ADN figurent les classes de marchandises dangereuses ?  A Sous 5.2.2.2  B Sous 3.1.1  C Sous1.1.1.1  D Sous 2.1.1.1 |  |
| 110 01.0-04 | 3.2.1 | A |
|  | À quel endroit dans l'ADN figurent les matières admises au transport en bateaux-citernes ?  A Au chapitre 3.2, Tableaux A et C  B Au chapitre 7.2, Bateaux-citernes  C Dans la section 3.2.2, Tableau B  D Dans les définitions de la section 1.2.1 |  |
| 110 01.0-05 | 8.1.2.1 d), 8.1.2.1 h) | A |
|  | Quelles prescriptions de l’ADN doivent se trouver à bord lors du transport de marchandises dangereuses ?  A La version en vigueur de l’ADN et les accords multilatéraux mis en œuvre  B Uniquement la Partie 7 de l’ADN et les consignes écrites  C Uniquement la Partie 7 de l’ADN  D L’ADN et, si la cargaison est reprise d’un camion, l’ADR |  |
| 110 01.0-06 | 7.1.3 | B |
|  | À quel endroit dans l’ADN figurent les prescriptions de service, qui sont applicables pendant le transport de marchandises dangereuses en bateaux à cargaison sèche ?  A Dans les sections 2.1.1 à 2.1.4  B Dans les sous-sections 7.1.3.1 à 7.1.3.99  C Dans les sous-sections 2.2.43.1 à 2.2.43.3  D Dans les sous-sections 7.2.3.1 à 7.2.3.99 |  |
| 110 01.0-07 | 7.2.3 | D |
|  | À quel endroit dans l’ADN figurent les prescriptions de service, qui sont applicables pendant le transport de marchandises dangereuses en bateaux-citernes ?  A Dans les sections 2.1.1 à 2.1.4  B Dans les sous-sections 7.1.3.1 à 7.1.3.99  C Dans les sous-sections 2.2.43.1 à 2.2.43.3  D Dans les sous-sections 7.2.3.1 à 7.2.3.99 |  |
| 110 01.0-08 | ADN 1.2.1 | D |
|  | À quel endroit dans l’ADN peut-on trouver les normes techniques de protection contre les explosions de certains éléments de construction ?  A Dans la partie 5 de l’ADN  B Dans les consignes écrites se trouvant à bord  C Dans le dossier du bateau  D Dans la section 1.2.1 de l’ADN |  |
| 110 01.0-09 | 8.2.1, 8.6.2, 7.1.3.15, 7.2.3.15 | C |
|  | Qui est «expert» au sens de l’ADN ?  A Le conseiller à la sécurité de l’expéditeur  B De par leurs missions, les membres de la police fluviale sont des experts au sens de l’ADN  C Une personne ayant une connaissance spécialisée de L’ADN et qui est en mesure de le prouver au moyen d’une attestation délivrée par une autorité compétente  D De par sa formation et ses connaissances générales, chaque titulaire d’une patente de conducteur est un expert au sens de l’ADN |  |
| 110 01.0-10 | 8.6.1 | C |
|  | Dans quelle partie de l’ADN figurent les modèles du «certificat d’agrément» et du «certificat d’agrément provisoire» ?  A Dans la Partie 1  B Dans la Partie 2  C Dans la Partie 8  D Dans la Partie 9 |  |
| 110 01.0-11 | 8.2.1.2, 7.1.3.15, 7.2.3.15 | C |
|  | Qui est un « expert » au sens du 8.2.1.2 ADN ?  A Chaque conducteur  B Un titulaire d’une patente de conducteur de bateau  C Une personne en mesure de prouver qu'elle a une connaissance spécifique de l'ADN au moyen d’une attestation d’expert  D Le responsable du poste de transbordement |  |
| 110 01.0-12 | 8.2.1.4,8.2.2.8 | B |
|  | Quelle est la durée de validité d’une attestation de connaissances spécialisées de l’ADN ?  A 1 an  B 5 ans  C 10 ans  D illimitée |  |
| 110 01.0-13 | 1.1.2.1 | C |
|  | À quoi servent les prescriptions de l’ADN ?  A L’ADN sert exclusivement à la protection des eaux contre la pollution  B L’ADN doit uniquement faciliter le transport de marchandises dangereuses.  C L’ADN précise les conditions dans lesquelles les marchandises dangereuses peuvent être transportées par voies de navigation intérieures  D Le principal objectif de l’ADN est d’ éviter les contrôles multiples lors de transports transfrontaliers |  |
| 110 01.0-14 | Partie 9, 9.3.3 | A |
|  | À quel endroit dans l'ADN figurent les prescriptions de construction des bateaux-citernes du type N ?  A Dans la Partie 9, section 9.3.3  B Dans la Partie 9, chapitre 9.1  C Dans la Partie 9, chapitre 9.2  D Dans la Partie 9, section 9.1.3 |  |
| 110 01.0-15 | Partie 9, 9.1 | B |
|  | À quel endroit dans l'ADN figurent les prescriptions de construction des bateaux à cargaison sèche ?  A Dans la Partie 9, section 9.3.3  B Dans la Partie 9, chapitre 9.1  C Dans la Partie 9, chapitre 9.2  D Dans la Partie 9, section 9.1.3 |  |
| 110 01.0-16 | Article 1, paragraphe 1 de l'Accord ADN | B |
|  | Qu’est-ce qui est réglementé par l’ADN ?  A Le transport de marchandises de toutes catégories par voies de navigation intérieures.  B Les conditions de transport des marchandises dangereuses par bateaux de navigation intérieure.  C Le transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures dont le transport par rail ou par route est interdit.  D Les conditions de transport des marchandises dangereuses, qui peuvent uniquement être transportées par bateaux-citernes en navigation intérieure. |  |
| 110 01.0-17 | Accord ADN | B |
|  | Quelle réglementation fixe les conditions pour le transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ?  A Code IMDG  B ADN  C ADR  D CDNI |  |
| 110 01.0-18 | 1.1.2.5 | B |
|  | Pendant combien de temps un bateau est-il soumis aux prescriptions de l'ADN ?  A Jusqu'à ce que le bateau soit déchargé.  B Tant que les citernes à cargaison, cales et récipients à bord ne sont pas exempts de matières ou gaz dangereux.  C Jusqu'à ce que le bateau soit amarré au poste de déchargement.  D Jusqu'à l'expiration du certificat d'agrément. |  |
| 110 01.0-19 | 1.1.3.6 | C |
|  | Le transport de 2750 kg de marchandises dangereuses de la classe 8, groupe d'emballage II, en colis est-il soumis à toutes les prescriptions de l'ADN ?  A Oui, toutes les prescriptions de l'ADN doivent être observées.  B Non, l'ADN ne s'applique qu'à partir de 3000 kg transportés.  C Non, dans ce cas s'appliquent les exonérations de l'ADN concernant les quantités transportées à bord.  D Oui, parce que la quantité transportée est supérieure à 300 kg. |  |
| 110 01.0-20 | 1.1.3.7 b) | C |
|  | Quelles sont les prescriptions de l’ADN relatives au transport qui s'appliquent lorsqu’un ordinateur portable fonctionnant à l’aide de batteries au lithium est transporté dans la timonerie d'un bateau ?  A Aucune, les batteries ne sont pas des marchandises dangereuses.  B Toutes les prescriptions relatives au transport d'objets contenant des marchandises dangereuses doivent être observées.  C Aucune, il s'applique une exonération pour les équipements destinés au stockage d'énergie électrique.  D Les batteries au lithium doivent seulement être mentionnées dans le document de transport. |  |
| 110 01.0-21 | ADN 1.3.2.3 | C |
|  | Selon l'ADN, tout membre de l’équipage d'un bateau transportant des marchandises dangereuses doit  A Avoir une formation professionnelle spécifique  B Avoir passé un examen d'expert  C Recevoir une formation en matière de sécurité  D Recevoir l'ADN afin de pouvoir le consulter |  |
| 110 01.0-22 | 1.1.3.3 | C |
|  | Quand les peintures, vernis et huiles de lubrification présents à bord pour l'entretien du bateau sont-ils soumis aux prescriptions de l'ADN relatives au transport ?  A À partir de 10 récipients ou de 450 litres.  B Si ces matériaux ne sont pas transportés à l'avant de la cloison. d'abordage avant.  C Jamais, car il s'applique une exonération pour les marchandises dangereuses destinées à l'entretien du bateau.  D Si ces matières sont inflammables ou toxiques. |  |
| 110 01.0-23 | 3.2.1, Tableau A | A |
|  | La colonne (6) du Tableau A de l’ADN peut contenir des codes composés de chiffres pour les prescriptions spéciales. Quelle est la signification des prescriptions spéciales indiquées dans la colonne (6) du tableau A de l’ADN ?  A Ces prescriptions spéciales concernent notamment des interdictions de transport ou des exonérations.  B Ces prescriptions spéciales ne s'appliquent que pour le transport routier et ferroviaire.  C Ces prescriptions spéciales renvoient à d'autres législations applicables.  D Ces prescriptions spéciales réglementent les mesures à prendre en cas d'accident. |  |
| 110 01.0-24 | 1.4.2.2 | C |
|  | Dans le cadre de ses obligations en matière de sécurité, qui est chargé de veiller à ce que le bateau ne soit pas surchargé ?  A Le chargeur  B Le remplisseur  C Le transporteur  D L‘expéditeur |  |
| 110 01.0-25 | 1.4.2.2.1 c), 1.4.2.2.3 | C |
|  | Que doit faire le conducteur responsable lorsque, sur l'un des conteneurs-citernes remis pour être transportés, les étiquettes de danger ne coïncident pas avec le document de transport ?  A Remplacer les étiquettes de danger en fonction du numéro ONU figurant dans le document de transport.  B Inscrire une mention dans le document de transport.  C Ne pas transporter le conteneur-citerne tant que n'y a pas été apposé le marquage correct.  D Transporter le conteneur-citerne conformément à la demande, mais informer la police fluviale. |  |
| 110 01.0-26 | 1.1.3.6.1 | D |
|  | Jusqu'à quelle masse brute les marchandises dangereuses de la classe 3, groupe d'emballage I, sont-elles exonérées de l'application de l'ADN ?  A jusqu’à 300 kg.  B Jusqu’à 3000 kg en citernes.  C Pas d'exonération pour le groupe d'emballage I.  D Jusqu’à 300 kg, mais seulement en colis. |  |
| 110 01.0-27 | 1.3.2.2 | B |
|  | Outre l'expert ADN, dans quelle mesure les autres personnes employées à bord doivent-elles être familiarisées avec les prescriptions relatives au transport de marchandises dangereuses ?  A Elles doivent seulement être familiarisées avec la Partie 7 de l'ADN.  B Elles doivent être familiarisées avec les prescriptions qui concernent leurs tâches et responsabilités.  C Personne d'autre n'est tenu de connaître les prescriptions relatives aux marchandises dangereuses.  D Elles doivent être familiarisées avec la Partie 2, la Partie 3 Tableau C et la Partie 7 de l'ADN. |  |
| 110 01.0-28 | 1.6.7 | B |
|  | Après une modification de l'ADN, le bateau ne doit pas toujours être conforme aux nouvelles règles de construction immédiatement,  A Lorsque cela est confirmé dans le certificat de classification.  B Lorsque cette règle de construction fait l'objet d'une prescription transitoire.  C Lorsque le bateau n'a pas plus de dix ans.  D Lorsque cela est précisé dans la nouvelle règle de construction. |  |
| 110 01.0-29 | 1.5.1.1 | A |
|  | À quoi servent les accords multilatéraux au sens de l'ADN ?  A Certains transports sont autorisés avec des dérogations temporaires à l'ADN.  B L'ADN ne s'applique pas aux marchandises liquides.  C Les accords multilatéraux permettent de soumettre à l'ADN des marchandises supplémentaires.  D Ils permettent d'appliquer l'ADN dans des pays qui ne sont pas Partie contractante à l'ADN. |  |
| 110 01.0-30 | 1.10.3.1.1 | D |
|  | Que sont au sens de l'ADN les «marchandises dangereuses à haut risque» ?  A Des marchandises susceptibles d'endommager les matériaux utilisés pour la construction du bateau.  B Des marchandises particulièrement dangereuses pour l'environnement.  C Des marchandises qui libèrent des gaz ou vapeurs.  D Des marchandises susceptibles d'être détournées de leur utilisation initiale à des fins terroristes. |  |
| 110 01.0-31 | 8.1.6.3 | C |
|  | Qui doit vérifier le bon fonctionnement de l'équipement spécial ?  A L'exploitant du bateau  B Le conducteur responsable  C Une personne agréée par le fabricant  D La société de classification, lors de la visite périodique |  |

| Généralités  Objectif d’examen 2: Construction et équipement | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | | *Bonne réponse* |
| 110 02.0-01 | 7.1.3.31, 7.2.3.31 | | C |
|  | Quel est le point d’éclair maximal des carburants (autres que le GNL) avec lesquels les moteurs à combustion interne à bord d’un bateau transportant des marchandises dangereuses sont autorisés à fonctionner ?  A < 23 °C  B ≤ 55 °C  C >55 °C  D ≥ 23 °C | |  |
| 110 02.0-02 | 8.1.5.3 | | B |
|  | Un toximètre est prescrit au tableau A du chapitre 3.2. Ce toximètre doit-il également être à bord des barges de poussage sans logements ?  A Oui, il n’y a pas d’exceptions  B Non, il suffit que le bateau pousseur ou celui qui propulse la formation à couple soit muni d’un tel équipement  C Oui, si la barge de poussage comporte une salle des machines  D Non, il suffit que le propriétaire de la barge de poussage désigne comme responsable une personne à terre qui, dispose d’un tel équipement et qui peut monter à bord rapidement en cas de besoin | |  |
| 110 02.0-03 | 7.1.3.31, 7.2.3.31, 9.1.0.31, 9.2.0.31, 9.3.1.31, 9.3.2.31, 9.3.3.31 | | A |
|  | Quel carburant liquide (autre que le GNL) est interdit d’utilisation à bord de bateaux transportant des marchandises dangereuses ?  A Carburant avec un point d’éclair ≤ 55 °C  B Carburant avec un point d’éclair ≤ 65 °C  C Carburant avec un point d’éclair ≤ 75 °C  D Carburant avec un point d’éclair ≤ 100 °C | |  |
| 110 02.0-04 | 9.1.0.31.2, 9.3.1.31.2, 9.3.2.31.2, 9.3.3.31.2 | | D |
|  | De quelle distance de la zone protégée respectivement de la zone de cargaison doivent être séparés les orifices d’aspiration d’air des moteurs à combustion interne ?  A Au moins 3,00 m  B Ils doivent être situés dans la zone protégée  C Au moins 2,50 m  D Au moins 2,00 m | |  |
| 110 02.0-05 | provisoirement supprimé 26.9.2016 | |  |
| 110 02.0-06 | 9.1.0.34.2, 9.3.1.34.2, 9.3.2.34.2, 9.3.3.34.2 | | C |
|  | Lequel de ces dispositifs doit se trouver dans les tuyaux d’échappement d’un bateau transportant des marchandises dangereuses ?  A Un détecteur d’incendie  B Un clapet de non-retour  C Un pare-étincelles  D Un col de cygne | |  |
| 110 02.0-07 | 9.1.0.34.1, 9.3.1.34.1, 9.3.2.34.1, 9.3.3.34.1 | | A |
|  | De quelle distance minimale les orifices des tuyaux d’échappement doivent-ils être séparés de la zone protégée respectivement de la zone de cargaison ?  A 2,00 m  B 3,00 m  C 4,00 m  D 5,00 m | |  |
| 110 02.0-08 | 9.1.0.41.2, 9.3.1.41.2, 9.3.2.41.2, 9.3.3.41.2 | | D |
|  | Quel combustible liquide est autorisé pour le fonctionnement d’une chaudière dans la salle des machines ?  A Combustible avec un point d’éclair = 50 °C  B Combustible avec un point d’éclair < 5 °C  C Combustible avec un point d’éclair ≤ 55 °C  D Combustible avec un point d’éclair > 55 °C | |  |
| 110 02.0-09 | 9.1.0.34.1, 9.3.1.34.1, 9.3.2.34.1, 9.3.3.34.1 | | A |
|  | De quelle distance minimale les tuyaux d’échappements des moteurs à combustion interne doivent-ils être séparés des ouvertures des citernes à cargaison respectivement de la zone de cargaison ?  A 2,00 m  B 2,50 m  C 3,00 m  D 1,00 m | |  |
| 110 02.0-10 | 9.1.0.32.1, 9.3.1.32.1, 9.3.2.32.1, 9.3.3.32.1 | | B |
|  | Quelle profondeur minimale doit avoir le double fond d’une cale ou d’un espace de cale aménagé comme réservoir à combustible ?  A 0,80 m  B 0,60 m  C 1,00 m  D 0,50 m | |  |
| 110 02.0-11 | 9.1.0.88, 9.2.0.88, 9.3.1.8, 9.3.2.8, 9.3.3.8 | | B |
|  | Selon l’ADN, quels bateaux doivent être construits sous la surveillance d’une société de classification agréée et classés par elle en première cote ?  A Tous les bateaux qui transportent des marchandises dangereuses  B Certains bateaux à marchandises sèches possédant une double coque et tous les bateaux-citernes transportant des marchandises dangereuses  C Tous les bateaux transportant des marchandises dangereuses à l’exception des navires de mer visés au chapitre 9.2  D Uniquement les bateaux destinés au transport de produits chimiques | |  |
| 110 02.0-12 | 7.1.2.5, 7.2.2.5 | | D |
|  | Dans quelle langue ou dans quelles langues doivent être rédigées les instructions relatives à l’utilisation des appareils à bord ?  A Au moins en anglais  B En néerlandais, anglais, allemand et français  C Dans la langue des pays touchés par le bateau pendant le voyage  D En allemand, français ou anglais et, si nécessaire, dans la langue usuelle à bord | |  |
| 110 02.0-13 | 8.1.6.3 | | A |
|  | Qui doit vérifier et certifier l’équipement spécial prescrit par l’ADN ?  A Une personne agréée à cette fin par le fabricant correspondant  B Le conducteur  C Une société agréée par l’autorité compétente  D Une société indépendante | |  |
| 110 02.0-14 | 8.1.5.3 | | B |
|  | Où doit se trouver l’équipement spécial prescrit par l’ADN en cas de convois poussés ou de formations à couple ?  A À bord du bateau ou de la barge de poussage où sont chargées les marchandises dangereuses  B A bord du bateau pousseur ou de celui qui propulse la formation  C A bord de chaque unité qui compose l’assemblage de bateaux  D A bord d’une barge de poussage avec logement faisant partie de l’assemblage de bateaux | |  |
| 110 02.0-15 | supprimé (03.12.2008) | |  |
| 110 02.0-16 | 1.6.7.2.2.2, 9.1.0.52.4, 9.3.1.52.10, 9.3.2.52.10, 9.3.3.52.10 | | D |
|  | Les accumulateurs utilisés pour l’exploitation du bateau peuvent-ils être situés dans la zone protégée ou dans la zone de cargaison ?  A Oui  B Oui, mais seulement s’ils sont dans des caisses spécialement conçues à cet effet  C Oui, mais seulement s’ils sont dans des caisses spécialement conçues à cet effet munies d’aérations protégées contre les explosions  D Non, sauf lorsque s'applique le chapitre 1.6 | |  |
| 110 02.0-17 | 1.2.1 | | B |
|  | Qu’entend-t-on dans l’ADN par treuil de sauvetage ?  A Une pompe d’assèchement portable pour pouvoir pomper l’eau hors du bateau en cas de voie d’eau  B Un dispositif permettant de remonter une personne se trouvant dans un local fermé tel que par exemple une citerne à cargaison  C Un brancard permettant de transporter une victime d’accident du bateau à terre  D Une deuxième pompe d’assèchement fixée à demeure dans la salle des machines, capable de façon autonome de pomper l’eau hors du bateau en cas de voie | |  |
| 110 02.0-18 | 1.2.1 | | A |
|  | Selon l'ADN, quels types de bateaux ont une zone protégée ?  A Les bateaux à marchandises sèches  B Les bateaux à marchandises sèches et les bateaux-citernes  C Les pousseurs munis d’un certificat d’agrément  D Les bateaux-citernes | |  |
| 110 02.0-19 | 7.1.2.5, 7.2.2.5 | | D |
|  | Dans quelles langues doivent être rédigées les instructions relatives à l’utilisation des appareils et matériels à bord, qui sont prescrits par l’ADN ?  A En néerlandais, allemand, anglais et français  B En néerlandais, allemand, français et espagnol  C En néerlandais et allemand  D En allemand, français ou anglais et dans la langue usuelle à bord | |  |
| 110 02.0-20 | 1.2.1 | | D |
|  | Quels types de bateaux ont des zones classées dans l'ADN comme étant une « zone 0 » ?  A Les bateaux à marchandises sèches  B Aussi bien les bateaux à marchandises sèches que les bateaux-citernes  C Les bateaux pousseurs aptes à pousser des barges-citernes  D Les bateaux-citernes | |  |
| 110 02.0-21 | 1.2.1 | | C |
|  | Qu’entend-t-on dans l’ADN par dispositif de sauvetage approprié ?  A Un masque qui protège les organes respiratoires de l’utilisateur, servant à s’échapper d’une zone dangereuse  B Un masque qui protège les yeux et les oreilles de l’utilisateur, servant à s’échapper d’une zone dangereuse  C Un appareil respiratoire de protection, facile à mettre, couvrant la bouche, le nez et les yeux et servant à s’échapper d’une zone dangereuse  D Un canot à rames servant à s’échapper d’une zone dangereuse | |  |
| 110 02.0-22 | 1.6.7.2.1.1, 9.1.0.52.4, 9.3.1.52.10, 9.3.2.52.10, 9.3.3.52.10 | | A |
|  | Selon l’ADN, où peuvent être placés les accumulateurs utilisés pour l’exploitation du bateau ?  A À bord des bateaux-citernes et des bateaux à marchandises sèches, à l’extérieur de la zone de cargaison respectivement de la zone protégée, sauf lorsque s'applique le chapitre 1.6, pour les bateaux-citernes de type N ouvert  B À bord des bateaux-citernes, uniquement à l’extérieur de la zone de cargaison et, à bord des bateaux à marchandises sèches, également dans la zone protégée  C À bord des bateaux-citernes et des bateaux à marchandises sèches, à l’extérieur de la zone de cargaison respectivement de la zone protégée s’ils sont placés dans une caisse spéciale  D Aussi bien à bord des bateaux-citernes que des bateaux à marchandises sèches, uniquement dans une caisse spéciale située directement derrière la timonerie sur le toit du logement | |  |
| 110 02.0-23 | 7.1.3.31, 7.2.3.31 | | A |
|  | | Selon l'ADN, un bateau de navigation intérieure transportant des marchandises dangereuses peut-il utiliser du GNL comme carburant pour ses moteurs ?  A Oui, si les systèmes de propulsion et les systèmes auxiliaires sont conformes à l'ES-TRIN  B Oui, l'ADN ne contient pas d'exigences relatives aux moteurs utilisant du carburant  C Non, l'ADN interdit l'utilisation de gaz comme carburant  D Non, le GNL ne peut être transporté qu'en tant que cargaison. | |
| 110 02.0-24 | 7.1.3.31, 7.2.3.31 | | A |
|  | | Est-il possible d'utiliser du GNL (Point d'éclair à -188 ⁰C) à bord d'un bateau de navigation intérieure transportant des marchandises dangereuses ?  A Oui, si les systèmes de propulsion et les systèmes auxiliaires sont conformes aux exigences de l'ES-TRIN  B Oui, car le GNL peut également être utilisé comme carburant à bord des navires de mer  C Non, seuls les carburants dont le point d'éclair est supérieur à 55 ⁰C sont autorisés comme carburant.  D Non, le GNL ne peut être transporté qu'en tant que cargaison. | |

| Généralités  Objectif d’examen 4: Technique de mesures | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 110 04.0-01 | 8.1.5.1 | C |
|  | Quel document doit-il y avoir avec les détecteurs de gaz et les toximètres ?  A Une attestation d’origine  B Une carte de garantie  C Une notice d’utilisation  D Une copie de la facture |  |
| 110 04.0-02 | 1.2.1 | B |
|  | Comment constate-t-on à bord si des gaz toxiques en concentration dangereuse se sont dégagés de la cargaison ?  A Avec un détecteur de gaz  B Avec un toximètre  C Avec un oxygène-mètre  D Par contrôles quotidiens |  |
| 110 04.0-03 | 8.1.6.3 | C |
|  | Qui doit vérifier l’installation de détection de gaz ?  A Le conseiller en sécurité  B Les installations n’ont pas besoin d’être vérifiées; elles doivent toutefois être remplacées après chaque utilisation  C Par une personne agréée à cette fin par le fabricant  D La vérification doit être effectuée une fois par an par l’équipage |  |
| 110 04.0-04 | Connaissances générales de base | C |
|  | Comment est fixée la zone d’explosivité d’une matière ?  A Entre la limite supérieure d’explosivité et 100 % en volume  B Entre la limite inférieure d’explosivité et 10 % en volume  C Entre la limite inférieure et la limite supérieure d’explosivité  D Entre 0 % en volume et la limite supérieure d’explosivité |  |
| 110 04.0-05 | Connaissances générales de base | A |
|  | Où se trouve la zone d’explosivité d’un liquide inflammable ?  A Entre la limite inférieure et la limite supérieure d’explosivité  B Au-dessus de la limite supérieure d’explosivité  C Au-dessous de la limite inférieure d’explosivité  D Sur la limite inférieure d’explosivité |  |
| 110 04.0-06 | 8.1.6.3 | B |
|  | Quand et par qui les équipements de mesure visés au 8.1.6.3 doivent-ils être vérifiés ?  A Une fois par an par le fabricant  B Selon les instructions du fabricant, par des personnes agréées à cette fin par le fabricant  C Une fois tous les deux ans par un conseiller à la sécurité  D Avant le départ de chaque voyage par une personne ayant suivi une formation ADN |  |
| 110 04.0-07 | supprimé (01.03.2009) |  |
| 110 04.0-08 | supprimé (01.03.2009) |  |
| 110 04.0-09 | Connaissances générales de base | A |
|  | Que signifie 1 ppm ?  A 1 partie par million de parties  B 1 partie par masse  C 1 partie par tonne métrique  D 1 partie par milligramme |  |
| 110 04.0-10 | Connaissances générales de base | A |
|  | Que se produit-il lorsqu’on allume une concentration de gaz comprise entre la limite inférieure d’explosivité et la limite supérieure d’explosivité ?  A Une explosion  B Rien du tout  C Pas d’explosion car le mélange est trop gras  D Pas d’explosion car le mélange est trop maigre |  |
| 110 04.0-11 | Connaissances générales de base | B |
|  | Comment évaluer la situation dans un local, dont la teneur en oxygène est de 30% en volume ?  A La situation est sans danger du tout  B Il y a grand danger de feu  C La situation peut être considérée comme tout-à-fait normale  D La situation est très toxique |  |
| 110 04.0-12 | Connaissances générales de base | C |
|  | Que veut dire mélange «maigre» lorsqu’on parle de danger d’explosion ?  A Il y a peu d’air extérieur  B Il y a peu d’azote  C Il y a peu de matière inflammable  D Il y a peu d’oxygène |  |
| 110 04.0-13 | Connaissances générales de base | D |
|  | Quel est le principal danger lorsque l’on doit pénétrer dans un local qui était fermé depuis longtemps ?  A Trop de gaz rares  B Trop peu d’azote  C Trop d’oxygène  D Trop peu d’oxygène |  |
| 110 04.0-14 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quelle est normalement la concentration d’oxygène dans l’air ambiant ?  A Environ 21 % en volume  B Environ 19 % en volume  C Environ 17 % en volume  D Environ 15 % en volume |  |
| 110 04.0-15 | Connaissances générales de base, 7.1.3.1.6, 7.2.3.1.6 | D |
|  | Quelle doit être la concentration d’oxygène mesurée afin de pouvoir pénétrer en toute sécurité dans des cales ou des citernes à cargaison sans utiliser un appareil respiratoire autonome ?  A Entre 15,5% et 20,5 %  B Au minimum 16 %  C Au maximum 24 %  D Entre 20 et 23,5 % en volume |  |
| 110 04.0-16 | 1.2.1 | B |
|  | Avec quel appareil de mesure peut-on mesurer les gaz ou vapeurs toxiques ?  A Avec un détecteur de gaz  B Avec un toximètre  C Avec un ohm-mètre  D Avec un oxygène-mètre |  |
| 110 04.0-17 | 1.2.1 | B |
|  | Avec quel appareil peut-on constater qu’il y a danger d’explosion ?  A Avec un appareil de mesure de l’azote  B Avec un détecteur de gaz inflammables  C Avec un toximètre  D Avec un oxygène-mètre |  |
| 110 04.0-18 | Connaissances générales de base | C |
|  | Que signifie l’abréviation ppm ?  A Par personne mesurée  B Propane propène mesuré  C Parts par million  D Polypropylèneméthyle |  |
| 110 04.0-19 | Connaissances générales de base | C |
|  | À quoi sert le petit tube présent à l’avant de certaines éprouvettes de contrôle de gaz ?  A À lire la valeur de la concentration maximale admissible au poste de travail  B À lire le pH  C À capter l’humidité et les impuretés  D À contrôler la fiabilité |  |
| 110 04.0-20 | Connaissances générales de base | D |
|  | Comment peut-on s’assurer qu’une éprouvette de contrôle de gaz est encore utilisable ?  A En vérifiant si est intervenue une coloration de l’étiquette  B En vérifiant si l’éprouvette est humide à l’intérieur  C En testant l’éprouvette  D En vérifiant si la date limite d’utilisation est dépassée |  |
| 110 04.0-21 | Connaissances générales de base | B |
|  | Dans quelle unité de mesure l’atmosphère explosive est-elle mesurée ?  A En décilitres  B En pourcentage en volume  C En microgrammes  D En valeurs limites de concentrations au poste de travail |  |

| Généralités  Objectif d’examen 5: Connaissances des produits | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 110 05.0-01 | 2.1.1.1, 2.2.2 | A |
|  | La classe 2 couvre quelles marchandises dangereuses ?  A Les gaz  B Les matières liquides inflammables  C Les peroxydes organiques  D Les matières explosibles |  |
| 110 05.0-02 | 2.1.1.1, 2.2.2 | C |
|  | À quelle classe appartiennent les gaz ?  A classe 1  B classe 5.2  C classe 2  D classe 3 |  |
| 110 05.0-03 | 2.1.1.1, 2.2.3 | B |
|  | À quelle classe appartiennent les matières liquides inflammables ?  A classe 6.1  B classe 3  C classe 2  D classe 8 |  |
| 110 05.0-04 | 2.1.1.1, 2.2.3 | B |
|  | Quelles marchandises dangereuses appartiennent à la classe 3 ?  A Les gaz  B Les matières liquides inflammables  C Les peroxydes organiques  D Les matières explosibles |  |
| 110 05.0-05 | 2.1.1.1, 2.2.8 | D |
|  | Quel est le danger principal d’un liquide dangereux de la classe 8 ?  A La pression  B L’inflammabilité  C La toxicité  D La corrosivité |  |
| 110 05.0-06 | 2.1.1.1, 2.2.52 | C |
|  | À quelle classe appartiennent les peroxydes organiques ?  A classe 4.2  B classe 5.1  C classe 5.2  D classe 6.2 |  |
| 110 05.0-07 | 2.1.1.1, 2.2.8 | A |
|  | Quelles marchandises dangereuses appartiennent à la classe 8 ?  A Les matières corrosives  B Les matières radioactives  C Les matières sujettes à l’inflammation spontanée  D Les matières infectieuses |  |
| 110 05.0-08 | 2.1.1.1, 2.2.62 | B |
|  | Quelles marchandises dangereuses appartiennent à la classe 6.2 ?  A Les matières radioactives  B Les matières infectieuses  C Les matières sujettes à l’inflammation spontanée  D Les matières qui, au contact de l’eau, dégagent des gaz inflammables |  |
| 110 05.0-09 | 2.1.1.1, 2.2.3 | B |
|  | Quel est le danger principal d’un liquide dangereux de la classe 3 ?  A La pression  B L’inflammabilité  C La toxicité  D La radioactivité |  |
| 110 05.0-10 | 2.1.1.1, 2.2.61 | B |
|  | Quel est le danger principal d’un liquide inflammable de la classe 6.1 ?  A L’inflammabilité  B La toxicité  C La corrosivité  D La radioactivité |  |
| 110 05.0-11 | 2.1.2.1, Tableau A | B |
|  | Selon l’ADN, une marchandise dangereuse peut-elle présenter plusieurs dangers différents ?  A Non  B Oui  C Non, dans l’ADN il n’y a pas de marchandises avec plusieurs dangers  D Non, dans l’ADN on ne mentionne toujours exclusivement que le danger principal |  |
| 110 05.0-12 | 1.2.1 | B |
|  | Qu’est-ce que la température d’auto-inflammation ?  A La température à laquelle un liquide peut s’enflammer au contact d’une flamme  B La température la plus basse d'une surface chaude, déterminée lors d’une expérience, à laquelle s'enflamme un liquide combustible en tant que mélange gaz/air ou vapeur/air.  C La température à laquelle une matière explose  D La température la plus basse à laquelle une matière s’enflamme sous l’apport de beaucoup d’oxygène |  |
| 110 05.0-13 | 1.2.1 | A |
|  | Qu’est-ce que le point d’éclair ?  A La température la plus basse d'une matière liquide à laquelle ses vapeurs mélangées à l'air forment un mélange inflammable.  B La température à laquelle une matière s’enflamme d’elle-même  C La température à laquelle une matière explose  D La température la plus basse à laquelle une matière s’enflamme d’elle-même sous l’apport de beaucoup d’oxygène |  |
| 110 05.0-14 | 3.2.1 Tableau A, 2.2.9.1.7, 3.3.1 Disposition spéciale 598 | B |
|  | Une cargaison de batteries de voiture endommagées est-elle une marchandise dangereuse ?  A Non, les batteries de voitures ne sont pas des marchandises dangereuses  B Oui, les batteries endommagées de voitures sont des marchandises dangereuses  C Non, les batteries endommagées de voitures ne sont pas des marchandises dangereuses  D Non, lorsque les batteries endommagées de voitures sont emballées dans des conteneurs spéciaux, ce ne sont pas des marchandises dangereuses |  |
| 110 05.0-15 | Connaissances générales de base | B |
|  | Pourquoi les poussières inflammables sont-elles particulièrement dangereuses ?  A Le danger principal réside dans la toxicité  B Parce qu’en cas de soulèvement on peut craindre une explosion de poussière  C Les poussières provoquent une panne de la climatisation  D Les poussières se comportent comme toute autre matière inflammable |  |
| 110 05.0-16 | Supprimé (08.12.2020) |  |
| 110 05.0-17 | Connaissances générales de base | C |
|  | Comment se comporte UN 1203, ESSENCE en cas d’échauffement ?  A Elle se solidifie  B L’échauffement ne produit pas de modification du volume du liquide  C Elle se dilate  D Elle se concentre |  |
| 110 05.0-18 | 2.2.2.1.3 | C |
|  | Quelle est la signification des lettres TF dans la désignation suivante : UN 1053, SULFURE D’HYDROGÈNE, classe 2, 2 TF ?  A Chimiquement instable, toxique  B Non inflammable, toxique  C Toxique, inflammable  D Aucune signification particulière |  |
| 110 05.0-19 | 2.2.61.1.4 | A |
|  | Que signifie le groupe d’emballage II pour les matières de la classe 6.1 ?  A Toxique  B Nuisible pour la santé  C Très toxique  D Corrosif |  |
| 110 05.0-20 | 2.2.3.1.3 | C |
|  | Que signifient les groupes d’emballages I, II et III pour les matières de la classe 3 ?  A Ils indiquent la miscibilité avec l’eau  B Ils renseignent sur les étiquettes de danger nécessaires  C Ils indiquent le degré de danger  D Ils renseignent sur les moyens d’extinction d’incendie appropriés |  |
| 110 05.0-21 | 1.2.1, 2.2.3.1.3 | D |
|  | Que signifie le groupe d’emballage I pour les matières de la classe 3 ?  A Matière sans risque subsidiaire  B Matière faiblement dangereuse  C Matière moyennement dangereuse  D Matière très dangereuse |  |
| 110 05.0-22 | 1.2.1, 2.1.1.1, 2.2.8.1.4.2 | A |
|  | Que signifie le groupe d’emballage III pour les matières de la classe 8 ?  A Matière faiblement corrosive  B Matière sans risque subsidiaire  C Matière corrosive  D Matière très corrosive |  |
| 110 05.0-23 | Connaissances générales de base | B |
|  | Quel danger provient de la fuite des gaz suivants fortement réfrigérés, liquéfiés: hélium, azote, dioxyde de carbone ?  A Formation de mélanges gazeux à danger d’inflammation spontanée  B Danger d’asphyxie pour les êtres humains et les animaux  C Augmentation du danger d’incendie  D Formation de gaz inflammables sous l’effet du refroidissement |  |
| 110 05.0-24 | 2.2.2.1.3, 3.2, Tableau A | C |
|  | Lequel des gaz suivants est inflammable ?  A UN 1066, AZOTE, classe 2, 1A  B UN 1006, ARGON, classe 2, 1A  C UN 1978, PROPANE, classe 2, 2F  D UN 2451, TRIFLUORURE D’AZOTE, classe 2, 2TO |  |
| 110 05.0-25 | 2.1.1.1, 2.2.51 | D |
|  | Quel est le danger principal d’une matière dangereuse de la classe 5.1 ?  A Danger de rayonnement  B Danger d’auto-inflammation  C Danger d’intoxication  D Matière comburante (oxydante) |  |
| 110 05.0-26 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quelle caractéristique significative ont le PROPANE, l’ARGON et le DIOXYDE DE CARBONE ?  A Plus lourds que l’air  B Toxiques  C Plus lourds que l’eau  D Facilement inflammables |  |
| 110 05.0-27 | 2.1.1.1, 2.2.8 | B |
|  | Quel est le danger principal d’un liquide dangereux de la classe 8 ?  A Inflammabilité  B Corrosivité  C Toxicité  D Explosivité |  |
| 110 05.0-28 | 2.1.1.1, 2.2.61 | A |
|  | À quelle classe appartiennent les matières dont le danger principal est la toxicité ?  A Classe 6.1  B Classe 2  C Classe 3  D Classe 5.1 |  |
| 110 05.0-29 | 2.1.1.1, 2.2.51 | B |
|  | À quelle classe appartiennent les matières dont le danger principal est l’action comburante (oxydante) ?  A Classe 2  B Classe 5.1  C Classe 3  D Classe 4.2 |  |
| 110 05.0-30 | 2.1.1.1, 2.2.9 | C |
|  | Quelles marchandises dangereuses appartiennent à la classe 9 ?  A Les matières radioactives  B Les gaz  C Les matières et objets dangereux divers  D Les peroxydes organiques |  |
| 110 05.0-31 | 2.1.1.1, 2.2.8 | A |
|  | Quelles marchandises dangereuses appartiennent à la classe 8 ?  A Les matières corrosives  B Les matières toxiques  C Les matières comburantes  D Les matières radioactives |  |
| 110 05.0-32 | 2.1.1.1, 2.2.7 | B |
|  | Quelles marchandises dangereuses appartiennent à la classe 7 ?  A Les peroxydes organiques  B Les matières radioactives  C Les matières explosibles  D Les matières infectieuses |  |
| 110 05.0-33 | 2.1.1.1, 2.2.62 | C |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 6.2 ?  A Les matières liquides inflammables  B Les matières toxiques  C Les matières infectieuses  D Les matières corrosives |  |
| 110 05.0-34 | 2.1.1.1, 2.2.61 | D |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 6.1 ?  A Les gaz  B Les matières liquides inflammables  C Les matières corrosives  D Les matières toxiques |  |
| 110 05.0-35 | 2.1.1.1, 2.2.52 | A |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 5.2 ?  A Les peroxydes organiques  B Les matières et objets dangereux divers  C Les gaz  D Les matières corrosives |  |
| 110 05.0-36 | 2.1.1.1, 2.2.51 | B |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 5.1 ?  A Les matières sujettes à l’inflammation spontanée  B Les matières comburantes (oxydantes)  C Les matières solides inflammables  D Les matières liquides inflammables |  |
| 110 05.0-37 | 2.1.1.1, 2.2.43 | C |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 4.3 ?  A Les peroxydes organiques  B Les matières corrosives  C Les matières qui, au contact de l’eau, dégagent des gaz inflammables  D Les gaz |  |
| 110 05.0-38 | 2.1.1.1, 2.2.42 | B |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 4.2 ?  A Les matières radioactives  B Les matières sujettes à l’inflammation spontanée  C Les matières solides inflammables  D Les matières liquides inflammables |  |
| 110 05.0-39 | 2.1.1.1, 2.2.41 | D |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 4.1 ?  A Les matières sujettes à l’inflammation spontanée  B Les matières liquides inflammables  C Les matières comburantes (oxydantes)  D Les matières solides inflammables |  |
| 110 05.0-40 | 2.1.1.1, 2.2.2 | B |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 2 ?  A Les matières et objets dangereux divers  B Les gaz  C Les matières radioactives  D Les peroxydes organiques |  |
| 110 05.0-41 | 2.1.1.1, 2.2.3 | C |
|  | Quelles matières dangereuses appartiennent à la classe 3 ?  A Les matières sujettes à l’inflammation spontanée  B Les matières solides inflammables  C Les matières liquides inflammables  D Les matières comburantes (oxydantes) |  |
| 110 05.0-42 | 2.1.1.1, 2.2.3 | A |
|  | À quelle classe les matières liquides inflammables doivent-elles être affectées ?  A Classe 3  B Classe 4.1  C Classe 6.1  D Classe 8 |  |
| 110 05.0-43 | 2.1.1.1, 2.2.7 | C |
|  | À quelle classe les matières radioactives doivent-elles être affectées ?  A Classe 6.1  B Classe 8  C Classe 7  D Classe 9 |  |
| 110 05.0-44 | 2.1.1.1, 2.2.8 | B |
|  | À quelle classe les matières corrosives doivent-elles être affectées ?  A Classe 9  B Classe 8  C Classe 5.2  D Classe 4.3 |  |
| 110 05.0-45 | 3.2, tableau A ou C | A |
|  | À quelle classe appartient UN 1134, CHLOROBENZÈNE ?  A Classe 3  B Classe 6.1  C Classe 7  D Classe 8 |  |
| 110 05.0-46 | Connaissances générales de base | B |
|  | Comparée à la densité de l’air, la densité des vapeurs de liquides est le plus souvent  A Égale  B Plus élevée  C Moins élevée  D Aucune des réponses ci-dessus n’est exacte |  |
| 110 05.0-47 | Connaissances générales de base | D |
|  | Quel est le nom latin de l’oxygène ?  A Ferrum  B Hydrogenium  C Nitrogenium  D Oxygenium |  |
| 110 05.0-48 | Connaissances générales de base | B |
|  | Que signifie «N» dans les formules chimiques ?  A Carbone  B Azote  C Hydrogène  D Oxygène |  |
| 110 05.0-49 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quel est le symbole de l’élément du carbone ?  A C  B H  C K  D O |  |
| 110 05.0-50 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quel est le point d’ébullition d’un liquide ?  A La pression du liquide à une température de 100 °C  B La quantité de liquide qui a atteint la température d’ébullition  C La température à laquelle sous pression atmosphérique une matière passe de l'état liquide à l'état gazeux  D La température d’un liquide à laquelle peut se former un mélange inflammable à sa surface |  |
| 110 05.0-51 | Connaissances générales de base | C |
|  | De quoi dépend l’état (solide, liquide, gaz) d’une matière ?  A De la densité  B De la composition  C De la pression et de la température  D De la viscosité |  |
| 110 05.0-52 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quel est le point d’ébullition d’un liquide ?  A La pression du liquide à une température de 100 °C  B La quantité de liquide qui a atteint la température d’ébullition  C La température à laquelle une matière passe de l'état liquide à l'état gazeux sous une pression atmosphérique normale  D Le volume du liquide à une température de 100 °C et à une pression de 100 kPa (pression normale) |  |
| 110 05.0-53 | Connaissances générales de base | D |
|  | Comment appelle-t-on le passage de l'état liquide à l'état gazeux ?  A Condensation  B Fusion  C Sublimation  D Évaporation |  |
| 110 05.0-54 | Connaissances générales de base | A |
|  | Que signifie oxyder ?  A La réaction d’une matière avec l’oxygène  B Le clivage de l'oxygène  C La réaction d'une matière avec l'hydrogène  D La réaction d'une matière avec l’azote |  |
| 110 05.0-55 | Connaissances générales de base | C |
|  | Par quoi sont souvent provoquées les réactions de polymérisation ?  A Par un inhibiteur  B Par un excédent d’azote  C Par une augmentation de température  D Par une chute de température |  |
| 110 05.0-56 | Connaissances générales de base | A |
|  | Que se passe-t-il dans une citerne contenant de la vapeur saturée lorsque la température baisse ?  A Une partie de la vapeur se condense  B Une partie de la vapeur se solidifie  C Une partie de la vapeur gèle  D Une partie de la vapeur s’évapore |  |
| 110 05.0-57 | Connaissances générales de base | A |
|  | Dans quelle plage de point d’éclair un liquide inflammable peut-il s’enflammer le plus facilement ?  A Sous 23 °C  B Entre 23 °C et 60 °C  C Entre 60 °C et 100 °C  D Au-dessus de 100 °C |  |
| 110 05.0-58 | Connaissances générales de base, 1.2.1 | A |
|  | Comment est indiqué le point d’éclair ?  A En °C  B En g  C En m3  D En % |  |
| 110 05.0-59 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quelle est la signification du coefficient de dilatation cubique d’un liquide ?  A Valeur de la dilatation volumique du liquide par °C  B Valeur de l’augmentation de poids du liquide  C Augmentation de la pression de vapeur du liquide  D Quantité de vapeurs au-dessus du liquide |  |
| 110 05.0-60 | Connaissances générales de base | A |
|  | Où se produit l’évaporation d’un liquide ?  A Directement à la surface du liquide  B 20 cm au-dessus de la surface du liquide  C 30 cm au-dessus de la surface du liquide  D 40 cm au-dessus de la surface du liquide |  |
| 110 05.0-61 | Connaissances générales de base | D |
|  | Que signifie le terme "viscosité" pour un liquide ?  A La densité  B La couleur  C La miscibilité  D Le frottement interne |  |
| 110 05.0-62 | Connaissances générales de base | D |
|  | Comment appelle-t-on le frottement interne d’un liquide ?  A Densité  B Élasticité  C Homogénéité  D Viscosité |  |
| 110 05.0-63 | Connaissances générales de base | C |
|  | Que se passe-t-il en général en cas d’augmentation de température d’une matière ?  A La vitesse des molécules diminue  B La vitesse des molécules reste constante  C La vitesse des molécules augmente  D La vitesse des molécules varie constamment entre rapide et lente |  |
| 110 05.0-64 | Connaissances générales de base | A |
|  | A quelle température l’énergie cinétique des molécules est 0 ?  A -273 °C  B 212 K  C 273 K  D -100 °C |  |
| 110 05.0-65 | Connaissances générales de base | B |
|  | Pour éviter la polymérisation de certains produits on leur ajoute une matière. De quoi s’agit-il ?  A D’une base  B D’un stabilisateur  C D’un catalyseur  D D’un peroxyde |  |
| 110 05.0-66 | Connaissances générales de base | B |
|  | Quelle est la masse de 1m3 d’eau pure à 4 °C ?  A 900 kg  B 1000 kg  C 1100 kg  D 1200 kg |  |
| 110 05.0-67 | Connaissances générales de base | B |
|  | A quelle température 1 m3 d’eau pure a-t-il une masse de 1000 kg ?  A 0 °C  B 4 °C  C 15 °C  D 20 °C |  |
| 110 05.0-68 | Connaissances générales de base | C |
|  | Pourquoi l’azote est-il un gaz problématique ?  A Parce qu’il est inflammable  B Parce qu’il est plus lourd que l'air  C Parce qu’il est inodore  D Parce qu’il est corrosif |  |
| 110 05.0-69 | Connaissances générales de base | B |
|  | Pourquoi doit-on éviter les nuages de gaz provenant de la cargaison ?  A Parce qu’ils renferment toujours un mélange explosible  B Parce que, dans la plupart des cas, ils abaissent la teneur en oxygène  C Parce qu’ils sont toujours inflammables  D Parce qu’ils sont toujours toxiques |  |
| 110 05.0-70 | Connaissances générales de base | A |
|  | Laquelle des matières ci-dessous peut pénétrer dans le corps par la peau et présenter de ce fait un danger pour la santé ?  A Benzène  B Butane  C Huile de graine de ricin  D Eau |  |
| 110 05.0-71 | Connaissances générales de base | D |
|  | Laquelle des matières ci-dessous provoque de graves plaies en cas de contact avec la peau ?  A Gazole  B Essence  C Toluène  D Acide sulfurique |  |
| 110 05.0-72 | Connaissances générales de base | C |
|  | Laquelle des matières ci-dessous est un gaz inerte ?  A Ozone  B Air  C Azote  D Oxygène |  |
| 110 05.0-73 | Connaissances générales de base | A |
|  | Pour éviter la polymérisation, que faut-il ajouter ?  A Un stabilisateur  B Un catalyseur  C Un peroxyde  D De la chaleur et de la lumière |  |
| 110 05.0-74 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quel est le pH d'un acide fort ?  A 0 à 3  B 7  C 8 à 10  D 4 à 6 |  |
| 110 05.0-75 | 2.1.1.1 | B |
|  | Quelle est la caractéristique des matières de la classe 5.1 ?  A Radioactives  B Comburantes  C Corrosives  D Infectieuses |  |
| 110 05.0-76 | Connaissances générales de base | C |
|  | Qu’est-ce que la polymérisation ?  A Une sorte de polyester  B Une réaction physique  C Une réaction chimique  D Un catalyseur |  |
| 110 05.0-77 | 3.2, tableau A | B |
|  | À quelle classe appartient le risque subsidiaire pour UN 1230, MÉTHANOL ?  A Classe 5.2  B Classe 6.1  C Classe 6.2  D Classe 8 |  |
| 110 05.0-78 | 2.1.1.1, 2.2.1 | A |
|  | À quelle classe appartiennent les matières et objets explosibles ?  A Classe 1  B Classe 4.1  C Classe 5.2  D Classe 6.1 |  |

| Généralités  Objectif d’examen 6: Chargement, déchargement et transport | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 110 06.0-01 | 1.1.3.3 | B |
|  | L’ADN s’applique-t-il pour un contenu de réservoir à carburant de 42 000 l de gasoil ?  A Oui  B Non, le gasoil emmené dans les réservoirs à carburant du bateau et qui est utilisé pour la propulsion du bateau n’est pas soumis à l’application de l’ADN  C Les quantités d’avitaillement de cette ampleur sont soumises aux mêmes dispositions de l’ADN que les marchandises de la classe 3 emballées dans des colis  D Tous les carburants et combustibles liquides sont entièrement soumis à l’ADN quelle que soit leur utilisation |  |
| 110 06.0-02 | supprimé (07.06.2005) |  |
| 110 06.0-03 | 8.3.1.1 | A |
|  | Des personnes non membres de l’équipage, ne vivant pas normalement à bord ou n’étant pas à bord pour raison de service sont-elles autorisées à voyager à bord d’un bateau transportant des marchandises dangereuses ?  A Non, en aucun cas  B Oui, jusqu’à deux personnes  C Oui, à condition qu’elles ne fument pas en dehors des logements  D Oui, mais uniquement à bord des bateaux pour lesquels un certificat d’agrément est exigé |  |
| 110 06.0-04 | 1.1.4.6 | B |
|  | Est-ce que pendant le chargement et le déchargement d’autres dispositions que l’ADN sont encore applicables ?  A Non, tout est réglé par l’ADN  B Oui, par ex. les règlements portuaires  C Oui, les prescriptions locales, mais seulement si la police fluviale ou portuaire le demande  D Oui, les dispositions des règlements portuaires, si elles sont affichées à l’entrée du port de façon claire et lisible pour les équipages des bateaux qui entrent |  |
| 110 06.0-05 | 7.1.4.9, 7.2.4.9 | B |
|  | Une marchandise dangereuse peut-elle être transbordée d’un bateau sur un autre ailleurs qu’aux installations de manutention agréées à cet effet ?  A Non  B Oui, avec l’autorisation de l’autorité compétente  C Oui, mais uniquement si le bateau à charger n’a pas déjà une autre marchandise dangereuse à bord  D Oui, si aussi bien l’expéditeur que le destinataire de la marchandise dangereuse ont donné leur autorisation expresse |  |
| 110 06.0-06 | 1.1.4.1 | B |
|  | Quels sont les colis contenant des marchandises dangereuses dont le transport est interdit selon les prescriptions de l'ADN ?  A Des colis pour le transport desquels il n’y a pas d’autorisation de la police compétente  B Des colis qui ne satisfont pas aux réglementations internationales concernant les marchandises dangereuses  C Des colis dont l’emballage n’a pas une épaisseur minimale de 2cm  D Des artifices de divertissement |  |
| 110 06.0-07 | Supprimé (08.12.2020) |  |
| 110 06.0-08 | CEVNI, article 1.02, ch. 4, 1.4.2.2.1 | A |
|  | Qui, à bord, est responsable de la signalisation du bateau par cônes/feux bleus ?  A Le transporteur (conducteur)  B L’expéditeur  C La firme de transbordement  D L’armement |  |
| 110 06.0-09 | CEVNI, article 1.02, ch. 4, 1.4.2.2.1 | B |
|  | Qui est responsable pour enlever la signalisation par un cône bleu/feu bleu ?  A Le destinataire  B Le transporteur (conducteur)  C L’expert qui a délivré l’attestation d’exemption de gaz  D L’armement |  |
| 110 06.0-10 | supprimé (30.09.2014) |  |
| 110 06.0-11 | supprimé (07.06.2005) |  |
| 110 06.0-12 | 3.2, tableau A et C | A |
|  | Dans quelles réglementations figurent les dispositions relatives à la signalisation d’un bateau qui transporte des marchandises dangereuses ?  A Dans le CEVNI ou dans des prescriptions nationales basées sur ce dernier, ainsi que dans l’ADN  B Dans le CEVNI ou dans des prescriptions nationales basées sur ce dernier, ainsi que dans l’ADR  C Le bateau n’a pas besoin de signalisation, en revanche, les colis doivent porter les étiquettes de danger selon la partie 5 de l’ADN  D Dans «une réglementation internationale» selon 1.2.1 de l’ADN |  |
| 110 06.0-13 | supprimé |  |
| 110 06.0-14 | CEVNI, article 1.02, paragraphe 4, 1.4.2.2.1 | D |
|  | Qui est responsable à bord pour l’application des prescriptions de l’ADN lors du transport de marchandises dangereuses ?  A La police de la navigation  B Le destinataire de la cargaison  C Le service de la navigation  D Le conducteur (transporteur) |  |
| 110 06.0-15 | 3.2, tableau A et tableau C, 7.1.5.0, 7.2.5.0  CEVNI, article 3.14 | B |
|  | Comment déterminer si un bateau doit porter la signalisation «cône bleu/feu bleu» ?  A Grâce au schéma du 9.3.1.15.2  B Grâce au tableau A et au 7.1.5.0.2 ou grâce au tableau C et au 7.2.5.0  C Grâce à la liste de contrôle selon 8.6.3  D Grâce au certificat d’agrément |  |
| 110 06.0-16 | 7.1.4.9, 7.2.4.9 | B |
|  | Quand une cargaison peut-elle être transbordée sur un autre bateau ailleurs que sur les lieux agréés à cette fin ?  A Il n’y a pas de prescriptions particulières à ce sujet  B Lorsque l’autorité compétente l’a autorisé  C Lors du transbordement dans une rade  D À l’extérieur de zones d’habitations |  |
| 110 06.0-17 | Connaissances générales de base | C |
|  | Une citerne contient 50 000 litres d’essence a une température de 10 °C. La température monte à 20 °C. Le coefficient de dilatation cubique de l'essence est de 0,001 par °C. Combien d’essence y a-t-il à présent dans la citerne ?  A 50 005 litres  B 50 050 litres  C 50 500 litres  D 50 000 litres |  |
| 110 06.0-18 | 7.1.4.9, 7.2.4.9 | B |
|  | Un bateau chargé de marchandises dangereuses ne peut plus poursuivre son voyage. La cargaison doit être transbordée à bord d’un autre bateau ailleurs que dans une installation de manutention. Que prescrit l’ADN dans ce cas ?  A La cargaison peut être transbordée sur place  B Le transbordement ne peut avoir lieu qu’avec l’autorisation de l’autorité compétente  C Le transbordement est absolument interdit  D Le transbordement ne peut avoir lieu que dans un bassin portuaire |  |
| 110 06.0-19 | Connaissances générales de base | C |
|  | Selon le CEVNI ou les prescriptions nationales basées sur ce dernier, qu’est-ce qu’un signal «n’approchez pas» ?  A Simplement un signal sonore  B Simplement un signal visuel  C Un signal combiné sonore et visuel  D L’agitation du pavillon rouge (Signal de détresse) |  |
| 110 06.0-20 | 7.1.5.4.2 | B |
|  | Que s’applique-t-il aux bateaux en stationnement portant une signalisation selon 3.2, tableau A, colonne (12) (s'ils n'en sont pas exemptés par l'autorité compétente) ?  A Un canot à rames doit stationner à côté  B Un expert selon 8.2.1.2 doit se trouver à bord  C Une vigie doit être postée à terre  D Il doit y avoir une liaison avec le poste de trafic le plus proche |  |
| 110 06.0-21 | 7.1.5.4.3, 7.2.5.4.3 | B |
|  | Quelle distance minimale doit respecter un bateau portant un cône bleu / feu bleu lorsqu’il attend devant une écluse ou un pont ?  A 50 m  B 100 m  C 150 m  D 200 m |  |
| 110 06.0-22 | 7.1.5.4.3, 7.2.5.4.3 | C |
|  | Quelle distance minimale doit habituellement respecter un bateau portant deux cônes bleus / deux feux bleus lorsqu’il attend devant une écluse ou un pont ?  A 50 m  B 150 m  C 100 m  D 200 m |  |
| 110 06.0-23 | 7.2.5.4.2 | D |
|  | Que doivent avoir en permanence les bateaux-citernes en stationnement avec des marchandises dangereuses, s'ils n'en sont pas exemptés par l'autorité compétente ?  A Une vigie doit être postée à terre  B Il doit y avoir une liaison avec le poste de trafic le plus proche  C Un canot à rames doit stationner à côté  D Un expert conformément au 8.2.1 doit se trouver à bord |  |
| 110 06.0-24 | 1.2.1, 7.1.4.7.1, 7.2.4.10.1, 8.6.3 | B |
|  | À quoi servent les moyens d'évacuation mentionnés dans l'ADN aux postes de chargement et de déchargement de marchandises dangereuses ?  A Ils permettent à la police de monter à bord du bateau  B Ils permettent aux personnes à bord de se mettre en sécurité en cas de danger  C Ils permettent de réduire une fuite de cargaison  D Ils permettent aux collaborateurs de l'installation de manutention de se mettre en sécurité à bord en cas d'incident |  |
| 110 06.0-25 | 1.2.1, 7.1.4.7.1, 7.2.4.10.1, 8.6.3 | A |
|  | Pourquoi doivent être disponibles des moyens d'évacuation aux postes de chargement et de déchargement pour les marchandises dangereuses ?  A Afin qu'il soit possible de quitter le bateau en cas d'urgence  B Afin que la police fluviale puisse monter à bord  C Afin que le bateau puisse être déchargé plus rapidement en cas d'incident  D Afin qu'un début d'incendie puisse être combattu à temps |  |
| 110 06.0-26 | 1.4.2.2.1 d), 1.4.3.1.1 f), 1.4.3.3 q) | B |
|  | Qui doit s'assurer que les moyens d'évacuation prescrits sont disponibles à un poste de chargement pour les marchandises dangereuses ?  A Le propriétaire de l'installation portuaire  B Le chargeur ou remplisseur, conjointement avec le transporteur  C La police fluviale  D L'expéditeur ou le destinataire de la cargaison |  |
| 110 06.0-27 | 1.4.2.2.1 d), 1.4.3.1.1 f), 1.4.3.3 q) | D |
|  | Qui est responsable de la mise à disposition de moyens d'évacuation à un poste de chargement de marchandises dangereuses ?  A L'administration de la navigation  B Le propriétaire des installations portuaires  C Le remplisseur ou le chargeur seul  D Prioritairement le remplisseur ou le chargeur, conjointement avec le transporteur |  |
| 110 06.0-28 | 1.4.2.2.1 d), 1.4.3.7.1 g) | D |
|  | Quand le transporteur doit-il mettre à disposition un deuxième moyen d'évacuation pour le déchargement de UN 1203 ?  A Toujours  B Jamais  C Avec le canot de service, un deuxième moyen d’évacuation est toujours disponible  D Lorsque le déchargeur n'a mis à disposition qu'un seul moyen d'évacuation |  |
| 110 06.0-29 | 7.1.4.7.1, 7.1.4.77, | A |
|  | Que faut-il faire avant de commencer le déchargement d’une cargaison de marchandise dangereuse en conteneurs-citernes à un poste de déchargement dépourvu de moyens d'évacuation ?  A L'autorisation de l'autorité compétente doit être obtenue avant le déchargement  B Aucune action supplémentaire n'est requise  C Un gilet de sauvetage doit être mis à disposition pour chaque membre d'équipage.  D Les pompiers responsables de la procédure de déchargement doivent être informés. |  |
| 110 06.0-30 | 7.2.4.10.1, 7.2.4.77 | B |
|  | Un poste de déchargement de produits pétroliers est dépourvu de moyen d’évacuation Dans quel cas est-il possible de commencer à décharger le bateau-citerne sans l’approbation de l’autorité compétente ?  A Après avoir obtenu l'approbation du destinataire de la cargaison  B En aucun cas  C Après avoir mis à l'eau le canot de service  D Après avoir obtenu l'autorisation de la personne responsable de l'installation à terre |  |
| 110 06.0-31 | 1.2.1 | B |
|  | Par quoi est formée une zone de sécurité à bord du bateau ?  A Par un garde-corps  B Par une installation d'aspersion d'eau  C Par des cloisons mobiles  D Par un lieu de repli |  |
| 110 06.0-32 | 1.2.1 | C |
|  | Durant combien de temps une zone de protection à bord doit-elle protéger contre les risques liés à la cargaison ?  A 15 minutes  B Une demi-heure  C Une heure  D Jusqu'à ce que la cargaison du bateau se soit consumée |  |
| 110 06.0-33 | 1.2.1, 7.1.4.77, 7.2.4.77 | A |
|  | Quand le canot de service est-il suffisant en tant que seul moyen d’évacuation lors du chargement ou déchargement de marchandises dangereuses ?  A Jamais  B Toujours  C Uniquement pour les matières dangereuses de classe 2  D Lorsqu'il est constitué d'un matériau résistant au feu |  |
| 110 06.0-34 | 7.2.4.77, 3.2.3.2 Tableau C | C |
|  | Un bateau-citerne doit charger à un poste de chargement la matière dangereuse UN 1830 ACIDE SULFURIQUE avec plus de 51 % d'acide. Une voie de repli y est disponible à l'extérieur de la zone de cargaison. Un moyen d’évacuation supplémentaire est-il nécessaire ?  A Oui  B Oui, en fonction des conditions météorologiques  C Non  D Non, en fonction du nombre de personnes à bord |  |
| 110 06.0-35 | 7.1.4.77, 3.2.1 Tableau A | C |
|  | Un bateau à marchandises sèches transporte UN 1365 COTON ; MOUILLÉ. Quels moyens d'évacuation ne sont pas autorisés ?  A Une voie de repli à l'extérieur de la zone protégée et un lieu de refuge à bord du bateau, à l'extrémité opposée  B Une voie de repli à l’intérieur de la zone protégée et un lieu de refuge à bord du bateau dans la direction opposée  C Un ou plusieurs bateau(x) d’évacuation  D Un canot de sauvetage et un canot d’évacuation |  |
| 110 06.0-36 | 7.2.4.21.3 | C |
|  | Un bateau comporte 4 citernes à cargaison. La densité relative de la matière à charger est de 2. La densité relative maximale autorisée selon le certificat d'agrément est de 1. Cependant, la matière figure sur la liste des matières du bateau. Quels remplissages sont admissibles ?  A Toutes les citernes à cargaison à 95 %  B Les citerne à cargaison 1 et 3 à 95 % et les citernes à cargaison 2 et 4 vides  C Toutes les citernes à cargaison à 50 %  D toutes les citernes à cargaison vides, le transport de la matière n'étant pas autorisé |  |
| 110 06.0-37 | 7.2.3.15 | D |
|  | Le conducteur principalement responsable d'un convoi est le seul expert à bord. L'automoteur-citerne a déjà été déchargé mais n'a pas encore été dégazé. La barge-citerne doit être déchargée dans une installation de manutention. L'automoteur est-il autorisé à s'éloigner ?  A Oui, il suffit qu'un membre d'équipage informé en conséquence reste auprès de la barge-citerne.  B Oui, si le conducteur principalement responsable demeure à bord de la barge-citerne en tant qu'expert et que l'un des autres conducteurs à bord prend en charge l'automoteur-citerne.  C Non, à bord des deux bâtiments doivent se trouver des conducteurs qui sont aussi des experts.  D Oui, mais seulement si à bord de la barge-citerne peut être mis à disposition un autre expert, lequel est responsable du chargement et du déchargement ainsi que du ballastage de la barge-citerne. |  |

| Généralités  Objectif d’examen 7: Documents | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 110 07.0-01 | 5.4.1.1, 8.1.2.1 | B |
|  | Comment s’appelle le document délivré par l’expéditeur et devant être présent à bord conformément à l’ADN pour toute marchandise dangereuse à transporter ?  A Connaissement  B Document de transport  C Consigne écrite  D Manifeste pour marchandises dangereuses |  |
| 110 07.0-02 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 110 07.0-03 | 5.4.1.1, 8.1.2.1 | A |
|  | À quoi sert le document de transport selon l’ADN ?  A A identifier les marchandises dangereuses transportées selon l’ADN  B Comme preuve d’exécution  C Comme preuve de l’agrément du bateau pour le transport de marchandises dangereuses  D Comme base de calcul des suppléments de fret pour les marchandises dangereuses |  |
| 110 07.0-04 | 5.4.1.1 | A |
|  | Quels renseignements relatifs aux marchandises dangereuses transportées doivent figurer dans les documents de transport ?  A Les renseignements prescrits au 5.4.1  B Les indications mentionnées dans le CEVNI ou dans des prescriptions nationales basées sur ce dernier  C Uniquement des indications sur la conduite à tenir en cas d’incendie  D Les indications fournies par le fabricant de la marchandise dangereuse concernant les caractéristiques physiques et chimiques de cette marchandise |  |
| 110 07.0-05 | 5.4.1 | C |
|  | Selon l’ADN, quels renseignements suivants doivent figurer dans le document de transport ?  A L’adresse du fabricant de la marchandise  B Le numéro européen de bateau  C Le nom et l’adresse du destinataire ou des destinataires  D La date d’expiration de la validité du certificat d’agrément |  |
| 110 07.0-06 | 5.4.1 | C |
|  | Selon l’ADN, laquelle des indications suivantes doit notamment figurer dans le document de transport ?  A L’adresse du fabricant de la marchandise ainsi que les données fournies par lui relatives aux caractéristiques physiques et chimiques de cette marchandise  B Le numéro européen de bateau, le numéro du certificat de visite du bateau et le numéro du certificat d’agrément  C La désignation officielle de la matière, le numéro ONU ou le numéro d’identification de la matière et, le cas échéant, le groupe d’emballage  D La date d’expiration de la validité du certificat d’agrément |  |
| 110 07.0-07 | 5.4.3.2 | C |
|  | Le conducteur doit-il s’assurer que tous les membres de l’équipage concernés soient informés des consignes écrites et puissent les appliquer ?  A Non, comme chaque membre de l’équipage doit s’informer lui-même, avant le chargement, du contenu des consignes écrites  B Non, l’orientation relative aux dangers qui peuvent survenir doit être faite avant le chargement par un représentant de l’installation à terre  C Oui, sinon les personnes à bord ne seraient pas en mesure de réagir correctement en cas d’incident  D Oui, mais seulement si les consignes écrites doivent être rendues au représentant de l’installation à terre après le chargement |  |
| 110 07.0-08 | 8.1.2 | B |
|  | Lequel des documents suivants doit notamment se trouver à bord selon l'ADN ?  A Les prescriptions techniques générales  B Le document de transport  C Le Règlement des patentes  D Une carte de l’itinéraire du voyage (la plus récente) |  |
| 110 07.0-09 | 5.4.3.2 | B |
|  | Qui doit fournir au conducteur les consignes écrites qui doivent être à bord pendant le transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ?  A Le service des douanes  B Le transporteur  C L'expéditeur  D Le fabricant de la marchandise |  |
| 110 07.0-10 | 1.16.2.1 | C |
|  | Qui est responsable de la délivrance du certificat d’agrément ?  A Les organes de police compétents  B Une société de classification agréée par toutes les Parties contractantes de l’Accord ADN  C L’autorité compétente d’une Partie contractante de l’Accord ADN  D L’autorité portuaire compétente pour le chargement du bateau |  |
| 110 07.0-11 | 1.16.1.1.2 | C |
|  | Quelle est la durée maximale de validité d’un certificat d’agrément, sans prolongation ?  A Deux ans  B Trois ans  C Cinq ans  D Dix ans |  |
| 110 07.0-12 | 5.4.3 | D |
|  | Comment s’appelle le document qui contient des indications concernant les mesures à prendre en cas d’accident ou d’incident pouvant survenir au cours du transport de marchandises dangereuses ?  A Manifeste ADN  B Certificat d’agrément  C Document de transport  D Consignes écrites |  |
| 110 07.0-13 | 5.4.3 | C |
|  | Dans quel document figurent les mesures à prendre en cas d’accident ou d’incident ?  A Dans le certificat d’agrément  B Dans le CEVNI ou dans des prescriptions nationales basées sur ce dernier  C Dans les consignes écrites  D Dans le document de transport |  |
| 110 07.0-14 | 1.4.2.2.1, 5.4.3 | B |
|  | Qui doit fournir les consignes écrites au conducteur ?  A L’autorité portuaire compétente pour le chargement  B Le transporteur  C L'expéditeur  D Le fabricant de la marchandise |  |
| 110 07.0-15 | 5.4.3.1 | B |
|  | À quoi servent les consignes écrites visées au 5.4.3.1 de l’ADN ?  A A remplacer les documents de transport prescrits au 5.4.1  B Comme instruction pour la conduite à tenir en cas de situations d'urgences résultant d'un accident  C Comme consignes pour les mesures à observer lors de l’arrimage des marchandises dangereuses  D Comme consignes pour la police et la douane qui contrôlent le bateau pendant le transport de marchandises dangereuses |  |
| 110 07.0-16 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 110 07.0-17 | 5.4.3.1 | B |
|  | Dans quel document figurent les mesures qui sont à prendre sans délai en cas d’accident, si ces mesures peuvent être prises en toute sécurité dans la pratique ?  A Dans le certificat d’agrément  B Dans les consignes écrites  C Dans la partie 1 de l’ADN  D Dans le document de transport |  |
| 110 07.0-18 | 5.4.3.1 | B |
|  | Dans quel document sont décrits les types de dangers pouvant survenir en cas d’accident au cours du transport de certaines marchandises dangereuses ?  A Dans le certificat de navigation  B Dans les consignes écrites  C Dans le certificat d’agrément  D Dans la partie 2 de l’ADN |  |
| 110 07.0-19 | 5.4.3.2 | C |
|  | Dans quelles langues doivent être rédigées les consignes écrites ?  A En allemand et en français  B En anglais, allemand, néerlandais et français  C Dans une (des) langue(s) que le conducteur et l’expert peuvent lire et comprendre.  D Dans une langue officielle au moins d’une Partie contractante de l’Accord ADN |  |
| 110 07.0-20 | 5.4.3.1 | B |
|  | Où et comment doivent être conservées les consignes écrites à bord lorsqu'un bateau transporte une marchandise dangereuse ?  A Dans le logement, avec l’ADN  B Dans la timonerie à un emplacement aisément accessible  C Comme autocollant à la cale ou à la citerne à cargaison  D Dans une enveloppe spécialement signalée dans la salle des machines |  |
| 110 07.0-21 | 5.4.3.2 | C |
|  | Qui doit veiller à ce que l’équipage comprenne les consignes écrites et les applique correctement ?  A L’expert  B Le poste de chargement de la matière dangereuse concernée  C Le conducteur  D L’expéditeur |  |
| 110 07.0-22 | 5.4.3.2 | C |
|  | De qui le conducteur doit-il s’assurer que les consignes écrites sont comprises et peuvent être correctement appliquées ?  A Du personnel du poste de déchargement qui se trouve à terre  B Du destinataire de la marchandise dangereuse  C De toutes les personnes à bord.  D Du personnel du poste de chargement qui se trouve à terre |  |
| 110 07.0-23 | 5.4.3.2 | A |
|  | À quoi est tenu le conducteur s’il transporte une marchandise dangereuse à bord de son bateau ?  A Il doit s'assurer que toutes les personnes à bord comprennent les consignes écrites et sont capables de les appliquer correctement  B En liaison avec le transport de marchandises dangereuses, le conducteur n'a pas d’obligations particulières selon l’ADN  C Le conducteur n'a aucune obligation étant donné que les membres de l’équipage doivent s’informer eux-mêmes du contenu des consignes écrites  D Il n’y a pas d’obligation particulière pour le conducteur d’informer son équipage lorsque le bateau est spécialement équipé pour les marchandises dangereuses à transporter |  |
| 110 07.0-24 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 110 07.0-25 | 5.4.3.3 | A |
|  | Quand faut-il consulter les consignes écrites ?  A Avant le début du chargement  B A la première occasion qui s’offre après le largage des amarres au poste de chargement  C Immédiatement après un accident ou incident  D Immédiatement avant le déchargement de la marchandise dangereuse concernée |  |
| 110 07.0-26 | 5.4.3 | C |
|  | Dans quel document d’accompagnement sont décrits les dangers résultant des marchandises dangereuses transportées ?  A Dans le certificat d’agrément  B Dans l’attestation ADN  C Dans les consignes écrites  D Dans le certificat de visite |  |
| 110 07.0-27 | 5.4.1.4.1 | C |
|  | Dans quelle(s) langue(s) doit(vent) être rédigée(s) au moins les mentions inscrites dans le document de transport à remettre par l’expéditeur lorsque des marchandises dangereuses sont transportées des Pays-Bas en Autriche ?  A En néerlandais  B En allemand, russe et néerlandais  C En néerlandais et, en plus, en allemand, français ou anglais  D En allemand et français |  |
| 110 07.0-28 | 5.4.3.1 | B |
|  | Que faut-il faire des consignes écrites ?  A Elles doivent être rendues après le déchargement de la marchandise dangereuse  B Pendant le transport elles doivent être conservées dans la timonerie  C Après en avoir pris connaissance elles doivent être remises au poste de transbordement  D Elles doivent être remises si possible rapidement au destinataire de la cargaison |  |
| 110 07.0-29 | 5.4.3.1 | C |
|  | Où doivent être conservées les consignes écrites ?  A Dans la timonerie et dans le logement  B Dans le logement  C Dans la timonerie  D Dans la zone de cargaison et dans la timonerie |  |
| 110 07.0-30 | 5.4.3 | A |
|  | Dans quel document est décrite la conduite à tenir en cas d’accident ou d’incident ?  A Dans les consignes écrites  B Dans le plan de chargement  C Dans le document de transport  D Dans la liste de contrôle ADN |  |
| 110 07.0-31 | 5.4.3.3 | A |
|  | Dans quel document sont décrites les mesures à prendre en cas d’accident avec des marchandises dangereuses ?  A Dans les consignes écrites  B Dans la liste de contrôle ADN  C Dans le document de transport  D Dans le connaissement |  |
| 110 07.0-32 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 110 07.0-33 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 110 07.0-34 | 5.4.3.3 | D |
|  | Où l’équipage peut-il lire quelles mesures doivent être prises en cas d’accident ou d'incident ?  A Dans le document de transport  B Dans le certificat de navigation  C Dans la liste de contrôle  D Dans les consignes écrites |  |
| 110 07.0-35 | 1.16.13.2 | B |
|  | Quelle autorité est habilitée à retirer définitivement le certificat d’agrément ?  A La police de la navigation  B L’autorité qui a délivré le certificat d’agrément  C L’autorité portuaire  D Les pompiers |  |
| 110 07.0-36 | 1.16.1.3.1 c) | D |
|  | Quelle est la durée de validité d'un certificat d'agrément provisoire délivré à un bateau qui, immédiatement après une avarie, ne répond plus à toutes les prescriptions de l'ADN ?  A Un an  B Un semestre  C Trois mois  D Pour un seul voyage et pour une cargaison spécifiée |  |
| 110 07.0-37 | 5.4.1.1.18 | D |
|  | Dans quel document doit être mentionné que la matière transportée présente un danger pour l'environnement ?  A Dans le certificat d'agrément  B Dans le certificat de classification  C Dans les consignes écrites  D Dans le document de transport |  |
| 110 07.0-38 | supprimé (20.03.2013) |  |

| Généralités  Objectif d’examen 8: Dangers et mesures de prévention | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 110 08.0-01 | Connaissances générales de base | B |
|  | Pour le transport de certaines marchandises dangereuses l’équipement de protection selon 8.1.5.1 n’est pas suffisant.  Comment le conducteur apprend-t-il quel équipement de protection supplémentaire il doit avoir à bord ?  A Ces indications figurent dans le certificat de jaugeage  B Il obtient ces indications dans les informations supplémentaires de l'expéditeur (par exemple la fiche de données de sécurité)  C C’est le conducteur qui fixe la composition exacte de l’équipement sur la base des indications figurant dans le document de transport et de ses connaissances  D C’est marqué dans le certificat d’agrément sous la rubrique «divers» |  |
| 110 08.0-02 | Connaissances générales de base | B |
|  | Que faut-il faire en premier lieu si l’on a reçu une matière corrosive sur le bras?  A Appeler le médecin  B Rincer consciencieusement le bras avec de l’eau, ôter les vêtements  C Observer si le bras rougit, décider ensuite  D Soigner le bras avec des pansements refroidissants |  |
| 110 08.0-03 | Connaissances générales de base | B |
|  | Que faut-il faire si l’on a reçu du carburant diesel sur les bras lors du débranchement de la tuyauterie de remplissage ?  A Laisser sécher à l’air  B Ôter les vêtements, laver les bras à l’eau et au savon  C Rien du tout car le carburant diesel est inoffensif  D Appeler un médecin |  |
| 110 08.0-04 | Connaissances générales de base | C |
|  | Que faut-il faire en premier lieu si une personne a été touchée lors d’un accident sur le pont d’un bateau transportant des marchandises dangereuses ?  A Informer l’armement  B Bloquer le lieu d’accident  C Apporter les premiers secours tout en veillant à la protection personnelle  D Informer la police |  |
| 110 08.0-05 | Connaissances générales de base | A |
|  | Que faut-il faire en premier lieu en cas d'accident sur le pont entraînant des dommages corporels dus à une substance toxique ?  A Revêtir l’équipement de protection et sortir les blessés de la zone de danger  B Le cas échéant, colmater la brèche  C Déclencher le signal n’approchez-pas  D Distribuer les consignes écrites aux membres de l’équipage |  |
| 110 08.0-06 | 7.1.3.41.1, 7.2.3.41.1, 8.3.4 | B |
|  | L'utilisation de cigarettes électroniques lors du transport des marchandises dangereuses. est-elle autorisée à l'extérieur de la timonerie et des logements ?  A Uniquement à bord de bateaux-conteneurs et de bateaux-citernes ouverts de type N  B Non, l'interdiction de fumer s'applique également aux cigarettes électroniques  C Oui, les cigarettes électroniques ne se consument pas  D L'utilisation est interdite pendant le chargement et le déchargement, mais elle est autorisée en cours de voyage |  |
| 110 08.0-07 | Connaissances générales de base | A |
|  | Si des quantités importantes de liquides facilement inflammables parviennent dans l’eau lors d’une avarie, . est-ce que des dangers en résultent ?  A Oui, des mélanges gaz/air peuvent se former à la surface de l’eau, qui pourraient éventuellement s’enflammer et provoquer une explosion à des emplacements très éloignés  B Non, comme le liquide écoulé s’évapore immédiatement, aucun danger n’est provoqué par le liquide parvenu dans l’eau  C Non, la marchandise dangereuse se mélange avec l’eau de sorte que tout danger est exclu  D Non, tout au début l’eau est polluée. Mais elle se purifie à nouveau par le fait que le liquide facilement inflammable se sépare de l’eau par évaporation |  |
| 110 08.0-08 | Connaissances générales de base | D |
|  | Que doit-on faire avec un extincteur lorsqu’il n’a plus de goupille de sécurité ?  A Aucune mesure n'est nécessaire, la capacité d’extinction reste intacte après une courte utilisation  B Rien, la pression de la bouteille de CO2 reste maintenue même lorsque le déclencheur a été actionné une fois  C L’extincteur à main est muni d’autocollant «ne peut plus être utilisé que pour des petits incendies»  D L’extincteur à main doit immédiatement être remplacé |  |
| 110 08.0-09 | Connaissances générales de base 5.4.3.4 | A |
|  | Que doit faire le conducteur immédiatement après un accident ou un incident avec des marchandises dangereuses ?  A Prendre les mesures indiquées dans les consignes écrites  B Informer le destinataire ou l'expéditeur  C Informer la presse  D Inscrire des indications dans le livret de service |  |
| 110 08.0-10 | 8.1.4 | B |
|  | Combien d’extincteurs à main supplémentaires doivent se trouver à bord selon l’ADN ?  A Au moins un extincteur à main supplémentaire, selon les dangers des marchandises dangereuses transportées. Le nombre est indiqué dans les consignes écrites  B Au moins deux extincteurs à main supplémentaires  C Un extincteur à main supplémentaire placé en un endroit bien visible et bien accessible dans la timonerie  D Trois extincteurs à main supplémentaires qui doivent être répartis de manière égale dans la zone de cargaison ou la zone protégée du bateau |  |
| 110 08.0-11 | 1.3.2.2.4 | A |
|  | Quel cercle de personnes pénétrant dans les cales ou, dans le cas de bateaux-citernes, dans certains locaux sous le pont est habilité à porter des appareils respiratoires autonomes alimentés par de l’air incorporé sous pression ?  A Les personnes qui ont été formées à l’utilisation de ces appareils et qui sont aptes du point de vue de la santé à supporter les contraintes supplémentaires  B Tous les membres de l’équipage  C Uniquement les titulaires de l’attestation relative aux connaissances particulières de l’ADN  D Tout membre d’équipage ayant suivi la formation de protection ABC |  |
| 110 08.0-12 | 8.3.4, 7.1.3.41.1, 7.2.3.41.1 | C |
|  | Peut-on fumer à bord d'un bateau transportant des marchandises dangereuses ?  A Uniquement à bord de porte-conteneurs et de bateaux-citernes du type N ouvert  B Uniquement à bord de bateaux lèges  C Sous condition dans les logements et la timonerie, si leurs fenêtres, portes, claires-voies et écoutilles sont fermées ou que le système de ventilation est réglé de sorte à maintenir une surpression d’au moins 0,1 kPa.  D Uniquement en cours de route |  |
| 110 08.0-13 | 8.3.4 | D |
|  | Comment est avisée l’interdiction de fumer à bord ?  A Par notification orale du conducteur à toutes les personnes à bord  B Pas du tout, car réglé dans l’ADN  C Par prescription de l’autorité compétente  D Par des panneaux indicateurs à des endroits appropriés à bord |  |
| 110 08.0-14 | 8.1.6.1 | A |
|  | Parmi les mesures suivantes, laquelle doit être prise si la dernière vérification des extincteurs remonte à plus de deux ans ?  A Vérifier immédiatement les extincteurs ou les faire remplacer par des extincteurs dont l’attestation d’inspection est encore valable  B Le dépassement de la date d’expiration n’est pas problématique jusqu’à la fin du voyage  C Attendre jusqu’à ce que le magasin de l’armement mette à disposition un nouvel extincteur  D La date d’échéance peut être dépassée d’un semestre. Dans ce délai, l'extincteur peut être remplacé ou vérifié |  |
| 110 08.0-15 | 8.1.6.1 | C |
|  | Quelle est la périodicité de vérification des extincteurs à bord d’un bateau transportant des marchandises dangereuses ?  A Au moins une fois par an  B Au moins une fois au cours d’une période de trois ans  C Au moins une fois au cours d’une période de deux ans  D A chaque prolongation du certificat d’agrément ou, si une telle prolongation n’est pas nécessaire, à chaque prolongation du certificat de visite |  |
| 110 08.0-16 | 8.1.6.1, Connaissances générales | D |
|  | Comment peut-on reconnaître qu’un extincteur a été vérifié ?  A Au manomètre  B Aux indications de la cartouche à gaz sous pression se trouvant à l’intérieur  C A la couleur de la plaquette de vérification  D A la preuve de l’inspection apposée sur l’extincteur et au plomb intact placé sur la poignée de déclenchement |  |
| 110 08.0-17 | Connaissances générales de base | A |
|  | Où doit-on si possible se placer avec un extincteur pour lutter contre un incendie ?  A Avec le vent dans le dos par rapport au feu  B Avec le vent de face par rapport au feu  C A une distance d’au moins sept mètres du feu  D Latéralement au feu, pour pouvoir observer sa propagation |  |
| 110 08.0-18 | 9.1.0.53.4, 9.3.1.53.3, 9.3.2.53.3, 9.3.3.53.3 | A |
|  | Peut-on utiliser l’éclairage des passerelles dans la zone protégée ou dans la zone de cargaison où il est interdit d’utiliser des câbles électriques mobiles ?  A Oui, l’interdiction ne s’applique pas aux câbles électriques destinés au raccordement des feux de signalisation et de passerelle, si la prise de courant est installée en permanence à bord du bateau à proximité du mât de signalisation ou de la passerelle  B Non, l’interdiction ne permet pas d’exceptions  C Oui, l’interdiction ne s’applique qu’aux câbles d’une longueur inférieure à 5 m  D Non, l’interdiction ne s’applique que pour des tensions supérieures à 24 V |  |
| 110 08.0-19 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quel rôle remplit le branchement d’un câble de mise à la masse au réservoir lors du remplissage ?  A Apporter de la masse pour la sécurité contre le surremplissage  B Compléter la mise à la masse de l’accumulateur  C Décharger l’électricité statique  D Diminuer le frottement entre la paroi de la citerne et le liquide |  |
| 110 08.0-20 | 8.1.6.1 | C |
|  | Dans quel délai doivent être vérifiés les extincteurs ?  A Uniquement après leur emploi  B Annuellement  C Une fois au cours d’une période de deux ans  D Avec le renouvellement du certificat d’agrément |  |
| 110 08.0-21 | 8.1.4 | D |
|  | Où figurent les prescriptions relatives aux deux extincteurs à main supplémentaires prescrits ?  A Dans la section 1.2.1  B Dans la section 5.1.4  C Dans la sous-section 9.2.0.40  D Dans la section 8.1.4 |  |
| 110 08.0-22 | 8.3.4, 7.1.3.41.1, 7.2.3.41.1 | A |
|  | Où figure dans l’ADN l’obligation d’afficher l’interdiction de fumer à bord ?  A Dans la section 8.3.4  B Dans la section 1.2.1  C Dans la section 5.1.4  D Au chapitre3.2, tableau A |  |
| 110 08.0-23 | 7.1.3.1/7.2.3.1 | D |
|  | Que faut-il faire si l’on doit pénétrer immédiatement dans un local fermé où il y a un manque d’oxygène ?  A Porter un dispositif de sauvetage  B Actionner les pompes d’assèchement  C Ouvrir le couvercle d’écoutille pendant 1 minute  D Porter un appareil respiratoire autonome |  |
| 110 08.0-24 | Connaissances générales de base | C |
|  | Comment peut se produire la formation mécanique d’une étincelle ?  A Par électricité statique  B Par court-circuit  C Par un coup de métal contre métal  D Par élévation de la température |  |
| 110 08.0-25 | Connaissances générales de base | C |
|  | Qu’est-ce qui n’augmente pas le danger de charge électrostatique ?  A Bulles d’air dans le liquide  B Liquide en chute libre  C Échauffement du liquide  D Remuer le liquide |  |
| 110 08.0-26 | 9.1.0.74, 9.3.1.74, 9.3.2.74, 9.3.3.74 | C |
|  | Où doivent être installés des cendriers ?  A Uniquement dans les logements  B Uniquement dans les chambres à coucher  C A proximité de chaque sortie des logements et de la timonerie  D Il n’y a pas d’obligation d’installer des cendriers |  |
| 110 08.0-27 | 8.1.4 | B |
|  | De combien d’extincteurs à main supplémentaires les bateaux soumis à l’ADN doivent-ils être équipés en plus des prescriptions techniques générales ?  A 1  B 2  C 3  D 4 |  |
| 110 08.0-28 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quel moyen d’extinction d’incendie est également appelé «neige carbonique» ?  A CO2  B AFFF  C Halon 1301  D Mousse de pulvérisation |  |
| 110 08.0-29 | Connaissances générales de base | D |
|  | Pourquoi ne doit-on jamais utiliser les masques dits à filtre dans des locaux fermés ?  A Parce que les masques à filtre n’offrent pas de protection totale du visage  B Parce que les masques à filtre n’offrent pas de protection contre les gaz toxiques  C Parce que les masques à filtre n’offrent de protection que contre des gaz explosibles  D Parce que les masques à filtre sont dépendants de la teneur en oxygène de l’air ambiant |  |
| 110 08.0-30 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quelle est l’action d’un extincteur à poudre ?  A Son action est essentiellement catalytique négative  B Son action est essentiellement la suppression d’oxygène  C Son action est essentiellement de refroidir  D Son action est essentiellement d’enfermer l’oxygène |  |
| 110 08.0-31 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quel équipement de protection individuelle doit-on utiliser pour pénétrer dans un local où il y a formation de fumée ?  A Des serviettes mouillées  B Un appareil de protection respiratoire (dépendant de l’air ambiant)  C Un appareil respiratoire autonome (indépendant de l’air ambiant)  D Un masque à poussière |  |
| 110 08.0-32 | Connaissances générales de base | B |
|  | Quelle protection est visée par «protection appropriée des yeux» ?  A Des lunettes simples  B Des lunettes de protection  C Un demi-masque  D Un masque à poussière |  |
| 110 08.0-33 | Connaissances générales de base | B |
|  | Où doit se rendre le plus rapidement possible l’équipage qui se trouve sur le pont en cas de fuite d’un nuage de gaz ?  A À un endroit dans la direction du vent  B À un endroit dans la direction opposée au vent  C Dans la salle des machines  D Dans le logement |  |
| 110 08.0-34 | Connaissances générales de base | A |
|  | Pour quoi peut-on utiliser des masques à filtre ?  A Pour des travaux sur le pont  B Pour des travaux dans une citerne à cargaison lorsque la concentration de gaz est inférieure à 50% en volume  C Pour pénétrer dans les citernes à ballastage  D Pour des travaux dans des locaux fermés |  |
| 110 08.0-35 | Connaissances générales de base | B |
|  | Pour quels travaux peut-on utiliser des masques à filtre sans avoir préalablement mesuré la teneur en oxygène ?  A Pour des travaux dans des citernes à cargaison lorsque la concentration de gaz est inférieure à 50% de la limite inférieure d’explosivité et qu’il y a assez d’oxygène dans la citerne à cargaison  B Pour des travaux sur le pont  C Pour des travaux dans les cofferdams  D Pour des travaux dans les caissons latéraux |  |
| 110 08.0-36 | Connaissances générales de base | C |
|  | Où ou comment ne doit-on en aucun cas utiliser des masques à filtre avec matériel absorbant ?  A Sur le pont  B Comme moyen de sauvetage  C Dans des locaux fermés  D Comme masque de fuite |  |
| 110 08.0-37 | Connaissances générales de base | A |
|  | Avec quoi uniquement peut-on pénétrer dans des locaux avec une teneur en oxygène de moins de 20% ?  A Avec un appareil respiratoire autonome  B Avec un masque à filtre ABEK  C Avec un filtre P3  D Avec un demi-masque avec filtre à gaine |  |
| 110 08.0-38 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quel agent extincteur convient le mieux pour un feu d’essence ?  A Une couverture d'extinction  B Du sable  C De la poudre d'extinction  D De l’eau |  |
| 110 08.0-39 | Connaissances générales de base | A |
|  | À quoi un extincteur à main pour la classe de feu « C » est-il particulièrement approprié ?  A À combattre un incendie de gaz  B À combattre un incendie de métaux légers  C À combattre un incendie de braises de matières solides  D À combattre un incendie de liquides |  |
| 110 08.0-40 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quel agent extincteur convient le mieux pour lutter contre des incendies d’installations électriques sous tension ?  A Le CO2  B La mousse  C Une couverture d'extinction  D De l'eau |  |
| 110 08.0-41 | Connaissances générales de base | D |
|  | Quelle affirmation est bonne ?  A L’oxygène est inflammable  B L’oxygène est explosible  C L’oxygène est toxique  D L’oxygène favorise la combustion |  |
| 110 08.0-42 | Connaissances générales de base | C |
|  | Pour qu’un feu se produise, trois facteurs doivent se rencontrer. Lequel des facteurs suivants n’en fait pas partie ?  A Combustible  B Source d'inflammation  C Azote  D Oxygène |  |
| 110 08.0-43 | Connaissances générales de base | D |
|  | À quoi n’est pas approprié un extincteur à poudre NBC ?  A À combattre des feux d’essence et de gaz  B À combattre des feux électriques  C À combattre des feux de matières solides  D À combattre des feux de métaux |  |
| 110 08.0-44 | Connaissances générales de base | C |
|  | Pourquoi utilise-t-on un jet d’eau pour combattre un incendie ?  A Parce qu’il est approprié pour tous les incendies  B Parce que celui qui éteint doit rester mouillé  C Parce que le feu peut mieux être éteint grâce à l’action de refroidissement  D Parce que l’extinction sera mieux orientée |  |
| 110 08.0-45 | Connaissances générales de base | D |
|  | Que faut-il faire en premier lieu si de la cargaison s’échappe d’un bateau chargé de matières toxiques après une avarie ?  A Éteindre les feux bleus/ôter les cônes bleus  B Lire les consignes écrites  C Informer le destinataire  D Déclencher le signal «n’approchez-pas» |  |
| 110 08.0-46 | Connaissances générales de base | B |
|  | Pourquoi en cas de lutte contre un incendie utilise-t-on un jet d’eau ?  A Parce que le jet d’eau a une grande action mécanique  B Parce que le jet d’eau a une bonne action de refroidissement  C Parce qu’il faut peu d’eau  D Parce que l’extinction sera bien orientée |  |
| 110 08.0-47 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quel moyen d’extinction est le mieux approprié pour éteindre un feu dans un tableau électrique ?  A CO2  B Brouillard d'eau  C Mousse  D Eau |  |
| 110 08.0-48 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quel est le moyen le plus approprié pour vérifier s'il y a un incendie dans un local fermé ?  A En ouvrant la porte  B En apposant un thermomètre  C En tâtant avec précaution les parois ou la porte  D En attendant |  |
| 110 08.0-49 | Connaissances générales de base | A |
|  | Un accident avec dommage à personnes s’est produit. À quoi doit faire attention en premier lieu la personne qui apporte les premiers secours ?  A Aux dangers pour elle-même (la personne qui porte secours)  B Si la police est dans les parages  C Si la victime est couchée au sec  D Si la victime peut être transportée |  |
| 110 08.0-50 | Connaissances générales de base | A |
|  | Que faut-il faire en premier lieu si quelqu’un rencontre des difficultés respiratoires en travaillant avec une certaine matière ?  A Il faut amener la personne concernée à l’air frais extérieur  B Il faut coucher la personne concernée dans un endroit calme  C Il faut appeler le médecin  D Il faut donner de l’oxygène à la personne concernée |  |
| 110 08.0-51 | Connaissances générales de base | A |
|  | Que donne-t-on toujours à emporter avec elle à une personne à bord qui a inhalé une matière dangereuse et doit être hospitalisée ?  A Les renseignements du document de transport relatifs à la matière dangereuse concernée  B Le livret de service  C Le passeport  D L’équipement personnel |  |
| 110 08.0-52 | Connaissances générales de base | C |
|  | Comment des matières toxiques peuvent-elles parvenir dans le corps humain ?  A Uniquement par les voies respiratoires  B Uniquement par la bouche et par le nez  C Par la bouche, le nez et la peau  D Uniquement par la bouche |  |
| 110 08.0-53 | Connaissances générales de base | A |
|  | Comment faut-il agir en premier lieu quand quelqu’un a perdu connaissance ?  A Libérer la personne concernée des vêtements serrés  B Commencer la respiration bouche-à-bouche  C Poser une couverture sur la personne concernée  D Nettoyer la bouche de la personne concernée |  |
| 110 08.0-54 | Connaissances générales de base | D |
|  | Pourquoi ne faut-il pas ôter les vêtements de quelqu’un qui a subi des brûlures ?  A Parce que la personne concernée pourrait se refroidir  B Parce que les vêtements de la personne concernée pourraient se perdre  C Parce qu’on ajouterait des douleurs supplémentaires à la personne concernée  D Pour éviter d’agrandir la plaie |  |
| 110 08.0-55 | Connaissances générales de base | D |
|  | Que faut-il faire en général en premier lieu lorsque des parties du corps sont entrées en contact avec des matières dangereuses ?  A Traiter avec une pommade anti-brûlures  B Se rendre à une station d’ambulances  C Tenir bien au chaud les parties corporelles concernées  D Rincer avec beaucoup d’eau |  |
| 110 08.0-56 | Connaissances générales de base | C |
|  | Trois facteurs sont nécessaires pour que puisse se produire une explosion. Lequel des facteurs ci-après n’en fait pas partie ?  A Atmosphère explosive  B Source d‘inflammation  C Azote  D Oxygène |  |
| 110 08.0-57 | Connaissances générales de base | D |
|  | Que faut-il faire lorsque quelqu’un a eu de l’acide dans les yeux ?  A Couvrir les yeux avec de l’ouate sèche  B Couvrir les yeux avec de l’ouate mouillée  C Apposer une pommade ophtalmologique  D Rincer avec beaucoup d’eau |  |
| 110 08.0-58 | Connaissances générales de base | D |
|  | Que ne faut-il jamais faire si quelqu'un a avalé une matière corrosive ?  A Donner un verre d’eau à boire  B Donner un verre de lait à boire  C Donner à la victime un verre d’eau salée à boire  D Provoquer un vomissement |  |
| 110 08.0-59 | Connaissances générales de base | D |
|  | Quels sont les premiers secours en cas de brûlures ?  A Appliquer une pommade anti-brûlures  B Graisser la peau  C Ôter les vêtements  D Verser dessus beaucoup d’eau froide |  |
| 110 08.0-60 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 110 08.0-61 | Connaissances générales de base | C |
|  | Avec quoi uniquement faut-il refroidir les brûlures ?  A Avec des désinfectants  B Avec de l’eau lourde  C Avec beaucoup d’eau froide  D Avec une solution savonneuse |  |
| 110 08.0-62 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quand parle-t-on de perte de connaissance ?  A Lorsque la victime ne réagit pas ou à peine  B Lorsque la victime a l’air bleue  C Lorsque le pouls et la respiration ont cessé  D Lorsque la victime ne respire plus |  |
| 110 08.0-63 | Connaissances générales de base | D |
|  | Comment soigne-t-on des yeux entrés en contact avec des matières dangereuses ?  A En asséchant avec des tampons  B En faisant boire du lait  C En rinçant avec une solution saline  D En rinçant avec beaucoup d’eau |  |
| 110 08.0-64 | supprimé (14.03.2018) |  |
| 110 08.0-65 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quels sont les premiers secours en cas de perte de connaissance ?  A Calmer la personne évanouie et apporter de la fraîcheur  B Identifier les causes et prendre des précautions  C Placer la victime en position latérale stable et vérifier sa respiration  D Faire respirer et/ou apporter de l’oxygène |  |
| 110 08.0-66 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quelle est la mesure appropriée à prendre si des victimes qui ont avalé des matières corrosives ont perdu connaissance ?  A Faire vomir dans tous les cas  B Faire vomir dans certains cas  C Ne faire vomir en aucun cas  D Administrer de l’acide |  |
| 110 08.0-67 | Connaissances générales de base | D |
|  | Que faut-il faire en premier lieu en cas d’accidents avec de l’électricité ?  A Attendre l’arrivée d’un expert  B Ne penser qu’à sa propre sécurité  C Essayer de diminuer la tension  D Essayer, en sécurité, de couper le courant |  |
| 110 08.0-68 | Connaissances générales de base | B |
|  | Quelles sont les règles essentielles lors de l’apport des premiers secours ?  A Apprécier le danger, ne pas considérer les dommages matériels, calmer la victime directement au lieu de l’accident  B Apprécier le danger, examiner l'état de la victime, si possible porter secours sur place, calmer la victime  C Porter les bons premiers secours, en aucun cas transmettre des informations à la police, examiner l'état de la victime, apprécier le danger  D Avertir les autres bateaux, proposer de l’aide à la police et au personnel des services de secours |  |
| 110 08.0-69 | Connaissances générales de base | B |
|  | Que faut-il faire si une personne est susceptible d’avoir subi un choc ?  A Il faut lui rafraichir la tête avec beaucoup d’eau  B Il ne faut ni la rafraîchir ni la laisser boire  C Il faut allonger la personne dans le sens de la longueur avec un objet froid dans la nuque  D Il faut faire courir la personne rapidement pour la maintenir au chaud |  |
| 110 08.0-70 | supprimé (19.09.2018) |  |
| 110 08.0-71 | Connaissances générales de base | C |
|  | Comment faut-il soigner en premier lieu une brûlure ?  A Il faut la soigner avec de la poudre  B Envelopper dans des serviettes  C Refroidir avec beaucoup d’eau  D Couvrir de graisse |  |
| 110 08.0-72 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quels documents doivent être remis à une personne qui a subi une blessure par une cargaison dangereuse afin qu’elle les présente au médecin ?  A L’attestation d’expert ADN  B Le livret de service  C Les informations contenues dans le document de transport  D Le certificat d’agrément |  |
| 110 08.0-73 | 8.1.5.3 | B |
|  | Où doit se trouver l’équipement spécial si un pousseur pousse quatre barges de poussage, dont deux sont chargées de matières corrosives de la classe 8 ?  A Sur toutes les quatre barges  B Uniquement sur le pousseur  C Sur les deux barges chargées de matières dangereuses et sur le pousseur  D Sur au moins une des barges |  |
| 110 08.0-74 | 8.1.5.1 | D |
|  | Pour qui faut-il avoir à bord des dispositifs de sauvetage appropriés ?  A Pour les personnes à bord non titulaires d’une l’attestation ADN  B Uniquement pour l’équipage  C Pour chaque membre de l’équipage et pour les agents ayant des fonctions de contrôle  D Pour chaque personne qui se trouve à bord |  |
| 110 08.0-75 | 7.1.3.41.1, 7.2.3.41.1, 8.3.4 | C |
|  | Dans quels locaux est-il permis de fumer à bord d’un bateau transportant des marchandises dangereuses, sous certaines conditions ?  A Dans les logements et dans les salles des machines  B Dans les salles des machines et dans les locaux de service  C Dans les logements et dans la timonerie  D Dans les salles des machines et dans la timonerie |  |
| 110 08.0-76 | 1.3.2.2.4 | C |
|  | Quelles personnes sont autorisées à utiliser les appareils respiratoires autonomes ?  A Uniquement les titulaires d'une attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN  B Tous les membres d'équipage  C Les personnes formées à l'utilisation de ces appareils et physiquement aptes à en supporter les contraintes supplémentaires  D Chaque membre d'équipage qui a suivi une formation de protection NBC |  |

| Généralités  Objectif d’examen 9: Stabilité | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 110 09.0-01 | 9.1.0.93.2, 9.2.0.93.2, 9.3.3.13.2 | C |
|  | Au moyen de quoi doivent être définies les valeurs de base pour le calcul de la stabilité ?  A Uniquement au moyen d’une expérience de gîte réalisée avec le bateau entièrement chargé  B Uniquement a moyen d’une expérience de gîte réalisée avant l’aménagement du bateau  C Au moyen d’une expérience de gîte ou par un calcul précis de masse et de moment  D Uniquement moyen d’une expérience de gîte calculée |  |
| 110 09.0-02 | 9.1.0.93.3, 9.2.0.93.3, 9.3.1.13.2, 9.3.2.13.2, 9.3.3.13.3 | A |
|  | À quoi servent les calculs de stabilité à l’état intact ?  A À apporter la preuve d’une stabilité suffisante pour tous les stades de chargement du bateau  B Uniquement à apporter la preuve d’une stabilité suffisante pour le stade de chargement du bateau  C Uniquement à apporter la preuve d’une stabilité suffisante lorsque le bateau est chargé de conteneurs  D Uniquement à apporter la preuve d’une stabilité suffisante lorsque le bateau est chargé à moins de 50% de l’enfoncement maximal |  |
| 110 09.0-03 | 9.1.0.95.2, 9.2.0.95.2, 9.3.3.15.2 | D |
|  | Après avarie, au stade de l’équilibre (stade final de l’envahissement), quel est l’angle d’inclinaison maximal admissible d’un bateau à double coque ?  A 6 degrés  B 8 degrés  C 10 degrés  D 12 degrés |  |
| 110 09.0-04 | 9.1.0.95.3 | B |
|  | En position d’équilibre (stade final après envahissement) quel est l’angle d’inclinaison maximal admissible d’un bateau à double coque répondant aux prescriptions supplémentaires de l’ADN, chargé de conteneurs non fixés ?  A 3 degrés  B 5 degrés  C 6 degrés  D 12 degrés |  |
| 110 09.0-05 | Connaissances générales de base, Stabilité | A |
|  | Un bateau-citerne avec des citernes sans cloison longitudinale médiane a rempli toutes ses citernes à cargaison à 60 %. À quoi le conducteur doit-il veiller en particulier avec ce niveau de remplissage ?  A À ce que la stabilité du bateau soit démontrée par un calcul de stabilité.  B À passer les courbes très lentement afin que le bateau ne chavire pas.  C À ce que les citernes de ballastage ne soient remplies qu'à 60 %.  D À ce qu'avec ce niveau de remplissage de la citernes à cargaison, les récipient pour produits résiduaires sur le pont ne soient remplis qu'à 50 %. |  |
|  |  |  |
| 110 09.0-06 | Connaissances générales | B |
|  | Comment peut-on réduire de manière fiable une gite importante du bateau due à la force centrifuge lors du passage dans une courbe ?  A En barrant en sens inverse  B En réduisant la vitesse  C En augmentant la vitesse  D En réduisant le rayon de giration |  |
| 110 09.0-07 | supprimé (21.09.2022) |  |
| 110 09.0-08 | 7.2.3.20.1 | C |
|  | Un bateau-citerne dont les citernes sont dépourvues de cloison longitudinale médiane est-il autorisé à prendre du ballast dans les caissons de la double muraille pour la navigation sur un canal ?  A Non, le ballastage de bateaux-citernes sans cloison longitudinale médiane est strictement interdit  B Oui, si les caissons de ballastage sont remplis avant le chargement  C Oui, si cela a été pris en compte dans le calcul de la stabilité à l’état intact et dans le calcul de la stabilité après avarie du bateau et que ceci est autorisé pour la matière concernée  D Oui, si les caissons de ballastage ne comportent pas de cargaison |  |
| 110 09.0-09 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quelle est l'effet d'une grande longueur et d'une faible largeur du bateau sur sa stabilité ?  A Effet négatif  B Effet positif  C Effet neutre  D Effet passif |  |
| 110 09.0-10 | Connaissances générales de base | B |
|  | Par quelle procédure de calcul est déterminé le centre de gravité commun de plusieurs corps ?  A Calcul du pourcentage  B Calcul du moment  C Calcul de la poussée  D Calcul expérimental |  |
| 110 09.0-11 | Connaissances générales de base | B |
|  | Qu'entend-on par « stabilité d'un bateau » ?  A La capacité de la coque en acier d'un bateau de se tordre puis de revenir à sa forme d'origine  B La capacité d'un bateau de se redresser après une position de gîte (inclinaison)  C La solidité de la coque d'un bateau en liaison avec la solidité du matériau et de l'usure du matériau  D La solidité des renforts transversaux et longitudinaux en liaison avec la contrainte subie par la coque du bateau |  |
| 110 09.0-12 | Connaissances générales de base | D |
|  | Qu'est-ce qui peut constituer une menace pour la stabilité d'un bateau ?  A Un grand franc-bord  B La navigation lente dans une courbe  C Un centre de gravité bas  D Les surfaces libres de liquides dans le bateau |  |
| 110 09.0-13 | Connaissances générales de base | C |
|  | Qu'est-ce qui améliore la stabilité d'un bateau ?  A Un centre de gravité élevé  B Une faible largeur de la ligne de flottaison  C Un centre de gravité bas  D Un faible franc-bord |  |
| 110 09.0-14 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quand doit être vérifiée la stabilité à l'état intact d'un bateau à double-coque ?  A À chaque changement d'équipe  B Toutes les heures, en fonction de la consommation de carburant  C Avant chaque modification du poids de la cargaison  D Seulement à chaque séjour planifié au chantier naval |  |
| 110 09.0-15 | 1.2.1, 9.3.2.13.3, 9.3.3.13.3 | B |
|  | Que comporte notamment le plan de sécurité en cas d'avarie ?  A L'emplacement des extincteurs et autres moyens de sauvetage  B Tous les dispositifs de fermeture qui doivent être fermés en cours de voyage  C Toutes les installations électriques qui doivent être arrêtées en cas de fuite  D Le nombre des exercices de colmatage des fuites à effectuer |  |
| 110 09.0-16 | Connaissances générales de base | A |
|  | Où est indiqué le poids du bateau à l'état lège ?  A Dans les documents concernant la stabilité  B Dans le mégatest  C Dans le certificat d'agrément  D Dans le certificat de visite |  |
| 110 09.0-17 | Connaissances générales | D |
|  | Que désigne la « distance de sécurité résiduelle » d'un bateau ?  A La distance de sécurité résiduelle donne des indications concernant la distance entre les renforts transversaux et longitudinaux  B La distance de sécurité résiduelle donne des indications concernant la force de sustentation résiduelle du bateau  C La capacité du bateau à maintenir hors de l'eau une partie du volume qui déplace de l'eau  D En cas de gîte du bateau, la distance verticale entre la surface du plan d'eau et le point le plus bas du côté immergé, au-dessus duquel le bateau ne peut plus être considéré comme étant étanche à l'eau |  |
| 110 09.0-18 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quels types de stabilité caractérisent la stabilité à l'état intact ?  A La stabilité de la forme et la stabilité du poids  B La stabilité de la quille  C le fléchissement du bateau  D la stabilité du cap |  |
| 110 09.0-19 | Connaissances générales | C |
|  | Quelles forces sont déterminantes pour la stabilité de l'assiette du bateau ?  A La force du plan de la partie centrale du bateau  B L'angle de gîte du bateau  C La force de pesanteur Fp et la portance Fp.  D L'angle d'assiette du bateau |  |
| 110 09.0-20 | Connaissances générales | D |
|  | Quel point est déterminant pour la stabilité du bateau ?  A La masse  B La portance  C Le centre de gravité de la ligne de flottaison  D Le métacentre du bateau |  |
| 110 09.0-21 | Connaissances générales | C |
|  | Quel est généralement l'effet des surfaces libres sur la stabilité d'un bateau ?  A Effet positif  B Aucun effet  C Effet négatif  D Effet à peine perceptible |  |

| Navigation - Bateaux à marchandises sèches  Objectif d’examen 2: Construction et équipement | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 120 02.0-01 | 7.1.3.31 | B |
|  | Un bateau à marchandises sèches transporte des marchandises dangereuses en colis. Peut-on utiliser des pompes d’assèchement portables fonctionnant avec un combustible liquide à l’extérieur de la zone protégée ?  A Non  B Oui, lorsque le point d’éclair du liquide combustible est supérieur à 55 °C  C Oui, lorsque les écoutilles des cales sont fermées  D Oui, lorsque les colis ne comprennent pas de marchandises de la classe 1 |  |
| 120 02.0-02 | 9.1.0.11.1 a) | B |
|  | Par quoi doivent être limitées à l’avant et à l’arrière les cales de bateaux à marchandises sèches transportant des marchandises dangereuses ?  A Par des cofferdams  B Par des cloisons métalliques étanches à l’eau  C Par des pseudo-cofferdams  D Par des cloisons en bois |  |
| 120 02.0-03 | 9.1.0.34.1 | A |
|  | De quelle distance au moins des écoutilles doivent être éloignés les orifices d’échappement des moteurs à combustion interne ?  A 2,00 m  B 2,50 m  C 3,00 m  D 1,00 m |  |
| 120 02.0-04 | 9.1.0.11.1 | C |
|  | Comment les cloisons qui délimitent une cale à l'avant et à l'arrière doivent-elles être ?  A Étanches aux gaz  B Étanches aux jets d’eau  C Étanches à l’eau  D Étanches à la poussière |  |
| 120 02.0-05 | 9.1.0.11.3 | B |
|  | Peut-on utiliser des bâches pour couvrir les écoutilles des cales concernées sur un bateau à marchandises sèches transportant des marchandises dangereuses ?  A Non  B Oui, si les bâches sont difficilement inflammables  C Oui, lorsque les marchandises dangereuses sont transportées en colis  D Oui, lorsque dans la cale un ventilateur supplémentaire est installé pour éviter la formation d'eau de condensation |  |
| 120 02.0-06 | 9.1.0.12.1 | A |
|  | Quelle doit être la capacité des ventilateurs sur les bateaux à marchandises sèches transportant des marchandises dangereuses en cas de ventilation mécanique des cales ?  A Ensemble ils doivent assurer au moins cinq changements d’air à l’heure sur la base du volume de la cale vide  B Ensemble ils doivent assurer au moins dix changements d’air à l’heure sur la base du volume de la cale vide  C Il n’y a pas d’exigence concernant la capacité de la ventilation  D Cela dépend si le ventilateur aspire l’air de la cale ou s’il souffle de l’air frais dans la cale |  |
| 120 02.0-07 | 9.1.0.32.1 | C |
|  | Les doubles fonds de la zone des cales peuvent-ils être aménagés comme réservoirs à combustibles ?  A Non, cela est interdit  B Non, sauf si l’autorité compétente a donné un accord spécial  C Oui, à condition que leur hauteur soit au moins de 0,60 m et que les tuyauteries et les ouvertures de ces réservoirs ne traversent pas les cales  D Oui, à condition que leur hauteur soit au moins de 0,50 m et que les tuyauteries et les ouvertures de ces réservoirs ne traversent pas les cales |  |
| 120 02.0-08 | 9.1.0.40.1 | D |
|  | Est-il nécessaire d'avoir des pompes à incendie à bord d'une barge de poussage sans système de propulsion propre, qui transporte des marchandises dangereuses ?  A Oui, au moins deux pompes à incendie fixées à demeure  B Non, aucune pompe à incendie  C Oui, au moins une pompe manuelle à incendie ou à ballastage dans la zone protégée  D Oui, au moins une pompe à incendie ou à ballastage |  |
| 120 02.0-09 | 9.1.0.40.2 | A |
|  | Depuis quel endroit doit-il être possible de déclencher l’installation d'extinction d'incendie fixée à demeure dans la salle des machines ?  A Depuis un emplacement approprié situé à l'extérieur du local à protéger  B Depuis la timonerie  C Depuis l’entrée de la salle des machines  D Depuis le logement |  |
| 120 02.0-10 | 9.1.0.40.1 | D |
|  | De quoi doivent être munies les tuyauteries des installations d’extinction d’incendie pour empêcher que des gaz puissent atteindre les logements et les locaux de service en dehors de la zone protégée en passant par l’installation d’extinction d’incendie ?  A D’un couvercle  B D’une soupape  C D’un robinet  D D’un clapet anti-retour à ressort |  |
| 120 02.0-11 | 9.1.0.41.2 | A |
|  | Quels appareils peuvent être utilisés pour la cuisson à bord de bateaux à cargaison sèche transportant des marchandises dangereuses ?  A Les appareils fonctionnant à l’électricité  B Les appareils fonctionnant au gaz  C Les appareils fonctionnant au combustible liquide  D Les appareils fonctionnant au combustible solide |  |
| 120 02.0-12 | 7.1.3.70.2 | B |
|  | Quelle distance minimale doit être respectée à bord des bateaux à marchandises sèches entre les marchandises dangereuses et objets de la classe 1 et les antennes pour appareils électroniques ?  A 3,00 m  B 2,00 m  C 4,00 m  D 1,00 m |  |
| 120 02.0-13 | 9.1.0.74.3 | D |
|  | A bord d'un bateau à cargaison sèche, qu’est-ce qui doit être installé à proximité de chaque sortie des logements et de la timonerie ?  A Un panneau avec le texte: «Prière de fermer la porte immédiatement»  B Un panneau avec le texte: «Ouverture permise sans l’autorisation du conducteur. Après ouverture, refermer immédiatement»  C Un panneau avec le texte: «Ne pas ouvrir sans l’autorisation du conducteur»  D Un cendrier |  |
| 120 02.0-14 | 9.1.0.91.2 | A |
|  | Sur les bateaux à cargaison sèche répondant aux prescriptions de construction supplémentaires de l’ADN pour les bateaux à double coque, quelle doit être la distance minimale entre le bordé du bateau et la paroi latérale de la cale ?  A 0,80 m.  B 0,90 m  C 1,00 m  D 1,10 m |  |
| 120 02.0-15 | supprimé (29.03.2012) |  |
| 120 02.0-16 | supprimé (29.03.2012) |  |
| 120 02.0-17 | 9.1.0.91.3 | C |
|  | Quelle doit être la profondeur du double fond d’un bateau à marchandises sèches à double coque répondant aux prescriptions supplémentaires de l’ADN concernant les bateaux à double coque ?  A Elle doit correspondre à la largeur de l’espace de double coque  B Elle doit être de 0,50 m au plus  C Elle doit être de 0,50 m au moins  D Elle doit être de 0,60 m au moins |  |
| 120 02.0-18 | 9.1.0.91.1 | B |
|  | Comment doit être aménagé dans la zone protégée un bateau à marchandises sèches à double coque répondant aux prescriptions supplémentaires de l’ADN concernant les bateaux à double coque ?  A Il doit être construit avec double muraille  B Il doit être construit avec double muraille et double fond  C Il doit être équipé d’une double muraille et d’un double fond dans la salle des machines  D Il doit être construit au moins avec double muraille double fond et dans la salle des machines avec double muraille |  |
| 120 02.0-19 | 9.1.0.91.3 | A |
|  | Quelle doit être au moins la distance entre le fond du bateau et le fond du puisard chez les bateaux à marchandises sèches répondant aux prescriptions supplémentaires de l’ADN concernant les bateaux à double coque et équipés de puisards ?  A 0,40 m  B 0,50 m  C 0,30 m  D 0,60 m |  |
| 120 02.0-20 | supprimé (2012) |  |
| 120 02.0-21 | supprimé (2012) |  |
| 120 02.0-22 | supprimé (2012) |  |
| 120 02.0-23 | supprimé (2012) |  |
| 120 02.0-24 | 9.2.0.34.1 | B |
|  | Selon l’ADN, sur les navires de mer qui sont conformes aux prescriptions SOLAS, chapitre II-2, règle 54, où doivent être situés les orifices des tuyaux d’échappement des moteurs ?  A Ils doivent être situés à 1 m au moins des écoutilles des cales  B Ils doivent être situés à 2 m au moins des écoutilles des cales  C Ils doivent toujours être situés derrière la timonerie  D Ils doivent être situés à 3 m au moins des écoutilles des cales |  |
| 120 02.0-25 | 9.1.0.41.2 | A |
|  | Selon l’ADN, à quelles conditions des appareils de cuisson sont-ils admis dans la timonerie de bateaux à marchandises sèches ?  A Lorsque le sol de la timonerie est métallique  B Ces appareils ne sont absolument pas admis  C Lorsque la distance de séparation entre la timonerie et les cales est de 4 m au moins  D Lorsque la distance de séparation entre la timonerie et les cales est de 3 m au moins |  |
| 120 02.0-26 | 9.1.0.17.2 | C |
|  | À bord de bateaux à marchandises sèches, quelles dispositions s’appliquent aux portes de logements situées en face des cales ?  A Elle ne doit pas avoir de fenêtre  B Elle doit être munie d’un ressort de manière à ce qu’elle puisse se refermer directement après avoir été ouverte  C Elle doit pouvoir être fermée de façon à être étanche aux gaz  D Elle doit pouvoir être fermée de façon à être étanche à l’eau |  |
| 120 02.0-27 | 7.1.4.1.1, 7.1.4.1.4 | A |
|  | Quelle affirmation s’applique au transport des marchandises suivantes de la classe 7 :UN 2912, UN 2913, UN 2915, UN 2916, UN 2917, UN 2919, UN 2977, UN 2978 et UN 3321 à UN 3333 ?  A Elles ne peuvent être transportées qu’avec des bateaux à double coque répondant aux prescriptions supplémentaires de l’ADN  B Elles ne peuvent être transportées qu’avec des bateaux à écoutilles en acier  C Selon l’ADN, elles peuvent être transportées aussi bien sur des bateaux à coque simple que sur des bateaux à double coque  D Elles ne peuvent être transportées qu’avec des bateaux à écoutilles en aluminium |  |
| 120 02.0-28 | 9.1.0.12.1 | B |
|  | Où doivent être situées à bord les conduites d’aspiration pour la ventilation des cales ?  A Les conduites d’aspiration doivent aboutir à 1 m au moins au-dessus du fond de la cale  B Les conduites d’aspiration doivent être situées à l'avant et à l'arrière de la cale. Elles doivent aboutir à moins de 50 mm au-dessus du fond  C Les conduites d’aspiration doivent être situées à l’avant de la cale. Elles doivent aboutir à moins de 50 mm au-dessus du fond  D Les conduites d’aspiration doivent être situées à l’arrière de la cale. Elles doivent aboutir à moins de 50 mm au-dessus du fond |  |
| 120 02.0-29 | 9.1.0.20 | D |
|  | À bord d’un bateau à marchandises sèches avec espaces de double coque et double fond, est-il permis d’aménager les espaces de double coque comme citernes à ballast ?  A Non, les espaces de double coque servent de zone de sécurité et doivent de ce fait toujours être vides  B Non, car si les espaces de double coque sont remplis d’eau la stabilité du bateau est mise en danger  C Oui, si les espaces de double coque peuvent être vidés en 30 minutes  D Oui, les espaces de double coque peuvent être aménagés pour recevoir de l’eau de ballastage |  |
| 120 02.0-30 | 9.1.0.40.3 | A |
|  | Selon la section 8.1.4 de l’ADN, où doivent se trouver les extincteurs à main supplémentaires à bord ?  A Dans la zone protégée ou à proximité de celle-ci  B A l’extérieur de la zone protégée  C Du coté extérieur de la timonerie. Ainsi, en cas d’urgence, ils peuvent être rapidement repérés et utilisés également par d’autres personnes  D A un endroit approprié désigné par un expert |  |
| 120 02.0-31 | 9.1.0.41.1 | C |
|  | Selon l'ADN, les orifices des cheminées doivent-elles avoir un équipement particulier à bord d'un bateau à marchandises sèches ?  A Oui, des dispositifs pour empêcher la sortie d’étincelles  B Oui, de dispositifs pour empêcher la pénétration d’eau  C Oui, de dispositifs pour empêcher la sortie d’étincelles et la pénétration d’eau  D Non, il n'y a rien dans l’ADN à ce sujet |  |
| 120 02.0-32 | 9.1.0.53.1 | D |
|  | Selon l’ADN, quelles dispositions s’appliquent aux installations et équipements électriques situés sur le pont dans la zone protégée d’un bateau à marchandises sèches et qui ne peuvent pas être mis hors tension par un interrupteur central ?  A Ils doivent être du type «certifié de sécurité»  B Ils doivent être sûrs au feu selon CEI 60079-1A  C Ils doivent être étanches à l’eau pour éviter les courts-circuits  D Ils doivent être du type «à risque limité d’explosion» |  |

| Navigation - Bateaux à marchandises sèches  Objectif d’examen 3: Traitement des cales et locaux contigus | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 120 03.0-01 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | C |
|  | À quoi doit-on veiller pendant le voyage lors du transport de UN 1435 CENDRES DE ZINC en vrac ?  A Laisser ouvertes les fenêtres et les portes  B Colmater les cales de façon qu'aucun gaz ne s'échappe  C Ventiler les locaux contigus aux cales contenant les cendres de zinc  D Dégazer les cales toutes les demi-heures |  |
| 120 03.0-02 | 7.1.4.12.1 | D |
|  | Combien de fois par heure l'air doit-il être remplacé sur un bateau roulier chargé de véhicules ?  A 30 fois  B 20 fois  C 10 fois  D 5 fois |  |
| 120 03.0-03 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | C |
|  | Quand faut-il ventiler les cales lors du transport de UN 2211 POLYMÈRES EXPANSIBLES EN GRANULES emballés ?  A Toujours lorsque les marchandises sont chargées dans les cales  B Pendant le voyage, toutes les heures pendant 15 minutes  C Lorsque l'on constate après une mesure que la concentration de gaz est supérieure à 10% de la limite inférieure d’explosivité  D Lorsque l'on constate après une mesure que la concentration de gaz est inférieure à 10% de la limite inférieure d'explosivité |  |
| 120 03.0-04 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | A |
|  | Comment faut-il ventiler les cales lorsqu’un bateau transporte UN 1408 FERROSILICIUM en vrac ou sans emballage et que, lors d'une mesure, une concentration de gaz supérieure à 10 % de la limite inférieure d'explosivité est constatée ?  A À plein rendement des ventilateurs  B Les ventilateurs étant réglés sur «stand by»  C 15 minutes par heure  D Une fois en 8 heures |  |
| 120 03.0-05 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | A |
|  | Quelles cales ou locaux faut-il ventiler pendant le voyage lorsqu’un bateau à marchandises sèches avec 4 cales a chargé 300 t UN 1408 FERROSILICIUM en vrac dans la cale 2 ?  A La cale 2 et toutes les cales et locaux contigus  B La cale 2  C Toutes les cales, c'est à dire les cales 1, 2, 3 et 4  D Cette cargaison en vrac ne nécessite pas de ventilation |  |
| 120 03.0-06 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | D |
|  | Que faut-il faire avec les cales d’un bateau transportant UN 1398 SILICO-ALUMINIUM EN POUDRE NON ENROBÉ en vrac, si l’on constate lors d'une mesure, que la concentration de gaz provenant de la cargaison dépasse 10% de la limite inférieure d'explosivité ?  A Il faut ventiler les cales chaque semaine  B La température des cales doit être surveillée  C Il ne faut pas ventiler les cales  D Il faut ventiler les cales avec les ventilateurs à plein régime. |  |
| 120 03.0-07 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.16 | C |
|  | Laquelle des mesures ci-dessous doit-elle être prise avant de pouvoir commencer le déchargement de UN 2211, POLYMÈRES EXPANSIBLES EN GRANULES en vrac ?  A Les fenêtres et les portes du logement doivent êtres germées hermétiquement à cause des matières toxiques qui s'échappent  B Aucune autre mesure n'est nécessaire  C Le déchargeur ou un expert visé à la sous-section 8.2.1.2 doit mesurer la concentration de gaz dans les cales correspondantes  D Le destinataire doit mesurer la toxicité dans les cales correspondantes |  |
| 120 03.0-08 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.16 | D |
|  | Sous quelle valeur la concentration de gaz doit-elle au moins se situer avant de pouvoir commencer le déchargement de UN 2211 POLYMÈRES EXPANSIBLES EN GRANULES en vrac ?  A Elle doit être au moins à 10% au-dessous de la limite inférieure d'explosivité  B Elle doit être au moins à 20% au-dessous de la limite inférieure d'explosivité  C Elle doit être au moins à 40% au-dessous de la limite inférieure d'explosivité  D Elle doit être au moins à 50% au-dessous de la limite inférieure d'explosivité |  |
| 120 03.0-09 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | A |
|  | Quand la concentration de gaz doit-elle être mesurée lorsque UN 2211 POLYMÈRES EXPANSIBLES EN GRANULES a été chargé en vrac ?  A Immédiatement après le chargement et une heure après  B Toutes les huit heures après le chargement  C Pendant le chargement jusqu'à une heure après le chargement et ensuite une heure avant le déchargement  D Pendant le transport il n'est pas besoin de mesurer |  |
| 120 03.0-10 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | B |
|  | Quelles mesures doivent être prises si, lors du transport de UN 2211 POLYMÈRES EXPANSIBLES EN GRANULES en vrac, une concentration de gaz de 20 % sous la limite inférieure d’explosivité est mesurée dans la cale pendant le voyage ?  A L’autorité compétente doit être informée  B Les cales doivent être ventilées avec les ventilateurs fonctionnant à plein régime  C Le destinataire de la cargaison ou le chargeur doit être informé  D Il n’y a pas de mesures additionnelles à prendre, la valeur limite est à 50% de la limite inférieure d’explosivité |  |
| 120 03.0-11 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | D |
|  | Dans des conditions normales d’exploitation, quand faut-il mesurer la concentration de gaz dans la cale lorsque UN 1408, FERROSILICIUM est transporté en vrac ?  A Jamais  B Immédiatement après le chargement, une heure après et ensuite toutes les huit heures  C Immédiatement après le chargement, une heure après et ensuite toutes les heures  D Immédiatement après le chargement, et une heure après |  |
| 120 03.0-12 | 7.1.4.15.1 | D |
|  | Sous quelles conditions n'est-il pas nécessaire de nettoyer une cale conformément à l'ADN en cas de transport de vrac ?  A Lorsque la marchandise précédente était une marchandise de la classe 4.1  B Lorsque la marchandise précédente était une marchandise de la classe 4.2  C Lorsque la marchandise précédente était une marchandise de la classe 4.3  D Lorsque la nouvelle cargaison est constituée de la même marchandise que la cargaison précédente |  |
| 120 03.0-13 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.12 | A |
|  | Faut-il ventiler le logement lors du transport de UN 3101 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE B, LIQUIDE à bord d’un bateau à marchandises sèches ?  A Non, cela n’est pas nécessaire  B Oui, cela est prescrit pour cette marchandise  C Non, sauf si la marchandise est chargée en vrac  D Oui, si la marchandise s’est libérée |  |
| 120 03.0-14 | 7.1.4.15.1 | B |
|  | Que faut-il faire lorsqu’une cale est souillée après le déchargement de marchandises de la classe 9 ?  A La cale doit être nettoyée avec un produit de nettoyage spécialement prévu à cet effet avant qu’une nouvelle cargaison puisse y être chargée  B La cale doit être nettoyée, sauf si la prochaine cargaison est identique à la précédente cargaison en vrac  C La cale doit être nettoyée sauf si la nouvelle cargaison est constituée par une marchandise de la classe 8  D La cale doit toujours être décontaminée par une firme spécialisée avant qu’une nouvelle cargaison puisse y être chargée |  |
| 120 03.0-15 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.11 | C |
|  | Quelles mesures doivent être prises pour les cales lorsque UN 2506 HYDROGENOSULFATE DE POTASSIUM est transporté en vrac ?  A Avant le début du chargement les cales doivent être ventilées pendant une heure au moins  B Avant le début du chargement les cales doivent être spécialement séchées  C Les parois internes des cales doivent être pourvues d’une doublure ou d’un revêtement propre à empêcher la corrosion  D Les parois internes des cales doivent être pourvues d’une doublure ou d’un revêtement propre à empêcher une imprégnation par la cargaison |  |
| 120 03.0-16 | 3.2.1, tableau A, 7.1.6.11 | D |
|  | Quelles mesures doivent être prises pour les cales lorsque UN 1334 NAPHTALÈNE BRUT est transporté en vrac ?  A Avant le début du chargement les cales doivent être asséchées par essuyage de manière qu’il n’y ait pas d’eau dans les cales  B Avant le début du chargement les cales doivent être ventilées avec un gaz inerte de manière que pendant le chargement il ne puisse se produire une situation inflammable  C Les parois internes des cales doivent être pourvues d’une doublure ou d’un revêtement propre à empêcher la corrosion  D Les parois internes des cales doivent être pourvues d’une doublure ou d’un revêtement difficilement inflammable et empêchant une imprégnation par la cargaison |  |
| 120 03.0-17 | 7.1.3.51.4 | B |
|  | Que faut-il faire avec les installations électriques qui ne répondent pas aux exigences de la zone 1 lors du transport de matières et objets explosibles dans les cales d’un bateau à marchandises sèches ?  A Elles doivent être éloignées de la zone de cargaison  B Dans les cales, elles doivent être hors tension et protégées contre une mise en service involontaire  C Les installations électriques situées normalement dans les cales doivent être enlevées  D Dans les cales, elles doivent être hors tension pendant le chargement et le déchargement |  |
| 120 03.0-18 | 7.1.4.12.2 | C |
|  | Quand les cales ouvertes doivent-elles être ventilées, lorsqu’un bateau à marchandises sèches transporte des conteneurs avec des marchandises de la classe 5.2 ?  A Avec cette cargaison les cales doivent toujours être ventilées  B Sur un porte-conteneurs avec des cales ouvertes les cales n’ont jamais besoin d’être ventilées  C Les cales doivent être ventilées si l’on soupçonne des dégâts à un conteneur ou si l'on soupçonne que le contenu s'est libéré à l'intérieur du conteneur  D Avec cette cargaison les cales n’ont à être ventilées que pendant le chargement et le déchargement |  |
| 120 03.0-19 | 7.1.4.12.2 | D |
|  | Quelles mesures doivent être prises à bord lors du transport de conteneurs avec des marchandises de la classe 3 en cas de suspicion de fuite d’un des conteneurs ?  A Les orifices de la salle des machines ainsi que les portes et fenêtres du logement doivent être immédiatement fermés  B Le conteneur doit être recouvert avec une bâche  C Le conteneur doit être arrosé pour le refroidir  D La cale doit être ventilée |  |

| Navigation - Bateaux à marchandises sèches  Objectif d’examen 6: Chargement, déchargement et transport | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 120 06.0-01 | 5.2.2.2.2 | D |
|  | (jaune/blanc/noir)  Que signifie l'étiquette ci-dessus ?  A La marchandise dangereuse concernée est inflammable (matières liquides)  B La marchandise dangereuse concernée est inflammable (matières solides)  C La marchandise dangereuse concernée est corrosive  D La marchandise dangereuse concernée est radioactive |  |
| 120 06.0-02 | 3.3.1 disposition spéciale 800 | C |
|  | Le transport de graines oléagineuses, de graines égrugées et de tourteaux contenant de l'huile végétale, traités au solvant, non sujets à l'inflammation spontanée est-il soumis à l'ADN ?  A Les produits végétaux ne sont pas des marchandises dangereuses étant donné qu'ils ne sont pas mentionnés dans l'ADN  B Oui, il s’agit marchandises dangereuses  C Non, si aucun gaz dangereux ne peut se dégager en quantités dangereuses pendant le transport (pas de risque d'explosion) et que cela est mentionné dans le document de transport  D Oui, sauf si avant le chargement elles ont été entreposées à l'air sec pendant au moins trois jours |  |
| 120 06.0-03 | 5.2.2.2.2, 5.3.4 | C |
|  | Les colis peuvent porter les étiquettes de danger du RID, de l'ADR ou du code IMDG. Où peut-on lire la signification de ces étiquettes de danger ?  A Dans l'annexe 3 du CEVNI  B Dans le document de transport selon la section 5.4.1 de l’ADN  C Dans la Partie 5 de l'ADN  D Dans le certificat d'agrément |  |
| 120 06.0-04 | 5.2.2.2.2 | C |
|  | Quelle étiquette de danger porte un colis contenant des liquides inflammables de la classe 3 ? |  |
|  | A Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/skull_2.gif(noir/blanc) |  |
|  | B Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/stripes.gif(noir/blanc/rouge) |  |
|  | C Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/rouge3_noir.gif(noir/rouge ou blanc/rouge) |  |
|  | D Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/blan-red.gif(noir/blanc/rouge) |  |
| 120 06.0-05 | 5.2.2.2.2 | C |
|  | Quelle étiquette de danger s'applique aux marchandises dangereuses de la classe 4.3 ? |  |
|  | A(noir/orange |  |
|  | B(noir/blanc/rouge) |  |
|  | CDescription : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/bleu4.gif(blanc ou noir/bleu) |  |
|  | DDescription : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/blan-red.gif(noir/blanc/rouge) |  |
| 120 06.0-06 | 5.2.2.2.2 | D |
|  | Quelle est la signification de l'étiquette de danger ci-dessous ? |  |
|  | Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/5-2red_noir.gif(noir/rouge/jaune) |  |
|  | A Explosible  B Inflammable (solides inflammables)  C Spontanément inflammable  D Peroxyde organique |  |
| 120 06.0-07 | 1.1.3.6.1 | A |
|  | Jusqu’à quelle masse brute le paragraphe 1.1.3.6.2 de l’ADN peut-il s’appliquer lorsqu’un bateau transporte des colis de UN 1428 SODIUM, classe 4.3, groupe d'emballage I ?  A 300 kg  B Pour cette matière il n'y a pas de quantité exemptée  C 3 000 kg  D 30 000 kg |  |
| 120 06.0-08 | 1.1.3.6.1, 3.2, tableau A | B |
|  | Quelle est la masse brute maximale de UN 3102, PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE B, SOLIDE, classe 5.2 en colis pour que seul le paragraphe 1.1.3.6.2 de l'ADN s’applique ?  A 300 kg  B Pour cette matière il n'y a pas de quantité exemptée  C 3 000 kg  D Pour la classe 5.2 il n'y a pas de limitation de quantité |  |
| 120 06.0-09 | 1.1.3.6.1 | A |
|  | Quelle est la masse brute maximale des matières corrosives de la classe 8, groupe d'emballage III, en colis, pour que seul le paragraphe 1.1.3.6.2 de l'ADN s’applique ?  A 3 000 kg  B 300 kg  C 30 000 kg  D Pour la classe 8 il n'y a pas de quantité exemptée |  |
| 120 06.0-10 | 8.3.1 | D |
|  | En plus de 1 000t de rouleaux d'acier la cargaison d’un bateau comprend encore 30 t de UN 1830 ACIDE SULFURIQUE en colis  (classe 8). Pouvez-vous prendre à bord des personnes qui ne sont pas membres de l'équipage, ne vivent pas normalement à bord ou qui ne sont pas à bord pour raison de service ?  A Dans le cas présent oui, car pour le transport d'acide sulfurique il n’y a de toute façon pas besoin de certificat d'agrément et que l'acide n'est ni inflammable ni explosible  B Oui, mais uniquement avec l'accord du propriétaire du bateau  C Oui, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'autorité compétente  D Le transport de telles personnes est interdit |  |
| 120 06.0-11 | 7.1.5.4.3 | C |
|  | Quelle distance doit être respectée au minimum par rapport à des zones urbaines et des lieux de stockage en citernes en cas de stationnement ailleurs que dans les aires de stationnement spécialement désignées par l'autorité compétente lorsqu’un bateau porte trois cônes bleus / trois feux bleus ?  A 50 m  B 100 m  C 500 m  D 1000 m |  |
| 120 06.0-12 | 7.1.4.3.1 | A |
|  | Peut-on charger en commun dans une même cale des marchandises des classes 6.1 et 8 en GRV ?  A Oui, à condition qu'elles soient séparées par une distance horizontale minimale de 3m et qu'elles ne soient pas chargées les uns sur les autres  B Oui, elles peuvent être chargées en commun sans condition aucune  C Non, les marchandises de ces deux classes doivent être séparées par une cloison de cale étanche à l'eau  D Non, les marchandises de la classe 6.1 ne doivent jamais être chargées en commun dans une même cale avec des marchandises d'autres classes |  |
| 120 06.0-13 | 7.1.4.3.4 | A |
|  | Des marchandises de la classe 1 de groupes de compatibilité différents peuvent-elles être chargées en commun dans une même cale ?  A Oui, pour autant que cela résulte du tableau du 7.1.4.3.4  B Non  C Il n'y a pas d'interdiction de chargement en commun mais les prescriptions de gerbage doivent être respectées  D Uniquement avec l'accord d'un expert en explosifs |  |
| 120 06.0-14 | 7.1.4.3.3 | D |
|  | Un bateau transporte dans des caisses en bois des marchandises de la classe 1 pour lesquelles une signalisation avec trois cônes ou feux bleus est prescrite au tableau A du 3.2.1. Peut-on charger en commun dans la même cale des marchandises de la classe 6.2 ?  A Non, des marchandises de ces deux classes ne peuvent pas être transportées sur le même bateau  B Oui, pour autant que les groupes de compatibilité le permettent  C Non, uniquement avec l'accord d'un expert  D Oui, mais uniquement si elles sont séparées par une distance d'au moins 12 m |  |
| 120 06.0-15 | 7.1.4.3.2 | C |
|  | Peut-on charger en commun dans une même cale des colis contenant UN 1614 CYANURE D'HYDROGÈNE STABILISE et des colis contenant UN 2309 OCTADIÈNE ?  A Non, des marchandises de ces deux classes ne peuvent pas être transportées sur le même bateau  B Oui, pour autant qu'une distance de séparation horizontale de 3 m au moins est respectée  C Non, quelle que soit la quantité, les marchandises dangereuses pour lesquelles à la colonne (12) du tableau A du 3.2.1 une signalisation avec deux cônes ou feux bleus est prescrite ne doivent pas être chargées dans une même cale avec des matières inflammables pour lesquelles à la colonne (12) du tableau A du 3.2.1 une signalisation avec un cône ou feu bleu est prescrit  D Oui, il n'y a absolument pas d'interdiction de chargement en commun pour ces deux marchandises |  |
| 120 06.0-16 | 7.1.4.3, 7.1.4.4, 7.1.4.5 | C |
|  | Où peut-on trouver dans l'ADN les prescriptions interdisant le chargement en commun pour le transport de marchandises dangereuses en colis ?  A Dans la section 3.2.1, tableau A  B Dans la sous-section 3.2.1, tableau C  C Dans les sous-sections 7.1.4.3 à 7.1.4.5  D Dans les sous-sections 1.1.3.1 à 1.1.3.6 |  |
| 120 06.0-17 | 7.1.4.3 | D |
|  | Peut-on charger côte à côte des colis contenant des marchandises dangereuses différentes ?  A Oui, mais les étiquettes de danger doivent être visibles  B Non, en principe pas  C Oui, seule s'applique l'interdiction de gerber les colis  D Oui, mais uniquement en respectant les interdictions de chargement en commun |  |
| 120 06.0-18 | 7.1.4.1.1, 7.1.4.1.4 | B |
|  | Les matières et objets suivants de la classe 1 peuvent-ils être transportés conformément à l'ADN à bord d’un bateau à simple coque muni d’un certificat d'agrément, en respectant les limitations de quantités transportées:  - 20 t UN 0340, NITROCELLULOSE (code de classification 1.1D)  - 5 t UN 0131, ALLUMEURS POUR MÈCHE DE MINEUR (code de classification 1.4S)  - 10 t UN 0238, ROQUETTES LANCE-AMARRES (code de classification 1.2G) ?  A Oui, d'après le tableau des limitations de quantités pour la classe 1, les quantités maximales admissibles ne sont pas dépassées  B Non, une des trois cargaisons dépasse la masse brute admissible  C Oui, si la nitrocellulose est chargée dans la cale la plus en avant et les allumeurs pour mèche de mineur dans la cale la plus en arrière  D Oui, il n'y a pas de limitation de quantités pour ces matières |  |
| 120 06.0-19 | 7.1.5.2 | A |
|  | Quelle est la distance minimale par rapport aux autres bateaux que doit maintenir dans la mesure du possible un bateau faisant route avec un chargement de matières et d'objets explosibles pour lesquels est prescrite au 3.2, tableau A, colonne 12, une signalisation avec trois cônes bleus / 3 feus bleus ?  A 50 m  B 100 m  C 10 m  D 20 m |  |
| 120 06.0-20 | 1.1.3.6.1, 3.2.1, tableau A | A |
|  | Un bateau transportant une cargaison de 25 t UN 1223, KÉROSÈNE en colis (fûts en acier) doit-il porter des cônes bleus ?  A Non, pour le KÉROSÈNE aucune signalisation n'est prescrite  B Non, car la cargaison ne dépasse pas la masse brute de 25 t  C Oui, tous les bateaux qui transportent des marchandises de la classe 3 doivent porter la signalisation avec un cône ou feu bleu  D Oui, car la masse brute de 3 000 kg est dépassée |  |
| 120 06.0-21 | 1.1.3.6.1, 3.2.1, tableau A | A |
|  | Un bateau avec une cargaison de 30 t UN 1263, PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES groupe d'emballage I en colis (fûts en acier) doit-il porter des cônes ou feux bleus?  A Oui, car la masse brute de cette cargaison dépasse 300 kg  B Oui, tous les bateaux qui transportent des marchandises de la classe 3 doivent porter la signalisation avec un cône ou feu bleu  C Non, à cause de cette cargaison additionnelle le bateau n'a pas besoin de porter une signalisation particulière  D Non, une signalisation avec un cône ou feu bleu n'est exigée que des bateaux-citernes |  |
| 120 06.0-22 | 3.2.1, tableau A, 7.1.4.1.1 | D |
|  | Quelle est la quantité maximale admissible pour le transport exclusivement de UN 3101 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE B, LIQUIDE, en colis à bord d’un bateau à marchandises sèches à simple coque possédant un certificat d'agrément ?  A 300 000 kg  B 100 000 kg  C 50 000 kg  D 15 000 kg |  |
| 120 06.0-23 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quel est l'objectif principal du marquage des colis avec des étiquettes de danger ?  A Les symboles permettent de reconnaître quels dangers peut présenter la marchandise dangereuse  B Le destinataire doit savoir quel colis lui est destiné  C Le conducteur doit être avisé qu'il doit charger tous les colis avec étiquettes de danger uniquement sur le pont  D Le marquage des colis avec des étiquettes de danger doit avant tout faciliter le dédouanement du trafic transfrontière |  |
| 120 06.0-24 | 5.2.2.2.2 | B |
|  | Laquelle des étiquettes de danger signale le danger de corrosion du colis ? |  |
|  | ADescription : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/skull_2.gif(noir/blanc) |  |
|  | B(noir/blanc) |  |
|  | C(noir/blanc) |  |
|  | DDescription : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/jaune5-1.gif(noir/jaune) |  |
| 120 06.0-25 | 5.2.2.2.2 | A |
|  | Laquelle des étiquettes de danger signale le danger de toxicité du colis ? |  |
|  | ADescription : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/skull_2.gif(noir/blanc) |  |
|  | BDescription : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/jaune5-1.gif(noir/jaune) |  |
|  | CDescription : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/stripes.gif(noir/blanc/rouge) |  |
|  | D(noir/blanc) |  |
| 120 06.0-26 | 5.2.2.2.2, 5.3 | C |
|  | Dans l'ADN, où trouve-t-on les modèles des étiquettes de danger prescrites par les réglementations internationales ?  A Dans la section, 1.2.1  B Dans la section 3.2.2, tableau B  C Dans les chapitres, 5.2 et 5.3  D Dans la sous-section 7.1.5.0.2 |  |
| 120 06.0-27 | 5.2.2, 3.2.1, tableau A | A |
|  | Qu'est-ce que cela signifie lorsque sur un colis deux étiquettes différentes sont apposées ?  A Ce colis présente plusieurs dangers  B Le colis ne peut être transporté qu'à l'intérieur de la zone portuaire mais non sur le fleuve libre  C Il y a toujours une interdiction de chargement en commun avec d'autres marchandises dangereuses  D La police doit être informée de ce transport de marchandises dangereuses |  |
| 120 06.0-28 | Connaissances générales de base | A |
|  | Certaines matières de la classe 3 présentent, outre le danger d'incendie, encore un autre danger. Pour des colis, comment va-t-on rendre attentif à cet autre danger ?  A En marquant les colis avec des étiquettes de danger supplémentaires  B Par une mention dans le document de transport  C Le numéro ONU de la marchandise dangereuse est ajouté en lettres d'imprimerie hautes de 3 cm au moins au-dessus de l'étiquette de danger  D En faisant ressortir (souligner en rouge) le danger additionnel dans les consignes écrites |  |
| 120 06.0-29 | 7.1.4.4.2 | B |
|  | Sous quelles conditions peut-on charger dans une même cale des marchandises des classes 6.1 et 8 se trouvant dans des conteneurs fermés différents ?  A Elles ne peuvent être chargées en aucun cas dans la même cale  B Toujours, sans aucune condition  C Les marchandises de classes différentes doivent être séparées par une distance horizontale de 3 m au moins  D Elles peuvent être chargées dans la même cale mais pas gerbées |  |
| 120 06.0-30 | 7.1.4.3.3, 7.1.4.14.2, 7.1.4.14.3 | C |
|  | UN 1716 BROMURE D'ACÉTYLE en colis est chargé. Laquelle des affirmations suivantes est fausse ?  A Les colis contenant du BROMURE D'ACÉTYLE doivent être séparés de 1 m au moins de logements, des salles des machines, de la timonerie et de sources de chaleur  B Les colis doivent être placés à une distance d'au moins 12 m par rapport à d'autres marchandises dangereuses pour lesquelles une signalisation avec trois cônes ou feux bleus est prescrite  C Les colis contenant du BROMURE D'ACÉTYLE doivent être séparés des colis ne contenant pas de marchandises dangereuses  D Les colis doivent être protégés contre les intempéries |  |
| 120 06.0-31 | 1.1.3.6.1, 3.2.1, tableau A | C |
|  | Quelle quantité de UN 1428 SODIUM en colis peut-elle être transportée en colis sans que ne s'applique l'ADN ?  A 50 kg  B La classe 4.3 ne connaît pas de quantités exemptées  C 300 kg  D 5 000 kg |  |
| 120 06.0-32 | 7.1.4.1.1 | B |
|  | Quelle est la masse brute maximale admissible pour une marchandise dangereuse de la classe 2 avec l'étiquette de danger 2.3 en colis, lorsqu'il ne s'agit pas d'un bateau à double coque au sens de l'ADN ?  A 50 000 kg  B 120 000 kg  C 300 000 kg  D illimitée |  |
| 120 06.0-33 | 5.2.2.2.2 | B |
|  | Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/stripes.gif(rouge, blanc, noir) |  |
|  | Que signifie l'étiquette de danger reproduite ici ?  A La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est inflammable (matières liquides)  B La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est inflammable (matières solides)  C La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette dégage des gaz inflammables au contact de l'eau  D La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est explosible |  |
| 120 06.0-34 | 5.2.2.2.2 | A |
|  | Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/vert.gif(vert, noir) |  |
|  | Que signifie l'étiquette de danger reproduite ici ?  A La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est un gaz non-inflammable et non toxique  B La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est un peroxyde organique  C La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est une matière corrosive  D La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est une matière toxique |  |
| 120 06.0-35 | 5.2.2.2.2 | B |
|  | (noir, blanc) |  |
|  | Que signifie l'étiquette de danger reproduite ici ?  A La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est un gaz non-inflammable  B La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est une matière corrosive  C La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est un peroxyde organique  D La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est une matière toxique |  |
| 120 06.0-36 | 5.2.2.2.2 | B |
|  | (blanc, noir) |  |
|  | Que signifie l'étiquette de danger reproduite ici ?  A La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette dégage des gaz inflammables au contact de l'eau  B La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est une matière infectieuse  C La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette est une matière toxique  D La marchandise dangereuse qui porte cette étiquette ne doit pas être chargée en commun avec d'autres matières dans le même bateau |  |
| 120 06.0-37 | 5.2.2.2.2 | D |
|  | Laquelle des étiquettes de danger indique qu'un colis contient des matières spontanément inflammables ? |  |
|  | A  (orange/noir) |  |
|  | B Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/rouge2_noir.gif(rouge/noir) |  |
|  | C Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/stripes.gif(rouge/blanc/noir) |  |
|  | D Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/blan-red.gif (rouge/blanc/noir) |  |
| 120 06.0-38 | 5.2.2.2.2 | D |
|  | Quelle étiquette de danger doit porter un colis contenant des matières corrosives ? |  |
|  | A (orange/noir) |  |
|  | B Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/blan-red.gif(rouge/blanc/noir) |  |
|  | C Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/skull_2.gif(blanc/noir) |  |
|  | D (blanc/noir) |  |
| 120 06.0-39 | 5.2.2.2.2 | B |
|  | Avec quelle étiquette de danger doivent être signalées des matières comburantes transportées en colis ? |  |
|  | A Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/blan-red.gif(rouge/blanc/noir) |  |
|  | B Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/jaune5-1.gif(jaune/noir) |  |
|  | C Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/skull_2.gif(blanc/noir) |  |
|  | D (blanc/noir) |  |
| 120 06.0-40 | 5.2.2.2.2 | C |
|  | Avec quelle étiquette de danger doivent être signalés des colis contenant des matières solides inflammables ? |  |
|  | A Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/skull_2.gif(blanc/noir) |  |
|  | B  (blanc/noir) |  |
|  | C Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/stripes.gif(rouge/blanc/noir) |  |
|  | D Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/blan-red.gif(rouge/blanc/noir) |  |
| 120 06.0-41 | 5.2.2.2.2 | B |
|  | Avec quelle étiquette de danger sont signalés les colis contenant des gaz inflammables ? |  |
|  | A (orange/noir) |  |
|  | B Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/rouge2_noir.gif(rouge/noir) |  |
|  | C Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/bleu4.gif(bleu/blanc ou noir) |  |
|  | D Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/jaune5-1.gif(jaune/noir) |  |
| 120 06.0-42 | 5.2.2.2.2 | A |
|  | Avec quelle étiquette de danger sont signalés les colis contenant des matières explosibles ? |  |
|  | A  (orange/noir) |  |
|  | B Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/rouge2_noir.gif(rouge/noir) |  |
|  | C Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/stripes.gif(rouge/blanc/noir) |  |
|  | D Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/blan-red.gif(rouge/blanc/noir) |  |
| 120 06.0-43 | 7.1.4.3.3 | A |
|  | Un bateau transporte des colis contenant des marchandises de la classe 6.1 et des colis contenant des marchandises de la classe 5.2 pour lesquels est prescrite au tableau A de la section 3.2.1 une signalisation avec trois cônes ou feux bleus. Ces colis peuvent-ils être entreposés dans la même cale ?  A Oui, mais les colis doivent être séparés par une distance d'au moins 12 m  B Non, cela est interdit car les colis contenant des marchandises de la classe 6.1 doivent porter une signalisation avec au moins deux cônes ou feux bleus  C Oui, mais les colis doivent être placés dans des conteneurs métalliques à parois pleines  D Non, des marchandises des classes 6.1 et 5.2 ne sont pas autorisées à bord d'un même bateau |  |
| 120 06.0-44 | 7.1.4.3.1 | A |
|  | Peut-on charger en commun dans la cale des colis de marchandises des classes 6.1 et 6.2 en GRV ?  A Oui, mais elles doivent être séparées par une distance horizontale minimale de 3 m  B Oui, mais elles doivent être gerbées  C Non, cela n'est pas autorisé  D Oui, mais pas dans la même cale |  |
| 120 06.0-45 | 7.1.4.3.1 | D |
|  | Peut-on charger en commun dans la cale des colis de marchandises des classes 3 et 6.1 en GRV si pour les deux aucune signalisation avec cônes n'est prescrite dans la section 3.2.1, tableau A ?  A Oui, mais elles doivent être gerbées  B Oui, mais pas dans la même cale  C Non, cela n'est pas autorisé  D Oui, mais elles doivent être séparées par une distance horizontale minimale de 3 m |  |
| 120 06.0-46 | 5.2.2.1.1 | A |
|  | Qu'est-ce que cela signifie lorsque deux étiquettes de danger différentes sont collées sur un colis ?  A Ce colis présente plusieurs dangers  B Le colis ne peut être transporté que dans la zone portuaire mais pas sur le fleuve à courant libre  C Il y a toujours une interdiction de chargement en commun avec d'autres marchandises dangereuses  D La police doit être informée de ce transport de marchandises dangereuses |  |
| 120 06.0-47 | 7.1.4.1 | C |
|  | À quel endroit dans l'ADN se trouvent les masses brutes maximales admissibles applicables au transport de certaines marchandises dangereuses (limitation des quantités transportées) ?  A Au paragraphe 1.2.2.2.2  B Au chapitre 3.2  C Dans la sous-section 7.1.4.1  D Dans la sous-section 9.3.2.23 |  |
| 120 06.0-48 | 7.1 | B |
|  | Dans quel chapitre de l'ADN figurent les prescriptions relatives au chargement, déchargement et à la manutention de la cargaison applicables aux marchandises dangereuses de toutes classes dans des bateaux à marchandises sèches ?  A Au chapitre 1.1  B Au chapitre 7.1  C Au chapitre 7.2  D Au chapitre 8.2 |  |
| 120 06.0-49 | 7.1.3.42 | B |
|  | Que prescrit l'ADN en ce qui concerne le chauffage des cales ?  A Le chauffage des cales est toujours autorisé  B Le chauffage des cales est interdit  C Le chauffage des cales est prescrit dans certains cas  D Le chauffage des cales n'est autorisé qu'avec l'accord du chargeur |  |
| 120 06.0-50 | 5.2.2.2.2 | D |
|  | (orange/noir) |  |
|  | Que signifie l'étiquette de danger reproduite ici ?  A Que la matière concernée est inflammable (matière liquide)  B Que la matière concernée est inflammable (matière solide)  C Que la matière concernée dégage des gaz inflammables au contact de l'eau  D Que la matière concernée est explosible |  |
| 120 06.0-51 | 7.1.4.7.1 | A |
|  | Où peuvent être chargées ou déchargées les marchandises dangereuses en colis pour lesquelles un cône ou feu bleu est exigé ?  A Sur les lieux désignés ou agréés à cette fin par l'autorité compétente  B Sur tous les lieux situés à l'extérieur de zones habitées  C Dans les ports pétroliers  D Sur tous les lieux jugés appropriés par le conducteur |  |
| 120 06.0-52 | 7.1.4.3.4 | A |
|  | Dans quelle classe faut-il tenir compte du groupe de compatibilité pour respecter les interdictions de chargement en commun de cargaisons en colis ?  A Classe 1  B Classe 2  C Classe 3  D Classe 6.1 |  |
| 120 06.0-53 | 7.1.4.3.2 | D |
|  | Peut-on charger en commun dans une même cale avec d'autres marchandises des colis contenant des marchandises de la classe 6.1 pour lesquelles au tableau A de la section 3.2.1 une signalisation avec deux cônes ou feux bleus est prescrite ?  A Non, ils ne peuvent être chargés dans une même cale qu'avec des marchandises de la classe 6.1  B Oui, ils peuvent être chargés en commun dans une même cale avec toutes les autres marchandises à l'exception des denrées alimentaires, autres objets de consommation et aliments pour animaux  C Non, ils ne peuvent être chargés en commun dans une même cale avec aucune autre marchandise dangereuse  D Oui, ils peuvent être chargés en commun dans une même cale avec toutes les autres marchandises à l'exception des marchandises inflammables pour lesquelles une signalisation avec un cône ou feu bleu est prescrite au tableau A de la section 3.2.1 |  |
| 120 06.0-54 | 7.1.4.4.2 | A |
|  | Quelle distance de séparation horizontale doit être respectée au minimum selon l'ADN lorsque des conteneurs métalliques à parois pleines contenant des marchandises des classes 6.1 et 8 doivent être chargés ?  A Des distances minimales de séparation ne sont pas prescrites  B 3,00 m  C 2,00 m  D 2,50 m |  |
| 120 06.0-55 | 7.1.4.3.1 | D |
|  | Quelle distance horizontale doit séparer les marchandises des classes 6.1 et 6.2 sur palettes ?  A 2,40 m  B 2,60 m  C 2,80 m  D 3,00 m |  |
| 120 06.0-56 | 7.1.4.3.3 | B |
|  | Peut-on charger en commun des colis contenant des marchandises de la classe 1 pour lesquelles une signalisation avec trois cônes ou feux bleus est prescrite avec des marchandises de la classe 6 ?  A Oui, si elles sont séparées par une distance horizontale d'au moins 3 m  B Oui, si elles sont séparées par une distance horizontale d'au moins 12 m  C Non  D Oui, si elles sont gerbées |  |
| 120 06.0-57 | 7.1.4.3 | A |
|  | Les matières des classes 6.1 et 8 pour lesquelles aucune signalisation n'est prescrite au tableau A de la section 3.2.1 peuvent-elles être placées dans une même cale ?  A Oui  B Non, elles doivent être placées sur le pont  C Non, elles ne peuvent pas être transportées en commun sur un même bateau  D Non, elles doivent être placées dans des cales séparées |  |
| 120 06.0-58 | 7.1.4.9 | B |
|  | Quand peut-on transborder dans un autre bateau une cargaison en dehors des lieux agréés à cette fin ?  A Il n'y a pas de prescriptions particulières  B Lorsque l'autorité compétente l'a autorisé  C Lors du transbordement sur des rades  D Lorsque la prochaine installation de manutention agréée est éloignée de plus de deux kilomètres |  |
| 120 06.0-59 | 7.1.4.4.2 | A |
|  | Est-il permis de placer l’un sur l’autre deux conteneurs métalliques à parois pleines, si l’un contient des matières toxiques de la classe 6.1 et l'autre de matières corrosives de la classe 8 ?  A Oui  B Non  C Oui, mais uniquement s'ils sont chargés au-dessus du pont  D Oui, mais uniquement s'ils sont chargés au-dessous du pont |  |
| 120 06.0-60 | 7.1.4.4.3 | B |
|  | Quelle distance minimale de séparation doit être respectée entre les conteneurs suivants  :   * Conteneur à toit bâché (pas de toit métallique fermé) chargé de matières de la classe 3 * Conteneur à toit bâché (pas de toit métallique fermé) chargé de matières de la classe 5.1 ?   A 5,00 m  B 2,40 m  C 4,80 m  D 10,00 m |  |
| 120 06.0-61 | 3.2.1, tableau A, 7.1.5.0.2 | C |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau qui transporte des conteneurs avec UN 1397 PHOSPHURE D'ALUMINIUM d'une masse totale de 50 000 kg ?  A Aucune signalisation  B 1 cône bleu / feu bleu  C 2 cônes bleus / feux bleus  D 3 cônes bleus / feux bleus |  |
| 120 06.0-62 | 3.2.1, tableau A, 7.1.5.0.2 | A |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau si un conteneur avec 5 200 kg UN 1950 AÉROSOLS inflammables, classe 2, code de classification 5F est transporté ?  A Aucune signalisation  B 1 cône bleu / feu bleu  C 2 cônes bleus / feux bleus  D 3 cônes bleus / feux bleus |  |
| 120 06.0-63 | 7.1.4.1.1 | C |
|  | À quel endroit dans l'ADN sont indiquées les masses brutes admissibles pour le transport de marchandises dangereuses (limitation des quantités transportées) ?  A Au paragraphe 1.1.3.6.1  B Dans la section 3.2.1  C Au paragraphe 7.1.4.1.1  D Au paragraphe 7.1.5.0.2 |  |
| 120 06.0-64 | 3.2.1, tableau A, 1.1.3.6.1 | B |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau s’il transporte en tant que seule marchandise dangereuse 2 500 kg de UN 1159 ÉTHER ISOPROPYLIQUE dans des emballages agréés ?  A Un cône ou feu bleu  B Pour ce transport de marchandise dangereuse le bateau ne doit pas porter de signalisation  C Deux cônes ou feux bleus  D Un panneau orange selon RID/ADR |  |
| 120 06.0-65 | 3.2.1, tableau A, 7.1.5.0.2 | D |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau si les marchandises dangereuses suivantes sont transportées dans des conteneurs fermés :  - 50 fûts en acier avec chacun 200 l de UN 1100 CHLORURE D'ALLYLE, classe 3 (6.1), groupe d'emballage I, masse totale  11 000 kg; et  - 100 bidons en matière plastique avec chacun 20 l de UN 2256 CYCLOHEXÈNE, classe 3, groupe d'emballage II, masse totale 1 850 kg ?  A 2 cônes bleus / feux bleus  B 1 cône bleu / feu bleu  C Cela est décidé par le mandant  D Aucune signalisation |  |
| 120 06.0-66 | 3.2.1, tableau A, 7.1.5.0.2 | A |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau si 500 fûts en acier avec chacun 200 litres UN 1100 CHLORURE D'ALLYLE, classe 3 (6.1), groupe d'emballage I, avec une masse totale 110 000 kg doivent être transportés dans des conteneurs fermés ?  A 2 cônes bleus / feux bleus  B 1 cône bleu / feu bleu  C Cela est décidé par le mandant  D Aucune signalisation |  |
| 120 06.0-67 | 3.2.1, tableau A, 7.1.5.0.1 | B |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau si 10 conteneurs-citernes avec chacun 24 t de UN 1203 ESSENCE, classe 3, groupe d'emballage II doivent être transportés ?  A 2 cônes bleus / feux bleus  B 1 cône bleu / feu bleu  C Cela est décidé par le mandant  D Aucune signalisation |  |
| 120 06.0-68 | 3.2.1, tableau A, 7.1.5.0.2 | D |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau si 500 fûts en acier avec chacun 200 litres UN 1230 MÉTHANOL, classe 3 (6.1), groupe d'emballage II, masse totale 85 000 kg doivent être transportés dans des conteneurs ?  A 2 cônes bleus / feux bleus  B 1 cône bleu / feu bleu  C Cela est décidé par le mandant  D Aucune signalisation |  |
| 120 06.0-69 | 7.1.4.4 | B |
|  | À bord d’un bateau de navigation intérieure doivent être transportés deux conteneurs à parois métalliques pleines, l’un chargé de :  - 10 fûts avec chacun 200 litres UN 1100 CHLORURE D'ALLYLE, Classe 3 (6.1), groupe d'emballage I  et l’autre chargé de :  - 100 bidons en matière plastique avec chacun 20 litres UN 2256 CYCLOHEXÈNE, classe 3, groupe d'emballage II.  Selon l'ADN, ces deux conteneurs peuvent-ils être placés côte à côte dans la même cale ?  A Non, car des matières pour lesquelles une signalisation avec un cône bleu est prescrite ne peuvent pas être chargées en commun dans une même cale avec des matières pour lesquelles une signalisation avec deux cônes bleus est prescrite  B Oui, car les deux matières sont dans des conteneurs à parois métalliques pleines  C Non, car des matières dangereuses de classes différentes ne doivent jamais être chargées en commun dans une même cale  D Oui, les conteneurs peuvent être chargés dans la même cale mais uniquement en respectant une distance de séparation de 3 m |  |
| 120 06.0-70 | 5.2.1.8.3 | D |
|  | Comment sont signalées les matières dangereuses pour l'environnement ? |  |
|  | A Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/skull_2.gif(blanc/noir) |  |
|  | B Description : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs/TDGpictograms/rouge3_noir.gif(rouge/noir) |  |
|  | C (blanc, noir) |  |
|  | D **Aquatic-pollut-black** (blanc/noir) |  |
| 120 06.0-71 | 3.5.4.2 | B |
|  | Quel marquage s'applique pour les colis contenant des quantités exemptées ? |  |
|  | A  (blanc/noir) |  |
|  | B  (blanc/rouge) |  |
|  | C  (blanc, rouge, noir) |  |
|  | D  (blanc/rouge) |  |
| 120 06.0-72 | 3.4.7.1 | A |
|  | Quel marquage s'applique pour les colis contenant des quantités limitées ? |  |
|  | A  (blanc/noir) |  |
|  | B  (blanc/rouge) |  |
|  | C  (blanc, rouge, noir) |  |
|  | D  (blanc/rouge) |  |
| 120 06.0-73 | 3.4.7.1 | D |
|  | (blanc/noir) |  |
|  | Que signifie le marquage reproduit ici ?  A Que le colis a fait l'objet d'une fumigation.  B Que le colis contient des marchandises de la classe 9.  C Que le colis contient des marchandises dangereuses en quantités exceptées.  D Que le colis contient des marchandises dangereuses en quantités limitées. |  |
| 120 06.0-74 | 3.4.8.1 | B |
|  | (blanc/noir) |  |
|  | Que signifie le marquage reproduit ici selon les instructions techniques de l'OACI pour le transport aérien ?  A Que le colis contient des marchandises dangereuses en quantités exceptées.  B Que le colis contient des marchandises dangereuses en quantités limitées.  C Que le colis a fait l'objet d'une fumigation.  D Que le colis est réfrigéré / conditionné. |  |
| 120 06.0-75 | 3.5.4.2 | C |
|  | (blanc/rouge) |  |
|  | Que signifie le marquage reproduit ici ?  A Que le colis a fait l'objet d'une fumigation.  B Que le colis est réfrigéré / conditionné.  C Que le colis contient des marchandises dangereuses en quantités exceptées.  D Que le colis contient des marchandises dangereuses en quantités limitées. |  |
| 120 06.0-76 | 5.2.1.9.2 | C |
|  | (blanc/rouge) |  |
|  | Que signifie le marquage reproduit ici ?  A Que le colis contient des matières chauffées.  B Que le colis est réfrigéré / conditionné.  C Que le colis contient des batteries au lithium.  D Que le colis contient des batteries au lithium défectueuses. |  |
| 120 06.0-77 | 5.3.3 | D |
|  | (blanc/rouge) |  |
|  | Que signifie le marquage reproduit ici ?  A Que la température extérieure est élevée.  B Que des précautions particulières sont nécessaires lorsque la température extérieure est élevée.  C Que le transport de matières chauffées n'est pas autorisé.  D Que des matières chauffées sont transportées. |  |
| 120 06.0-78 | 5.3.2.2 | C |
|  | |  | | --- | | 642 | | 3048 |   (orange/noir) |  |
|  | Que signifie le panneau orange ci-après ?  A Il s'agit du transport de 3048 kg d'une matière toxique solide réagissant au contact de l'eau et dégageant des gaz inflammables.  B Il s'agit du transport d'une matière toxique liquide portant le numéro ONU 3048 et dégageant des gaz en cas d'incendie.  C Il s'agit du transport d'une matière toxique solide portant le numéro ONU 3048 réagissant au contact de l'eau et dégageant des gaz inflammables.  D Il s'agit du transport de 642 kg d'une matière portant le numéro ONU 3048. |  |
| 120 06.0-79 | 5.3.2.2 | B |
|  | |  | | --- | | 623 | | 3491 | |  |
|  | (orange/noir) |  |
|  | Que signifie le panneau orange ci-après ?  A Il s'agit du transport de 3491 kg d'une matière toxique gazeuse et combustible.  B Il s'agit du transport d'une matière toxique liquide portant le numéro ONU 3491 réagissant au contact de l'eau et dégageant des gaz inflammables.  C Il s'agit du transport d'une matière toxique gazeuse portant le numéro ONU 3491 et qui est combustible.  D Il s'agit du transport de 623 kg d'une matière portant le numéro ONU 3491. |  |
| 120 06.0-80 | 5.5.3.6.2 | B |
|  | ATTENTION (blanc/rouge/noir) |  |
|  | Que signifie le marquage reproduit ici ?  A Qu'il s'agit d'une unité de transport de marchandise qui a fait l'objet d'une fumigation.  B Que le bâtiment / le wagon / le conteneur est réfrigéré ou conditionné et doit être ventilé avant d'y pénétrer.  C Que le bâtiment / le wagon / le conteneur est utilisé pour le transport de marchandises de la classe 6.1.  D Que le bâtiment / le wagon / le conteneur contient des marchandises provoquant des nausées. |  |

| Navigation - Bateaux à marchandises sèches  Objectif d’examen 7: Documents | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 120 07.0-01 | 1.1.3.6.1, 1.16.1.1.1 | B |
|  | Un bateau transporte notamment  20 t UN 2448 SOUFRE, FONDU;  30 t UN 1498 NITRATE DE SODIUM; et  10 t UN 2031 ACIDE NITRIQUE.  Pour cette cargaison, le bateau doit-il avoir un certificat d'agrément en vertu du paragraphe 1.16.1.1.1 de l'ADN ?  A Non  B Oui, en tout cas  C Oui, si cela est prescrit dans un des trois documents de transport  D Oui, si cela est prescrit dans les consignes écrites |  |
| 120 07.0-02 | 7.1.4.11.1 | D |
|  | Lors du transport de marchandises dangereuses, avant le départ, le conducteur d'un bateau à marchandises sèches doit établir plusieurs documents. Lequel des documents suivants en fait partie entre autre ?  A Une consigne écrite pour chaque marchandise dangereuse  B Une attestation par laquelle le conducteur assure que les marchandises dangereuses ont été chargées et arrimées conformément aux prescriptions de l'ADN  C Une liste mentionnant, pour chaque marchandise dangereuse, le lieu de chargement, la désignation du poste de chargement ainsi que la date et l'heure du chargement  D Un plan de chargement indiquant quelles marchandises dangereuses (désignation selon le document de transport) sont placées dans les différentes cales ou sur le pont |  |
| 120 07.0-03 | 7.1.4.11.1 | A |
|  | Un bateau à marchandises sèches a des marchandises dangereuses de différentes classes à bord. Qui doit établir le plan de chargement ?  A Le conducteur  B Le chargeur  C L'expert  D Le répartiteur de l'armement |  |
| 120 07.0-04 | 1.1.3.6.1, 1.16.1, 3.2.1, tableau A | A |
|  | Un bateau à marchandises sèches transporte à son bord 10 bouteilles de gaz UN 1978 PROPANE. La masse brute par bouteille est de 35 kg. Le bateau doit-il avoir un certificat d'agrément pour ce transport de gaz liquéfié ?  A Oui, dans ce cas le bateau doit avoir un certificat d'agrément car la masse brute totale de la cargaison est supérieure à 300kg  B Oui, les marchandises de la classe 2 ne peuvent être transportées que sur des bateaux avec certificat d'agrément  C Oui, pour le transport de marchandises dangereuses il faut toujours un certificat d'agrément  D Non, la masse brute exemptée par classe est de 3.000kg dans ce cas |  |
| 120 07.0-05 | 7.1.2.19.1, 1.16.1 | C |
|  | Un bateau à marchandises sèches muni d'un certificat d'agrément a une cargaison de blé à bord. Le conducteur reçoit l'ordre de prendre à couple une barge de poussage vide sans certificat d'agrément. A-t-il le droit de faire cela ?  A Oui, les certificats d'agrément ne sont exigés que si un des bateaux est astreint à la signalisation avec cône bleu  B Non, les bateaux à marchandises sèches chargés n'ont pas le droit de mener à couple des barges vides  C Oui, pour autant qu'en vertu de leur certificat de visite ou certificat communautaire les deux bateaux sont aptes à naviguer à couple  D Non, lorsqu'un bateau naviguant en convoi est muni d'un certificat d'agrément, tous les bateaux du convoi doivent être munis d'un certificat d'agrément |  |
| 120 07.0-06 | 7.1.2.19.1, 1.16.1 | B |
|  | Un bateau à marchandises sèches transporte du blé. Pouvez-vous prendre à couple une barge-citerne vide non dégazée qui auparavant transportait des marchandises dangereuses ?  A Oui, mais uniquement si les deux bateaux portent la bonne signalisation de cônes  B Oui, mais uniquement si le bateau à marchandises sèches est également muni d'un certificat d'agrément  C Oui, le bateau à marchandises sèches n'a pas besoin de certificat d'agrément dans ce cas  D Non, cela est interdit |  |
| 120 07.0-07 | 7.1.2.19.1 | B |
|  | Un bateau à marchandises sèches accouplé avec une barge de poussage transporte des marchandises dangereuses en convoi. La barge transporte du gravier. Quel(s) bateau(x) doi(ven)t avoir un certificat d'agrément ?  A Uniquement le bateau à marchandises sèches  B Les deux bateaux  C Uniquement la barge de poussage  D Aucun des deux bateaux |  |
| 120 07.0-08 | 5.4.3.2 | A |
|  | Un bateau porte-conteneurs avec un équipage parlant le néerlandais transporte des marchandises dangereuses des Pays-Bas en Bulgarie. Dans quelle(s) langue(s) doivent être rédigées les consignes écrites à remettre par le transporteur ?  A En néerlandais  B En anglais, allemand et français  C En néerlandais et en allemand  D En néerlandais ou en allemand |  |
| 120 07.0-09 | 7.1.4.8.1 | B |
|  | Pour le chargement de matières explosibles pour lesquelles une signalisation avec trois cônes bleus ou trois feux bleus est prescrite à la section 3.2.1 tableau A une autorisation écrite est nécessaire. Qui délivre cette autorisation ?  A Les pompiers locaux  B L'autorité compétente  C La police fluviale  D La société de classification |  |
| 120 07.0-10 | 7.1.4.8.1 | A |
|  | Vous transportez des matières explosibles pour lesquelles une signalisation avec trois cônes bleus ou trois feux bleus est prescrite à la section 3.2.1 tableau A. Pour le déchargement une autorisation écrite est nécessaire. Qui délivre cette autorisation ?  A L'autorité compétente  B L'installation de manutention  C La société de classification  D Les pompiers locaux |  |
| 120 07.0-11 | 7.1.4.8.1 | D |
|  | Pour le transbordement de matières explosibles pour lesquelles une signalisation avec trois cônes bleus ou trois feux bleus est prescrite à la section 3.2.1 tableau A une autorisation écrite est nécessaire. Qui délivre cette autorisation ?  A La police fluviale  B L'installation de manutention  C Les pompiers locaux  D L'autorité compétente |  |
| 120 07.0-12 | 7.1.4.11.1 | A |
|  | Conformément à l'ADN il faut établir un plan de chargement à bord des bateaux à marchandises sèches. Comment doivent être désignées les marchandises dangereuses sur ce plan de chargement ?  A Comme dans le document de transport  B Encadré en rouge  C Par le nom commercial  D Avec indication de la classe pertinente |  |
| 120 07.0-13 | 8.1.2.1, 8.1.2.2 | A |
|  | Un bateau à marchandises sèches est chargé d'une marchandise dangereuse en quantité supérieure à la quantité exemptée. Lesquels des documents suivants doivent être à bord ?  A Le certificat d'agrément et les consignes écrites  B Le certificat d'agrément et la liste de contrôle  C Les consignes écrites et la liste de contrôle  D Le certificat d'agrément et l'attestation d'exemption de gaz |  |
| 120 07.0-14 | 5.4.3 | A |
|  | Pendant le voyage une toute petite quantité de cargaison s’échappe d'un colis. Où sont indiquées les mesures à prendre ?  A Dans les consignes écrites  B Dans le plan de chargement  C Dans le plan de sécurité  D Dans le document de transport |  |
| 120 07.0-15 | 7.1.4.11.2 | A |
|  | Que doit inscrire le conducteur d'un bateau porte-conteneurs sur le plan de chargement ?  A Le numéro du conteneur  B La désignation officielle de la matière et le numéro officiel du bateau  C Le numéro du conteneur et, si connus, le numéro de la matière, la longueur et la largeur du conteneur  D La désignation officielle de la matière, la quantité et la classe |  |
| 120 07.0-16 | 2.2.1.1.5, 2.2.1.1.6, 7.1.4.3.4 | B |
|  | Un bateau transporte une matière de la classe 1 désignée comme suit dans le document de transport:  UN 0392 HEXANITROSTILBÈNE 1.1 D  Que signifie la lettre D dans ce contexte ?  A Indication combien de cette matière explosible peut être transportée au maximum par bateau  B Sur base de cette lettre on peut déterminer si un transport en commun avec certaines autres matières explosibles dans une même cale est autorisé ou interdit  C Sur la base de cette lettre on peut déterminer si la matière explosible est insensible  D Sur base de cette lettre il est constaté si un transport en commun avec des matières de la classe 3 dans une même cale est autorisé ou interdit |  |
| 120 07.0-17 | 1.1.3.6.2 | C |
|  | Quels documents doivent toujours être à bord, même si le bateau transporte des marchandises dangereuses en quantités inférieures aux quantités exemptées visées au paragraphe 1.1.3.6.1 ?  A Le certificat d'agrément et les consignes écrites  B Le document de transport et les consignes écrites  C Le document de transport et le plan de chargement  D Le plan de chargement et le certificat d'agrément |  |
| 120 07.0-18 | 5.4.3.2 | C |
|  | Un bateau doit transporter une marchandise dangereuse de Anvers à Rotterdam.  Le conducteur et l'expert ne comprennent que le français. Dans quelle langue ou dans quelles langues doivent être rédigées les consignes écrites ?  A Uniquement en néerlandais  B Au minimum en néerlandais  C En français  D En néerlandais, allemand, anglais et français |  |
| 120 07.0-19 | 1.1.3.6.1, 1.1.3.6.2, 5.4.3.2 | D |
|  | Un bateau à marchandises sèches est chargé de 1.500kg de marchandises dangereuses de la classe 3, groupe d'emballage III en colis.  Le transporteur doit-il remettre des consignes écrites ?  A Oui, elles doivent être remises avant le début du chargement  B Oui, elles peuvent être remises après le chargement, mais avant le départ du poste de chargement  C Cela n'est pas nécessaire car un bateau à marchandises sèches n'a pas le droit de transporter une matière liquide inflammable dont il s'agit ici  D Non, pour cette quantité des consignes écrites n'ont pas à être remises |  |
| 120 07.0-20 | 7.1.3.1.3, 7.1.6.12, 7.1.6.16, 8.1.2.1 | A |
|  | À bord d'un bateau à marchandises sèches, à quoi sert un carnet de contrôle ?  A Dans le carnet de contrôle doivent être inscrits tous les résultats des mesures de la toxicité, de la concentration de gaz inflammables et de la concentration d'oxygène  B Dans le carnet de contrôle doivent être inscrits tous les résultats des mesures de la concentration de gaz inflammables et d'oxygène, mais pas ceux des mesures de toxicité  C Dans le carnet de contrôle sont inscrits les produits admis au transport par le bateau à marchandises sèches  D Le carnet de contrôle fournit les résultats de l'essai de stabilité des bateaux à double coque |  |
| 120 07.0-21 | 8.1.2.4 | B |
|  | Quels documents doivent être remis au conducteur avant le début du chargement d'un bateau à marchandises sèches transportant des marchandises dangereuses ?  A Les documents de transport  B Les documents de transport et les consignes écrites  C Aucun, car pour les bateaux à marchandises sèches les documents peuvent également être remis au conducteur après le chargement mais avant le départ  D Les consignes écrites |  |
| 120 07.0-22 | 1.16.1.2.2 | C |
|  | Que confirme le certificat d'agrément d'un bateau à marchandises sèches ?  A Que le bateau répond aux prescriptions applicables de l'ADN et que par conséquent des marchandises dangereuses peuvent être transportées dans les citernes à cargaison  B Que le bateau répond aux prescriptions techniques générales  C Que le bateau répond aux prescriptions applicables de l'ADN  D Que le bateau est muni de l'équipement exigé par l'ADN |  |

| Navigation - Bateaux à marchandises sèches  Objectif d’examen 8: Sécurité | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 120 08.0-01 | Connaissances générales de base | B |
|  | Un gaz de la classe 2 s'échappe d'un conteneur. Parmi les services suivants, lequel doit être informé en premier lieu ?  A L'autorité douanière  B Les services compétents (par exemple la centrale de secteur  C La société de classification  D La presse |  |
| 120 08.0-02 | 8.3.5 | A |
|  | Un bateau à marchandises sèches est chargé de marchandises dangereuses. La peinture de l’hiloire doit être grattée. Est-ce autorisé ?  A Non, pendant ces travaux à l’hiloire des étincelles peuvent se produire  B Oui, au plat-bord à l'extérieur de la cale, des travaux peuvent être réalisés même s'ils peuvent provoquer des étincelles  C Non, des travaux pouvant provoquer des étincelles sont interdits partout à bord d'un bateau à marchandises sèches chargé de marchandises dangereuses  D Oui, le grattage de peinture ne peut pas provoquer d'étincelles |  |
| 120 08.0-03 | 5.4.3 | B |
|  | Pendant le transport de colis provenant tous du même expéditeur une odeur désagréable se fait sentir. La cause n’est pas connue. Faut-il prendre des mesures et si oui, lesquelles ?  A Il n'y a rien de particulier à entreprendre. Il est possible de poursuivre la route en observant la situation  B Les mesures indiquées dans les consignes écrites doivent être appliquées  C Les pompiers doivent être informés par mesure de sécurité  D Le signal «n'approchez-pas» doit être actionné et l’observation de la situation doit se poursuivre |  |
| 120 08.0-04 | 7.1.4.8.2 | C |
|  | Un bateau est en train d'être chargé de matières explosibles. Un orage se prépare. Que doit-on faire ?  A Continuer à charger si l'installation à terre est équipée d'un paratonnerre  B Éloigner immédiatement le bateau du poste de transbordement  C Interrompre les travaux de chargement pendant l'orage  D Continuer à charger jusqu'à ce que l'autorité portuaire compétente pour le poste de transbordement interdise la poursuite du chargement |  |
| 120 08.0-05 | 1.1.3.6.1, 8.3.4 | C |
|  | Est-il permis de fumer sur le pont d’un bateau si 800 t de troncs d'arbres et 10 t de UN 1812 FLUORURE DE POTASSIUM, SOLIDE sont transportées ?  A Oui, à condition que la cargaison soit amarrée dans le bateau et que les écoutilles soient fermées  B Oui, uniquement avec l'accord du conducteur  C Non  D Oui, il s'agit ici d'une matière de la classe 8 et cette classe n'est pas soumise aux prescriptions de l'ADN en ce qui concerne l'interdiction de fumer |  |
| 120 08.0-06 | 1.1.3.6.1, 7.1.3.41.1, 8.3.4 | D |
|  | Est-il interdit de fumer sur le pont lors du transport de colis de matières de la classe 3, groupe d'emballage III, d'une masse brute de 9000 kg ? À quel endroit dans l’ADN cette situation est-elle réglementée ?  A Non, ce transport n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADN  B Oui, dans la sous-section 7.1.3.74  C Non, lors du transport de matières du groupe d'emballage III cela n'est pas interdit  D Oui, dans le paragraphe 7.1.3.41.1 et dans la section 8.3.4 |  |
| 120 08.0-07 | 8.3.5 | A |
|  | Est-il permis d’effectuer des travaux de soudure en dehors de la zone protégée à bord d’un bateau à marchandises sèches transportant des marchandises dangereuses ?  A Oui, mais uniquement dans les locaux de service en dehors de la zone protégée, lorsque les portes et ouvertures de ces locaux sont fermées pendant la durée des travaux et que le bateau n’est pas en cours de chargement, de déchargement ou de dégazage  B Non, il faut dans tous les cas une autorisation de l'autorité compétente ou une attestation d'exemption de gaz  C Oui, mais uniquement si deux extincteurs supplémentaires sont mis à disposition  D Non, les travaux doivent être réalisés par des experts autorisés à les faire |  |
| 120 08.0-08 | 7.1.3.44 | C |
|  | À bord d'un bateau à marchandises sèches chargé de marchandises dangereuses, peut-on faire des travaux de nettoyage avec des liquides ayant un point d'éclair inférieur à 55 °C ?  A Oui, mais uniquement à l'extérieur de la zone protégée  B Oui, mais uniquement dans la salle des machines  C Non  D Oui, mais uniquement s'il y a un extincteur à proximité |  |
| 120 08.0-09 | 1.1.3.6.1, 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1 | D |
|  | Un bateau à marchandises sèches transportant dans un conteneur 2 000 kg de UN 1986 ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A., groupe d'emballage III doit-il avoir à bord un toximètre et sa notice d'utilisation ?  A Oui, lors du transport de matières toxiques il faut toujours avoir un toximètre à bord  B Non, car il ne faut pas non plus de signalisation avec cônes ou feux bleus  C Oui, cela est exigé à la section 3.2.1, tableau A, colonne (9)  D Non, la masse brute est inférieure à 3 000kg |  |
| 120 08.0-10 | 3.2.1, Tableau A, 8.1.5.1 | A |
|  | Faut-il avoir un dispositif de sauvetage à bord si UN 2067 ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM est transporté ?  A Non  B Non, si la cargaison est couverte de manière étanche à la poussière  C Oui, pour tout l'équipage  D Oui, pour toutes les personnes à bord |  |
| 120 08.0-11 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1 | C |
|  | Un toximètre et sa notice d'utilisation doivent-ils se trouver à bord d’un bateau à marchandises sèches transportant 60 t UN 2224 BENZONITRILE et portant pour cela deux cônes bleus ou deux feux bleus conformément à la section 3.2.1, tableau A ?  A Non  B Oui, mais uniquement lorsque le chargeur l'exige  C Oui  D L'ADN ne donne pas d'indication à ce sujet |  |
| 120 08.0-12 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1 | A |
|  | Un détecteur de gaz inflammables et un toximètre doivent-ils se trouver à bord d’un bateau à marchandises sèches transportant 10 t de matières explosibles de la classe 1, UN 0012 ?  A Non  B Oui  C Uniquement un détecteur de gaz inflammables  D Uniquement un toximètre |  |
| 120 08.0-13 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1 | D |
|  | Selon l'ADN, quels équipements ci-dessous ne sont pas prescrits pour le transport de UN 3170 SOUS-PRODUITS DE LA FABRICATION DE L'ALUMINIUM en vrac à bord d’un bateau à marchandises sèches ?  A Des chaussures de protection et gants de protection  B Un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant approprié  C Un détecteur de gaz inflammables et sa notice d'utilisation  D Un toximètre et sa notice d'utilisation |  |
| 120 08.0-14 | 3.2.1, tableau A, 7.1.3.1.3, 7.1.3.1.5, 8.1.5.1 | D |
|  | Un bateau à marchandises sèches transporte UN 1398 SILICO-ALUMINIUM EN POUDRE NON ENROBE en vrac. Il faut effectuer une mesure de la concentration de gaz. Selon l'ADN, quel équipement de protection doit au moins porte la personne qui effectue la mesure ?  A Un masque total avec un filtre approprié  B Des gants de protection et une tenue de protection  C Une tenue de protection et un appareil de protection respiratoire  D Un appareil de protection respiratoire approprié |  |
| 120 08.0-15 | 7.1.3.1.6 | A |
|  | Un bateau à marchandises sèches transporte UN 1779 acide formique (marchandise dangereuse de la classe 8 avec risque subsidiaire 3).  Une petite quantité de cette matière s'échappe de l'emballage. Quelles mesures doivent au moins être prises avant de pouvoir pénétrer dans la cale ?  A Il faut utiliser un détecteur de gaz et effectuer une mesure de la teneur en oxygène  B Des mesures de la concentration de gaz et de la teneur en oxygène n'ont pas besoin d'être effectuées car les appareils de mesure ne sont pas prescrits pour cette classe  C Il ne faut mesurer que la teneur en oxygène pour vérifier qu'elle est suffisante  D Il ne faut mesurer que les matières toxiques |  |
| 120 08.0-16 | Connaissances générales de base | C |
|  | Laquelle des mesures suivantes le conducteur doit-il prendre si, à bord d’un bateau à marchandises sèches, un conteneur-citerne contenant une matière de la classe 3 n’est plus étanche et que de la matière s’en échappe ?  A Déclencher le signal «n'approchez-pas» et alerter l'autorité douanière  B Alerter les services compétents et agiter un pavillon rouge  C Alerter les services compétents et informer l'expéditeur ou le destinataire  D Déclencher le signal «n'approchez-pas» et informer le destinataire |  |
| 120 08.0-17 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1 | A |
|  | Un bateau à marchandises sèches transportant120 t UN 1363 COPRAH doit-il avoir à bord des dispositifs de sauvetage ?  A Non  B Oui, pour la classe 4.2 il faut toujours des dispositifs de sauvetage à bord  C Oui, parce qu’il y a plus de 100 t de cargaison à bord  D Non, les dispositifs de sauvetage ne sont obligatoires qu'à partir de 300 t |  |
| 120 08.0-18 | 7.1.3.1.7 | B |
|  | Un conteneur à gaz chargé d'une matière de la classe 2 n'est plus étanche. La teneur en oxygène dans la cale est inférieure à 20 % en volume. Il faut pénétrer dans la cale. Quelle protection respiratoire doit-on utiliser ?  A Une protection respiratoire dépendant de l'air ambiant, comme prescrit dans l'ADN  B Un protection respiratoire autonome (indépendante de l'air ambiant)  C Un masque à filtre P3  D Il n'est pas du tout nécessaire de porter une protection respiratoire car les gaz sont plus légers que l'air et que par conséquent il ne reste pas de matière nocive dans la cale |  |
| 120 08.0-19 | 3.2.1, tableau A, 7.1.3.1.6, 8.1.5.1 | C |
|  | Une cale contient des colis de UN 2903 PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A., groupe d'emballage II. Il est nécessaire de pénétrer dans cette cale pour des travaux de contrôle. Quels appareils sont nécessaires pour pouvoir effectuer les mesures si un dommage est suspecté ?  A Un appareil détecteur de gaz inflammables et un oxygène-mètre  B Un toximètre et un oxygène-mètre  C Un appareil détecteur de gaz inflammables, un toximètre et un oxygène-mètre  D Un toximètre et un appareil détecteur de gaz inflammables |  |
| 120 08.0-20 | 3.2.1, tableau A, 7.1.3.1.6, 8.1.5.1 | A |
|  | Dans une cale se trouvent des colis de UN 1604 ÉTHYLÈNEDIAMINE.  Il faut pénétrer dans la cale pour des opérations de contrôle.  Quels appareils sont nécessaires pour effectuer les mesures permettant de pénétrer dans la cale sans danger ?  A Un appareil détecteur de gaz inflammables et un oxygène-mètre  B Un toximètre, un oxygène-mètre et un thermomètre  C Un appareil détecteur de gaz inflammables, un toximètre et un thermomètre  D Il n'est pas nécessaire de mesurer car l'ADN ne prescrit pas d'appareils de mesures pour cette matière |  |
| 120 08.0-21 | 1.1.3.6 | B |
|  | Faut-il avoir des dispositifs de sauvetage à bord d’un bateau à marchandises sèches pour le transport de 80 kg d'une marchandise de la classe 4.1, groupe d'emballage II, étiquettes de danger 4.1+6.1 ?  A Oui, cela est toujours obligatoire lors du transport de matières de l'ADN  B Non  C Oui, sauf si l'expéditeur délivre dispense  D Oui, si cela est fixé dans les consignes écrites |  |
| 120 08.0-22 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1, | C |
|  | Quel appareil de protection respiratoire est exigé à bord d’un bateau à marchandises sèches transportant UN 2929 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. ?  A Un masque à air pressurisé  B Un appareil respiratoire autonome  C Un appareil de protection respiratoire (appareil à filtre dépendant de l'air ambiant)  D Un appareil à tuyau flexible avec filtre |  |
| 120 08.0-23 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1, | B |
|  | Selon l'ADN, faut-il des lunettes de protection pour l'équipage à bord lorsque UN 1408 FERROSILICIUM, une matière de la classe 4.3, est transporté ?  A Non  B Oui  C Oui, mais uniquement lorsque la matière est emballée  D Non, elles ne sont nécessaires que lorsque la matière est transportée sans emballage ou en vrac |  |
| 120 08.0-24 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1 | A |
|  | Quel équipement personnel de protection doit se trouver à bord lors du transport de UN 0257 FUSÉES-DÉTONATEURS selon l’ADN ?  A Une paire de lunettes de protection, une paire de gants de protection, une tenue de protection et une paire appropriée de chaussures de protection  B Pour le transport de matières de la classe 1 aucun équipement personnel de protection n'est prescrit  C Uniquement une paire de lunettes de protection et une paire de gants de protection  D Uniquement un appareil de protection respiratoire |  |
| 120 08.0-25 | 3.2.1, tableau A, 8.1.5.1 | B |
|  | Selon l'ADN, faut-il des appareils de protection respiratoires à bord lors du transport de UN 3106 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE de la classe 5.2 ?  A Non, cela n'est jamais nécessaire pour les matières de la classe 5.2  B Oui  C Non, cela n'est pas nécessaire pour les matières solides  D Non, cela n'est nécessaire que si pour une matière de la classe 5.2 il faut porter deux cônes/feux bleus |  |
| 120 08.0-26 | 1.4.2.2.1, 3.2.1, tableau A, 5.4.3, 8.1.5.1, | B |
|  | Selon l'ADN, quel équipement spécial doit se trouver à bord lorsqu'un bateau à marchandises sèches transporte la matière UN 2977 MATIÈRES RADIOACTIVES, HEXAFLUORURE D'URANIUM, FISSILES de la classe 7 ?  A Uniquement des tenues de protection contre les rayonnements  B L'équipement de protection individuelle, mais pas de tenue spéciale de protection contre les rayonnements  C Des appareils spéciaux de protection respiratoire  D Des masques spéciaux anti-rayonnement |  |
| 120 08.0-27 | 8.1.4 | A |
|  | Quel est le nombre d'extincteurs exigé dans l'ADN lorsqu'un bateau à marchandises sèches transporte des marchandises dangereuses en quantités supérieures aux quantités exemptées ?  A En plus des appareils d'extinction d'incendie prescrits par les prescriptions techniques générales, le bateau doit être pourvu d'au moins deux extincteurs à main supplémentaires  B Il est suffisant que le bateau soit équipé des appareils d'extinction d'incendie prescrits par les prescriptions techniques générales  C En plus des appareils d'extinction d'incendie prescrits par les prescriptions techniques générales, le bateau doit être pourvu d'au moins quatre extincteurs à main supplémentaires  D En plus des appareils d'extinction d'incendie prescrits par les prescriptions techniques générales le bateau doit être pourvu d'au moins trois extincteurs à main supplémentaires |  |

| Navigation - Bateaux-citernes  Objectif d’examen 2: Construction et équipement | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 130 02.0-01 | 9.3.3.11.3 | C |
|  | Un bateau-citerne du type N doit-il être pourvu de cofferdams ?  A Oui mais uniquement entre la zone de cargaison et la salle des machines  B Oui mais uniquement entre la zone de cargaison et la salle du bouteur actif  C Oui, des cofferdams sont prescrits aux deux extrémités de la zone de cargaison  D Non, des cofferdams ne sont pas prescrits; ils peuvent être aménagés sur base volontaire pour servir de citernes de ballastage |  |
| 130 02.0-02 | 9.3.3.25.1 | A |
|  | À bord des bateaux-citernes du type N les pompes ainsi que les tuyauteries de chargement et de déchargement correspondantes doivent-elles être situées dans la zone de cargaison ?  A Oui  B Non, c’est uniquement exigé à bord des bateaux-citernes du type C  C Oui mais uniquement à bord des bateaux avec une chambre des pompes sous pont  D Non, cela dépend du secteur de navigation |  |
| 130 02.0-03 | 9.3.3.25.2 b) | A |
|  | Comment doivent être agencées les tuyauteries de chargement et de déchargement ?  A Elles doivent être agencées de manière qu’après le chargement ou le déchargement les liquides y contenus puissent être éloignés sans danger et puissent couler soit dans les citernes à cargaison du bateau soit dans les citernes à terre  B Elles doivent être agencées de manière qu’après le chargement ou le déchargement les liquides y contenus puissent se rassembler dans des sections spéciales d’où ils peuvent être éloignés sans danger  C Elles doivent être entièrement placées sur le pont  D Pour éviter la charge électrostatique pendant le chargement elles doivent être placées aussi près que possible mais au-dessus du pont |  |
| 130 02.0-04 | 7.2.4.25.2 | B |
|  | Les tuyauteries de chargement et de déchargement peuvent-elles être prolongées par des tuyauteries fixes ou flexibles au-delà des cofferdams vers l’avant ou vers l’arrière ?  A Oui, cela est permis lorsque la tuyauterie fixe ou flexible a la même pression d’épreuve que les tuyauteries de chargement et de déchargement.  B Non, cela est interdit, sauf pour les tuyaux flexibles qui sont utilisés pour la prise en charge de déchets huileux et graisseux provenant de l'exploitation du bateau et pour le transfert de produits nécessaires à l'exploitation du bateau  C Oui, à condition que seuls UN 1999 GOUDRONS LIQUIDES passent dans ces tuyauteries  D Oui si les tuyauteries sont munies de clapets de non-retour |  |
| 130 02.0-05 | 9.3.3.16.1 | B |
|  | Où les moteurs à combustion interne doivent-ils être situés, s’ils doivent fonctionner pendant le chargement, le déchargement et le dégazage ?  A Dans la zone de cargaison  B En dehors de la zone de cargaison  C Dans la zone de cargaison lorsqu’ils utilisent un combustible dont le point d’éclair est supérieur à 100 °C  D Dans une salle des machines spéciale devant la zone de cargaison |  |
| 130 02.0-06 | 3.2.3.1, 3.2.3.2, tableau C | A |
|  | À quel type de bateau-citerne est affecté au minimum UN 1203 ESSENCE ?  A Type N fermé  B Type N ouvert  C Type G  D Type C |  |
| 130 02.0-07 | 3.2.3.2, tableau C | D |
|  | À quel endroit dans l'ADN est-il prescrit à bord de quel type de bateau-citerne les différentes matières doivent au moins être transportées ?  A Dans la sous-section 7.1.1.21  B Dans la section 9.3.3  C Dans la section 1.2.1  D Dans la sous-section 3.2.3.2, tableau C |  |
| 130 02.0-08 | Supprimé (19.09.2018) |  |
| 130 02.0-09 | 1.2.1, Connaissances générales de base | B |
|  | Quelle est la caractéristique typique d’un bateau-citerne du type G ?  A Il a toujours une conduite d’équilibrage de pression  B Les citernes à cargaison sont conçues comme des citernes à pression ou comme des citernes à membranes  C Cofferdams supplémentaires  D Les citernes à cargaison sont constituées de la coque extérieure et du pont |  |
| 130 02.0-10 | 9.3.3.20.4 | A |
|  | Sur un bateau-citerne du type N fermé, à quels emplacements doivent se trouver des coupe-flammes, si la liste des matières du bateau comporte des matières pour lesquelles est exigée une protection contre les explosions ?  A Aux orifices de ventilation des cofferdams  B À l’orifice de ventilation du réservoir d’huile de lubrification  C Aux orifices de ventilation de la salle des machines  D Aux ventilateurs des logements |  |
| 130 02.0-11 | 1.2.1 | A |
|  | Quelle est la fonction d’un coupe-flammes ?  A Empêcher le passage d’une flamme dans un local à protéger (par ex. Citerne à cargaison, cofferdam)  B Augmenter la résistance au flux dans les tuyauteries  C Arrêter les impuretés  D Empêcher la sortie de vapeurs explosibles dans l’atmosphère |  |
| 130 02.0-12 | 9.3.3.21.1 d) | C |
|  | À quel degré de remplissage le déclencheur du dispositif automatique permettant d’éviter un surremplissage dans la citerne à cargaison d’un bateau-citerne doit-il se déclencher au plus tard ?  A À 85,0%  B À 97,0%  C À 97,5%  D À 75,0% |  |
| 130 02.0-13 | Connaissances générales de base, 9.3.3.21.1, 9.3.3.21.4 | A |
|  | Selon l’ADN, qu’est-ce qu’un avertisseur de niveau ?  A Un appareil qui, pendant le chargement, déclenche une alarme lorsque le degré maximum de remplissage est bientôt atteint  B Un appareil qui indique le degré de remplissage momentané de la citerne à cargaison concernée  C Un appareil qui indique que le réservoir à combustibles pour la machine de propulsion est bientôt vide  D Un appareil qui avertit de la trop grande pression dans les citernes à cargaison |  |
| 130 02.0-14 | 9.3.3.21.1 c) | B |
|  | À quel degré de remplissage un avertisseur de niveau sur un bateau-citerne du type N doit-il se déclencher au plus tard ?  A À 86%  B À 90%  C À 92%  D À 97% |  |
| 130 02.0-15 | Connaissances générales de base, 1.2.1 | D |
|  | Quelle est la caractéristique typique d’un bateau-citerne du type C ?  A Bateau à citernes à cargaison cylindriques  B Bateau à coque simple avec système fermé  C Bateau à double coque avec pont à trunk  D Bateau à double coque avec pont plat |  |
| 130 02.0-16 | 8.1.6.2 | A |
|  | À quel intervalle de temps les tuyaux et tuyauteries flexibles utilisés pour le chargement et le déchargement de bateaux-citernes doivent-ils être vérifiés ?  A Une fois par an par des personnes agréées à cette fin par l’autorité compétente  B Tous les cinq ans, à l’occasion du renouvellement du certificat d’agrément  C Les raccords de flexibles doivent être vérifiés chaque année quant à leur étanchéité, les flexibles eux-mêmes tous les deux ans quant à leur état et à leur étanchéité  D La première vérification des flexibles doit avoir lieu après cinq ans d’utilisation, ensuite tous les deux ans |  |
| 130 02.0-17 | 8.6.3, Question 6.3 | A |
|  | À quoi faut-il veiller lors du raccordement de la tuyauterie de transbordement de l’installation à terre au système de tuyauteries du bateau-citerne ?  A Que tous les boulons de raccordement sont posés et serrés  B Que lors du raccordement au moins un boulon de raccordement sur deux est posé et serré  C Lors du raccordement trois boulons de raccordement posés suffisent mais ils doivent avoir le même intervalle entre eux et doivent être bien serrés  D Le conducteur n’a rien à respecter; la responsabilité du raccordement de la tuyauterie de transbordement de l’installation à terre au système de bord incombe exclusivement à l’installation à terre |  |
| 130 02.0-18 | 7.2.4.25.4 | C |
|  | Où dans l’ADN, est-il prescrit qu’après chaque chargement les tuyauteries de chargement et de déchargement doivent être vidées ?  A Dans la section 2.2.3  B Dans la sous-section 3.2.3.2, tableau C  C Au paragraphe 7.2.4.25.4  D Dans la liste de contrôle |  |
| 130 02.0-19 | 1.2.1 | B |
|  | Qu’est-ce qu’une conduite d’évacuation de gaz ?  A Une conduite de l'installation à terre qui est reliée à la conduite d'évacuation des gaz du bateau durant le chargement et le déchargement et qui est conçue de manière à protéger le bateau contre la détonation et le passage de flammes depuis la terre  B Une conduite de l'installation à bord qui, durant le chargement et le déchargement, relie une ou plusieurs citernes à cargaison à la conduite de retour des gaz et qui est équipée de soupapes de sécurité pour la protection de la citerne ou des citernes contre une surpression ou dépression interne inadmissible  C Une conduite de liaison entre la soute à gasoil et le réservoir journalier  D Une conduite de liaison à air comprimé entre un pousseur et des barges-citernes |  |
| 130 02.0-20 | 1.2.1 | A |
|  | Qu’est-ce qu’une conduite de retour des gaz ?  A Une conduite de l'installation à terre qui est reliée à la conduite d'évacuation des gaz du bateau durant le chargement et le déchargement et qui est conçue de manière à protéger le bateau contre la détonation et le passage de flammes depuis la terre  B Une conduite de l'installation à bord qui, durant le chargement et le déchargement, relie une ou plusieurs citernes à cargaison à la conduite de retour des gaz et qui est équipée de soupapes de sécurité pour la protection de la citerne ou des citernes contre une surpression ou dépression interne inadmissible  C Une conduite de liaison entre la soute à gasoil et le réservoir journalier  D Une conduite de liaison à air comprimé entre un pousseur et des barges-citernes |  |
| 130 02.0-21 | 9.3.3.25.2 c) | C |
|  | Sur le pont d’un bateau-citerne, les tuyauteries de chargement et de déchargement doivent-elles se distinguer des autres tuyaux ?  A Oui, selon un code de couleur spécial indiqué dans l’ADN  B Oui, les raccords doivent porter une inscription conformément à l’ADN  C Oui, nettement, par ex. par un marquage de couleur  D L’ADN ne contient pas de prescriptions à ce sujet |  |
| 130 02.0-22 | supprimé (07.06.2005) |  |
| 130 02.0-23 | 9.3.3.22.1 b) | D |
|  | À quelle hauteur minimale au-dessus du pont doivent se trouver les orifices des citernes à cargaison d’une section de plus de 0,10 m2 à bord d’un bateau-citerne du type N ?  A 20 cm  B 30 cm  C 40 cm  D 50 cm |  |
| 130 02.0-24 | 9.3.3.21.3 | A |
|  | Depuis où doit pouvoir être lu le niveau de remplissage d’une citerne à cargaison ?  A Depuis le poste de commande des dispositifs de vannage  B Depuis la timonerie  C Depuis le poste général de contrôle de la firme de transbordement  D Depuis n’importe quel endroit du bateau |  |
| 130 02.0-25 | 9.3.3.25.8 | C |
|  | Le système de chargement et de déchargement d'un bateau-citerne de type N est utilisé pour remplir les citernes à cargaison d'eau de ballastage. Quelles dispositions sont applicables aux raccordements nécessaires à l’aspiration ?  A Ils doivent être équipés d’une soupape de dégagement à grande vitesse  B Ils doivent être munis d’une soupape à fermeture automatique  C Ils doivent être situés dans la zone de cargaison mais à l’extérieur des citernes à cargaison  D Ils doivent être munis d’un raccord C normalisé pour une conduite indépendante |  |
| 130 02.0-26 | Connaissances générales de base | C |
|  | Qu’est-ce qu’un trunk sur un bateau-citerne ?  A Les supports des tuyauteries de chargement et de déchargement  B La zone de sécurité entre la salle des machines et les citernes à cargaison  C Une proéminence du pont des citernes au-dessus du niveau du plat-bord  D La solidité transversale |  |
| 130 02.0-27 | 1.2.1 | A |
|  | Quel local d’un bateau-citerne du type N fait partie de la zone de cargaison ?  A Le cofferdam  B La salle des machines  C Le logement  D Le pic avant |  |
| 130 02.0-28 | 9.3.3.31.2 | C |
|  | À bord d’un bateau-citerne du type N, à quelle distance au moins de la zone de cargaison doivent être situés les orifices d’aspiration d’air des moteurs à combustion interne ?  A 0,50 m  B 1,00 m  C 2,00 m  D 2,50 m |  |
| 130 02.0-29 | 9.3.3.11.1 | D |
|  | Quelle est la contenance maximale admissible d’une citerne à cargaison d’un bateau-citerne dont LxBxC est supérieur à 3 750m3 sans qu’il y ait un calcul pour une citerne plus grande ?  A 200 m3  B 280 m3  C 350 m3  D 380 m3 |  |
| 130 02.0-30 | 1.2.1 | B |
|  | Quelle pression d’eau en mètres au-dessus du pont doit supporter une cloison d’un bateau-citerne pour être considérée comme étanche à l’eau au sens de l’ADN ?  A 0,50 m  B 1,00 m  C 2,00 m  D 4,00 m |  |
| 130 02.0-31 | 9.3.2.11.1 c), 9.3.3.11.1 c) | C |
|  | Pour quelle pression de service doivent être au moins conçues les citernes à pression d’un bateau-citerne ?  A 100 kPa  B 200 kPa  C 400 kPa  D 500 kPa |  |
| 130 02.0-32 | 9.3.2.11.3, 9.3.3.11.3 | D |
|  | Sur un bateau-citerne, où doit se trouver un cofferdam ?  A Uniquement devant dans la zone de cargaison  B Uniquement derrière dans la zone de cargaison  C Devant et derrière dans la zone de cargaison ainsi qu’au milieu du bateau  D Devant et derrière dans la zone de cargaison |  |
| 130 02.0-33 | supprimé (2012) |  |
| 130 02.0-34 | 9.3.3.23.2 | D |
|  | À bord d’un bateau-citerne du type N, de quel facteur la pression d’épreuve des citernes à cargaison doit-elle être supérieure à la pression de conception ?  A 0,75  B 0,9  C 1,1  D 1,3 |  |
| 130 02.0-35 | 9.3.3.21.3 | C |
|  | Sur les bateaux-citernes du type N fermé, à partir d’où doit-on pouvoir lire la surpression et la dépression de la citerne à cargaison ?  A Du clapet de la citerne à cargaison  B De la salle des machines  C D’un emplacement à bord, à partir duquel le chargement ou le déchargement peut être interrompu  D D’un emplacement à terre, à partir duquel le chargement ou le déchargement peut être interrompu |  |
| 130 02.0-36 | 9.3.3. | D |
|  | À quel endroit dans l’ADN figurent les prescriptions de construction pour les bateaux-citernes du type N ?  A 9.1.0.0 à 9.1.0.95  B 9.2.0.0 à 9.2.0.95  C 9.3.2.0 à 9.3.2.99  D 9.3.3.0 à 9.3.3.99 |  |
| 130 02.0-37 | 9.3.3.21.1 | D |
|  | Selon l’ADN, quel équipement n’est pas un équipement de contrôle et de sécurité pour éviter un surremplissage des citernes ?  A L’indicateur de niveau  B Le dispositif de sécurité contre le surremplissage  C L’avertisseur de niveau  D La jauge en aluminium |  |
| 130 02.0-38 | 9.3.3.22.4 | C |
|  | De quels équipements ou dispositifs de sécurité doivent être munis les bateaux-citernes du type N fermé ?  A D’orifices pour la prise d’échantillons de gaz  B D’orifices de prise d'échantillons d’un diamètre de 0,60 m au moins  C De soupapes de sécurité empêchant toute surpression ou toute dépression excessive  D De soupapes qui répartissent uniformément les gaz qui s’échappent |  |
| 130 02.0-39 | 7.2.3.25.1, 7.2.3.25.2 | D |
|  | Quelle tuyauterie peut être raccordée de manière fixe à la tuyauterie de chargement et de déchargement d'un bateau-citerne ?  A La tuyauterie à combustibles  B La tuyauterie de lavage du pont  C La tuyauterie d’assèchement des cofferdams  D Aucune des tuyauteries mentionnées |  |
| 130 02.0-40 | 9.3.3.25.1 | A |
|  | Où à bord d'un bateau-citerne doivent être situées les pompes ainsi que les tuyauteries de chargement et de déchargement correspondantes ?  A Dans la zone de cargaison  B Au moins 0,30 m au-dessus du pont  C Pas sur le pont  D Sur le pont |  |
| 130 02.0-41 | 9.3.3.25.8 b) | B |
|  | Sur un bateau-citerne du type N, qu’est-ce qui doit être installé à la jonction entre la tuyauterie d’aspiration de l’eau de ballastage dans une citerne à cargaison et la tuyauterie de chargement et de déchargement ?  A Une soupape de dégagement à grande vitesse  B Un clapet anti-retour  C Une soupape à fermeture automatique  D Un coupe-flammes |  |
| 130 02.0-42 | 9.3.3.25.7 | A |
|  | De quoi doivent être munies les tuyauteries de chargement et de déchargement d’un bateau-citerne du type N ?  A D’instruments de mesure de la pression à la sortie des pompes  B D’une soupape de surremplissage  C D’une soupape de dégagement à grande vitesse  D De coupe-flammes |  |
| 130 02.0-43 | 9.3.3.25.6 | A |
|  | Comment doivent être conçues les tuyauteries de chargement et de déchargement ?  A Elles doivent avoir, à la pression d’essai, les caractéristiques voulues d’élasticité, d’étanchéité et de résistance à la pression  B Au maximum elles doivent avoir la même pression d’essai que les citernes à cargaison  C Elles doivent être munies de soupapes de surpression et de dépression pour éviter des pressions trop hautes ou trop basses  D Elles doivent être munies de clapets automatiques qui se ferment lorsque les débits de chargement sont trop élevés |  |
| 130 02.0-44 | 9.3.3.25.8 b) | D |
|  | De quoi doit être équipée la jonction entre le tuyau d’aspiration de l’eau et la tuyauterie de chargement de la cargaison, si la tuyauterie de chargement de cargaison est utilisée pour aspirer de l'eau destinée au lavage des citernes à cargaison et au ballastage ?  A D’un clapet  B D’un robinet à boisseau sphérique  C D’une soupape à fermeture automatique  D D’un clapet anti-retour |  |
| 130 02.0-45 | 9.3.3.23.3 | C |
|  | Quelle doit être au minimum la pression d'essai pour les tuyauteries de chargement et de déchargement de bateaux-citernes du type N ?  A 100 kPa  B 500 kPa  C 1000 kPa  D 2000 kPa |  |
| 130 02.0-46 | supprimé (01-01-2007) |  |
| 130 02.0-47 | 9.3.3.25.4 b) | B |
|  | À quel emplacement de la citerne à cargaison de bateaux-citernes du type N fermé doit se trouver l’orifice des tuyauteries de chargement et de déchargement ?  A Directement sous le pont  B Au fond  C À la paroi latérale  D À la cloison avant |  |
| 130 02.0-48 | 9.3.3.11.3 | D |
|  | À quoi servent les cofferdams ?  A Ils servent de local de remise  B Ils servent de citerne à cargaison supplémentaire  C Ils servent de citerne à résidus (slops)  D Ils séparent l’avant et l’arrière du bateau des citernes à cargaison |  |
| 130 02.0-49 | 8.1.2.3 u) | B |
|  | Parmi les indications ci-dessous, laquelle n’est pas prescrite dans la documentation sur les installations et équipements électriques installés dans la zone de cargaison à bord des bateaux-citernes du type N ?  A Équipements et emplacements  B Dimensions et puissances  C Type de protection, mode de protection contre les explosions  D Service ayant exécuté les épreuves et numéro d’agrément |  |
| 130 02.0-50 | 7.2.3.31.1 | C |
|  | Quel point d’éclair doivent avoir les carburants (autres que le GNL) de moteurs à combustion interne à bord des bateaux-citernes qui transportent des marchandises dangereuses ?  A Au maximum 23 °C  B Au maximum 50 °C  C Plus de 55 °C  D Il n’y a pas de prescriptions à ce sujet |  |
| 130 02.0-51 | 9.3.3.10.4 | C |
|  | Sur les bateaux-citernes, quelle est la hauteur minimale des seuils des portes dans les parois latérales des superstructures et des hiloires des écoutilles menant à des locaux situés sous le pont ?  A 0,30 m  B 0,40 m  C 0,50 m  D 0,60 m |  |
| 130 02.0-52 | 9.3.3.11.3 a) | B |
|  | Sur un bateau-citerne, par quoi les locaux de service situés sous le pont en dehors de la zone de cargaison doivent-ils être séparés des citernes à cargaison ?  A Par un local de bouteur actif  B Par un cofferdam  C Par une salle des machines  D Par une cloison étanche à l’eau |  |

| Navigation - Bateaux-citernes  Objectif d’examen 3: Traitement des citernes à cargaison et locaux contigus | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 130 03.0-01 | 5.4.1.1.6.5 | B |
|  | Qui est réputé être l’expéditeur en ce qui concerne les documents de transport, lorsqu'un bateau-citerne ne comporte que des citernes à cargaison vides et non nettoyées ?  A Le propriétaire de la dernière cargaison  B Le conducteur  C Le futur expéditeur d’une nouvelle cargaison  D L’armement |  |
| 130 03.0-02 | 7.2.3.20.1 | D |
|  | Les espaces de double coque et les doubles fonds peuvent-ils être utilisés pour être lestés avec de l’eau de ballastage à bord d’un bateau-citerne du type N déchargé, dont les citernes à cargaison sont indépendantes de la coque extérieure du bateau et ne sont pas isolées ?  A Non, cela n’est permis que lors du transport de matières pour lesquelles un bateau à citernes à cargaison indépendantes de la coque n’est pas prescrit  B Non, la prise d’eau de ballastage n’est pas non plus admise lors des voyages à vide  C Oui, mais seulement si toutes les citernes à cargaison sont vides et dégazées, à condition que ceci ait été pris en compte dans le calcul de la stabilité à l'état intact et dans le calcul de la stabilité après avarie et que le remplissage ne soit pas interdit dans la sous-section 3.2.3.2, tableau C Colonne 20  D Oui, la prise d’eau de ballastage est admise dans ce cas à condition que ceci ait été pris en compte dans le calcul de la stabilité à l'état intact et dans le calcul de la stabilité après avarie et que le remplissage ne soit pas interdit dans la sous-section 3.2.3.2, tableau C Colonne 20 |  |
| 130 03.0-03 | 7.2.4.22.2 | D |
|  | Est-il permis d’ouvrir les couvercles d’écoutille des citernes à cargaison pendant le transport de matières de la classe 3 pour lesquelles la protection contre les explosions est exigée ?  A Oui, mais uniquement en respectant la sous-section 7.2.4.22  B Oui, mais uniquement pour une courte durée pour des besoins de contrôles  C Oui, mais uniquement si la concentration de gaz est inférieure à 50% de la limite inférieure d’explosion  D Non |  |
| 130 03.0-04 | 8.3.5 | B |
|  | Par qui est délivrée l’autorisation pour effectuer des travaux de réparation et d’entretien nécessitant d’utiliser du feu ou du courant électrique ou qui pourraient produire des étincelles ?  A Par les pompiers  B Par l’autorité compétente  C Par la société de classification  D Par la police fluviale |  |
| 130 03.0-05 | 7.2.3.7.1.3 | C |
|  | Quand peut avoir lieu le dégazage de bateaux-citernes en cours de route ?  A Pour toutes les matières sans restrictions  B Uniquement à proximité de terminaux à citernes  C Sous les conditions visées au paragraphe 7.2.3.7.1.3  D Sous les conditions visées au paragraphe 7.1.3.7.1.3 |  |
| 130 03.0-06 | Connaissances générales de base | B |
|  | Que peut-il arriver pendant le chargement si, à bord d’un bateau-citerne fermé, des soupapes de surpression sont installées sur la tuyauterie d'évacuation des gaz et que les coupe-flammes des orifices des citernes à cargaison sont encrassés ?  A La citerne à cargaison ne se remplit pas entièrement  B La citerne à cargaison se déforme (« est gonflée »)  C La pression est réduite à travers les ouvertures d’équilibrage de pression des couvercles de la citerne à cargaison  D La soupape de dégagement à grande vitesse est endommagée |  |
| 130 03.0-07 | 9.3.3.26.2 | C |
|  | Quelle est la capacité maximale d’une citerne à restes de cargaison sur les bateaux-citernes du type N ?  A 20m3  B 25m3  C 30m3  D 35m3 |  |
| 130 03.0-08 | Connaissances générales de base, 1.2.1 | B |
|  | Pourquoi y a-t-il des tuyauteries d’assèchement supplémentaire sur les bateaux-citernes ?  A Pour pouvoir remplir les citernes à cargaison de manière optimale  B Pour pouvoir vider les citernes à cargaison et les tuyauteries de chargement et de déchargement autant que possible, afin que n'y subsistent que des résidus de cargaison  C Pour pouvoir chauffer la cargaison en cas de nécessité  D Pour pouvoir charger plusieurs cargaisons de manière simple |  |
| 130 03.0-09 | 1.2.1 | B |
|  | Pourquoi installe-t-on un système d’assèchement supplémentaire sur un bateau-citerne ?  A Pour pouvoir ventiler les citernes à cargaison  B Pour pouvoir vider au maximum les citernes à cargaison et les tuyauteries de chargement et de déchargement  C Pour pouvoir chauffer les citernes à cargaison  D Pour pouvoir compléter le remplissage des citernes à cargaison |  |
| 130 03.0-10 | Connaissances générales de base | D |
|  | Quel danger est créé par l’envoi, par l’installation à terre, d’air sous pression à travers les tuyauteries de chargement ?  A La cargaison peut changer de couleur  B Le bateau peut chavirer  C Ce processus n’engendre aucun danger pour le bateau  D Les citernes à cargaison peuvent être déformées |  |
| 130 03.0-11 | 7.2.4.25.4 | C |
|  | Faut-il vider les tuyauteries de chargement et de déchargement après chaque opération de chargement ?  A Non, c’est même interdit  B Non, c’est le conducteur qui en décide. Il peut le faire pour des raisons de sécurité  C Oui  D Oui, si cela est exigé par l’installation à terre |  |
| 130 03.0-12 | 7.2.3.7.1.4 | B |
|  | À quelle concentration de gaz faut-il interrompre le dégazage des citernes à cargaison pendant un orage, lorsqu’en raison de conditions de vent défavorables, des concentrations dangereuses de gaz sont à craindre en dehors de la zone de cargaison, devant le logement ?  A À plus de 30% de la limite inférieure d’explosivité  B À plus de 20% de la limite inférieure d’explosivité  C À plus de 10% de la limite inférieure d’explosivité  D À plus de 50% de la limite inférieure d’explosivité |  |
| 130 03.0-13 | 7.2.3.7.1.1 | B |
|  | Où peut être effectué le dégazage de bateaux-citernes en stationnement ?  A Dans chaque rade  B En des emplacements agréés par l’autorité compétente  C Dans chaque port à pétrole  D À toute aire de stationnement en dehors de zones résidentielles |  |
| 130 03.0-14 | Connaissances générales de base | C |
|  | Pourquoi rince-t-on les serpentins de chauffage lorsqu’un bateau qui en est équipé doit se rendre à un chantier naval ?  A Pour être sûr que l’installation de chauffage de la cargaison est opérationnelle  B Pour être sûr que les serpentins résistent à l’air pressurisé  C Pour être sûr que dans les serpentins il n’y a pas de restes de cargaison suite à une fuite  D Pour être sûr que les serpentins ne sont pas obstrués |  |
| 130 03.0-15 | 7.2.3.7.0 | A |
|  | L'ADN contient-il des dispositions relatives à l'admissibilité du dégazage de matières ?  A Oui, la sous-section 7.2.3.7 contient des dispositions relatives au dégazage  B Oui, ces dispositions figurent à la sous-section 3.2.3.2, tableau C  C Non, le dégazage n'est réglementé que par la réglementation portuaire  D Non, le dégazage n'est plus autorisé |  |
| 130 03.0-16 | 9.3.3.26.2 | B |
|  | Quelle est la capacité maximale d’une citerne à restes de cargaison ?  A 20 m3  B 30 m3  C 25 m3  D 35 m3 |  |
| 130 03.0-17 | 7.2.3.7.1.3 | C |
|  | Un bateau-citerne vide a transporté UN 1208 HEXANE de la classe 3, code de classification F1. Les citernes à cargaison doivent être dégazées en cours de route. Quelle est la concentration maximale des gaz évacués à l’air ambiant à travers le coupe-flammes ?  A < 70% de la limite inférieure d’explosivité  B < 60% de la limite inférieure d’explosivité  C < 50% de la limite inférieure d’explosivité  D < 55% de la limite inférieure d’explosivité |  |
| 130 03.0-18 | 7.2.3.7.1.2 | D |
|  | Quelle est la concentration maximale de produit qui est autorisée dans le mélange évacué au point de sortie, lorsque les citernes à cargaison sont dégazées en cours de route après le transport de UN 2054 MORPHOLINE (classe 8, groupe d’emballage I) ?  A < 50% de la limite inférieure d’explosivité  B < 30% de la limite inférieure d’explosivité  C < 20% de la limite inférieure d’explosivité  D < 10% de la limite inférieure d’explosivité |  |
| 130 03.0-19 | 1.2.1 | D |
|  | Les citernes à résidus doivent-elles pouvoir être fermées par des couvercles ?  A Non, mais elles doivent être résistantes au feu  B Non, mais elles doivent être faciles à manipuler et être marquées  C Oui, mais uniquement lorsque la capacité est supérieure à 2m3  D Oui |  |
| 130 03.0-20 | 7.2.4.22.5 | C |
|  | Sous quelles conditions peut-on démonter les coupe-flammes pour les nettoyer ?  A Sous aucune condition  B Lorsque cela est prévu au certificat d’agrément  C Lorsque les citernes à cargaison sont déchargées et que la concentration de gaz inflammables dans la citerne à cargaison est inférieure à 10 % de la limite inférieure d'explosivité  D Lorsque cela est prévu dans les consignes écrites |  |
| 130 03.0-21 | 7.2.3.1.4, 7.2.4.22.1 | B |
|  | Une citerne à cargaison a été dégazée après le transport de UN 1294 TOLUÈNE. Il faut y pénétrer pour la nettoyer. Toutefois, avant d’y pénétrer, une mesure doit être effectuée par un expert Sous quelles conditions peut-il effectuer cette mesure ?  A Si la citerne à cargaison a été lavée et séchée  B S’il porte une protection respiratoire appropriée pour la matière transportée  C Si la citerne à cargaison est détendue  D S’il porte des gants et que la citerne à cargaison est détendue |  |
| 130 03.0-22 | Connaissances générales de base | A |
|  | Quel danger peut être créé lorsqu’une citerne à cargaison est nettoyée avec un appareil à haute pression ?  A Il y a danger de charge en électricité statique  B Il y a danger que le jet d’eau traverse la paroi de la citerne  C Il n’y a absolument aucun danger  D Il y a danger que le produit ne soit souillé |  |
| 130 03.0-23 | Tableau C, colonne 20 remarque 8 | C |
|  | À bord d’un bateau-citerne possédant des compartiments latéraux et un double fond, les compartiments latéraux peuvent-ils être remplis d’eau jusqu'à 90 %, si toutes les citernes à cargaison sont chargées de UN 1780 CHLORURE DE FUMARYLE ?  A Oui, ceci est autorisé  B Oui, ceci est autorisé, mais seulement si les compartiments latéraux sont remplis d’eau potable  C Non, il n'est pas permis de remplir d'eau les compartiments latéraux avec cette cargaison  D Non, il n'est jamais permis de remplir d'eau les compartiments latéraux lorsque les citernes à cargaison contiennent une cargaison. |  |
| 130 03.0-24 | 7.2.4.13.1 | B |
|  | À quoi doit-on veiller lorsque l’on veut mettre des résidus de cargaison dans la citerne pour produits résiduaires où se trouve déjà un autre produit ?  A Il faut avoir obtenu l’autorisation de l’autorité compétente de mettre les deux produits dans la même citerne  B Il faut s’assurer que les deux matières ne réagissent pas entre elles de façon à constituer un danger  C Il faut d’abord calculer la densité moyenne des produits  D Il faut demander conseil auprès de la station de réception désignée par l’autorité compétente |  |
| 130 03.0-25 | 9.3.3.26.2 | C |
|  | Quelles conditions doit remplir la citerne à restes de cargaison d’un bateau-citerne de type N fermé ?  A Elle doit être équipée de deux soupapes de surpression  B Elle doit être équipée d’une soupape de surpression et d’une soupape de dépression  C Elle doit être équipée d’une soupape de surpression, d’une soupape de dépression et d’un indicateur de niveau  D Elle doit être équipée d’une soupape de surpression, d’une soupape de dépression et d’un dispositif de sécurité contre le surremplissage |  |
| 130 03.0-26 | 8.3.5 | C |
|  | À quoi sert l’attestation confirmant le dégazage ?  A À prouver qu’après mesure les citernes à cargaison ont été déclarées propres par le conducteur  B À prouver que tous les locaux à bord ont été mesurés et considérés comme propres  C À prouver qu'il est possible de travailler à bord de bateaux sans danger dû aux cargaisons précédentes  D À prouver que les citernes à cargaison sont propres pour pouvoir recevoir UN 1202 CARBURANT DIESEL ou GAZOLE ou HUILE DE CHAUFFE, LÉGÈRE |  |
| 130 03.0-27 | 7.2.3.7.1.5, 7.2.3.7.2.5 | D |
|  | À quelle concentration maximale de gaz inflammables le conducteur peut-il retirer la signalisation visée dans la sous-section 3.2.3.1, tableau C, (cône(s) bleu(s) ou feu(x) bleu(s)) après le dégazage des citernes à cargaison ?  A 5% de la limite inférieure d’explosivité  B 10% de la limite inférieure d’explosivité  C 15% de la limite inférieure d’explosivité  D 20% de la limite inférieure d’explosivité |  |
| 130 03.0-28 | supprimé (19.09.2018) |  |
| 130 03.0-29 | 7.2.3.42.2 | C |
|  | Selon l’ADN, de quoi doi(ven)t être équipée(s) la (les) citerne(s) à cargaison d’un bateau-citerne transportant une cargaison à l’état chauffé ?  A D’un hygromètre  B D’un instrument de mesure de la dépression  C D’un thermomètre  D D’un instrument de mesure de la surpression |  |
| 130 03.0-30 | 7.2.3.42.2, 9.3.3.21.1 | A |
|  | Lorsqu’un bateau-citerne du type N ouvert avec coupe-flammes transporte une matière pour laquelle la sous-section 3.2.3.2, tableau C, colonne 9, prescrit une installation de chauffage de la cargaison, les citernes à cargaison doivent-elles être équipées d’un thermomètre pour le transport de ce produit ?  A Oui, cela est exigé pour ces matières  B Non, sur les bateaux du type N les citernes à cargaison n’ont jamais besoin d’être équipées d’un thermomètre  C Oui, sur les bateaux du type N les citernes à cargaison doivent toujours être équipées d’un thermomètre  D Non, cela n’est pas nécessaire sauf si c’est mentionné dans les consignes écrites |  |
| 130 03.0-31 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.3.42.2, 9.3.3.21.1 | D |
|  | Lorsqu’un bateau-citerne du type N ouvert avec coupe-flammes transporte UN 1229, OXYDE DE MESITYLE, les citernes à cargaison doivent-elles être équipées d’un thermomètre ?  Lors du transport de cette matière,  A Oui, cela est exigé pour ce produit  B Non, sur les bateaux du type N les citernes à cargaison n’ont jamais besoin d’être équipées d’un thermomètre  C Oui, sur les bateaux du type N les citernes à cargaison doivent toujours être équipées d’un thermomètre  D Non, cela n’est pas nécessaire pour ce produit |  |
| 130 03.0-32 | 3.2.3.2, tableau C | B |
|  | Au-dessous de quelle température extérieure un bateau-citerne de type N sans possibilité de chauffage de la cargaison n’est-il plus autorisé à transporter UN 1779 ACIDE FORMIQUE ?  A 15 °C  B 12 °C  C 20 °C  D 10 °C |  |
| 130 03.0-33 | 3.2.3.2, tableau C | C |
|  | Selon l’ADN, quelle est la température maximale de transport admissible pour UN 2215 ANHYDRIDE MALÉIQUE, FONDU, matière pour laquelle une protection contre les explosions n’est pas exigée ?  A 15 °C  B 72 °C  C 88 °C  D 90 °C |  |
| 130 03.0-34 | Connaissances générales de base |
|  | Après le déchargement d’un liquide inflammable quel est le danger encouru lors du nettoyage de la conduite de chargement avec de l'air comprimé depuis l’installation à terre?  A La couleur de la cargaison peut changer  B Le bateau peut chavirer  C Cette procédure ne présente pas de danger pour le bateau  D L’air et les restes de cargaison peuvent donner lieu à un mélange explosible dans la conduite de chargement |

| Navigation - Bateaux-citernes  Objectif d’examen 4: Technique des mesures et prise d'échantillons | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 130 04.0-01 | 7.2.4.22.3 | B |
|  | Peut-on ouvrir les orifices de prise d’échantillons d’une citerne à cargaison pendant le chargement d’un bateau-citerne ?  A Oui, mais pas s’il s’agit de matières pour lesquelles la protection contre les explosions est exigée dans la sous-section 3.2.3.2, tableau C, colonne (13)  B Oui, mais s’il s’agit de matières pour lesquelles une signalisation avec un ou deux cônes ou feux bleus est prescrite à la colonne (19) du tableau C de la sous-section 3.2.3.2, le chargement doit avoir été interrompu depuis au moins dix minutes  C Oui, mais seulement avec l’autorisation de l’installation de manutention.  D Non, un orifice de prise d’échantillons ne doit jamais être ouvert pendant que le bateau est relié au bras de chargement. |  |
| 130 04.0-02 | 7.2.4.22.1, 7.2.4.22.3 | C |
|  | Pour prendre un échantillon après le chargement d’un bateau-citerne portant la signalisation avec un cône ou feu bleu, quand, au plus tôt, peut-on ouvrir l’orifice de prise d’échantillons ?  A Dès que l’opération de chargement aura été achevée et que les citernes auront été détendues  B Seulement lorsque les documents de chargement seront disponibles  C Dès que le chargement aura été interrompu depuis au moins 10 minutes et que les citernes à cargaison correspondantes auront été détendues  D 30 minutes après la fin du chargement |  |
| 130 04.0-03 | 3.2.3.2, tableau C, 8.1.5.1 | B |
|  | Quel équipement doit se trouver à bord de bateaux-citernes lorsque cela est exigé dans le tableau C du 3.2.3.2 ?  A Un appareil respiratoire autonome  B Un détecteur de gaz inflammables  C Un appareil de mesure de l’azote  D Un treuil de sauvetage |  |
| 130 04.0-04 | 3.2.3.2, tableau C, 8.1.5.1 | A |
|  | Quel équipement doit être à bord des bateaux-citernes lorsque cela est exigé dans la Partie 8 et dans le tableau C de la sous-section 3.2.3.2 ?  A Un détecteur de gaz inflammables  B Un thermomètre  C Un appareil de mesure de l’azote  D Un oxygène-mètre |  |
| 130 04.0-05 | 7.2.3.1.4, 7.2.3.1.5, 7.2.3.1.6 | B |
|  | Lequel des appareillages mentionnés ci-après ne fait pas partie des appareils de mesure de gaz ou vapeurs dangereux avant l’entrée dans les citernes à cargaison, cofferdams et autres locaux fermés ?  A Le détecteur de gaz inflammables  B Le pyromètre  C Le toximètre  D L’oxygène-mètre |  |
| 130 04.0-06 | Connaissances générales de base | B |
|  | On ne connait pas la dernière cargaison d’une citerne à cargaison. La citerne à cargaison est mesurée avec un détecteur de gaz inflammables. Le détecteur montre qu’il n’y a pas de danger d’explosion. Peut-on prendre la responsabilité de pénétrer dans la citerne à cargaison sans appareil respiratoire autonome ?  A Oui, car il n’y a pas de danger d’explosion  B Non, car il peut y avoir des gaz toxiques  C Non, il pourrait y avoir trop peu d’azote  D Non, il pourrait y avoir trop d’oxygène |  |
| 130 04.0-07 | 7.2.3.1.4, 7.2.3.1.6 | C |
|  | . Selon l’ADN, au-dessous de quelle valeur doit se situer la concentration de gaz et de vapeurs inflammables dans une citerne à cargaison vide et exempte de gaz toxiques pour que l’on puisse y pénétrer pour des travaux de nettoyage ?  A 25% de la limite inférieure d’explosivité  B 33% de la limite inférieure d’explosivité  C 10% de la limite inférieure d’explosivité  D 70% de la limite inférieure d’explosivité |  |
| 130 04.0-08 | Connaissances générales de base | A |
|  | Dans une citerne à cargaison vide d’essence, à quelle hauteur doit-on effectuer les mesures avec un détecteur de gaz inflammables pour vérifier s’il y a danger d’explosion ?  A En continu: en haut, à mi-hauteur et au fond de la citerne à cargaison  B Au haut de la citerne à cargaison  C À mi-hauteur de la citerne à cargaison  D Exactement au-dessus de l’orifice de prise d’échantillons |  |
| 130 04.0-09 | Connaissances générales de base | C |
|  | Une prise d’échantillons est effectuée à travers un orifice de prise d’échantillons. Pour raisons de sécurité, pourquoi ne doit-on jamais utiliser un fil en nylon pour cela ?  A Le fil en nylon peut rompre sous l’action du produit  B Avec un fil en nylon l’éprouvette peut glisser et se détacher  C Avec un fil en nylon il peut se produire une charge en électricité statique  D L’utilisation d’un fil en nylon est interdite par l’ADN |  |
| 130 04.0-10 | 3.2.3.2, tableau C | A |
|  | Après le chargement de UN 1203 ESSENCE dans un bateau-citerne du type N, quel type de dispositif de prise d’échantillons doit au minimum être utilisé pour prélever un échantillon ?  A Un orifice de prise d’échantillons  B Un dispositif de prise d’échantillons fermé  C Un dispositif de prise d’échantillons fermé avec sas d’expansion  D Un dispositif de prise d’échantillons fermé partiellement |  |
| 130 04.0-11 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.8, 8.1.5.1 | B |
|  | Selon l’ADN, quel équipement personnel de protection doit au moins être porté s’il faut prendre un échantillon d’une cargaison de UN 1718 PHOSPHATE ACIDE DE BUTYLE ?  A Une paire de lunettes de protection, une paire de gants de protection des bottes de protection, une tenue de protection et un appareil de protection respiratoire dépendant de l’air ambiant approprié  B Une paire de lunettes de protection, une paire de gants de protection des bottes de protection, et une tenue de protection  C Une tenue de protection et des bottes de protection  D Un appareil de protection respiratoire dépendant de l’air ambiant approprié |  |
| 130 04.0-12 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.22.3 | C |
|  | Est-il permis d’utiliser un dispositif de prise d'échantillons fermé pour prendre un échantillon dans une citerne à cargaison contenant UN 1213 ACÉTATE D'ISOBUTYLE ?  A Non, car il est indiqué dans la sous-section 3.2.3.2 Tableau C, colonne (19) qu'un dispositif de prise d'échantillons ouvert est obligatoire  B Non, car il est indiqué dans la sous-section 3.2.3.2 Tableau C, colonne (19) qu'un dispositif de prise d'échantillons partiellement fermé est obligatoire  C Oui  D Oui, mais seulement avec l’autorisation de l’autorité compétente. |  |
| 130 04.0-13 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.22.1 | C |
|  | Selon l’ADN, quand, au plus tôt, peut-on ouvrir les couvercles des citernes à cargaison d’un bateau qui était chargé en dernier lieu de UN 2282 HEXANOLS, si l’on doit nettoyer les citernes à cargaison ?  A Une fois que la citerne à cargaison a été détendue  B Une fois que la citerne à cargaison a été totalement dégazée et qu’elle ne contient plus de mélange explosible  C Une fois que la citerne à cargaison a été dégazée et que la concentration de gaz inflammables dans la citerne à cargaison est inférieure à 10% de la limite inférieure d’explosivité  D Une fois que la citerne à cargaison a été dégazée et que la concentration de gaz inflammables dans la citerne à cargaison est inférieure à 20% de la limite inférieure d’explosivité |  |

| Navigation - Bateaux-citernes  Objectif d’examen 6: Chargement, déchargement et transport | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 130 06.0-01 | 3.2, 3.1 | C |
|  | Que signifie "état de la citerne à cargaison 3" selon la sous-section 3.2.3.2, tableau C ?  A Citerne à pression  B Citerne à cargaison fermée  C Citerne à cargaison ouverte avec coupe-flammes  D Citerne à cargaison ouverte |  |
| 130 06.0-02 | 1.1.2.1 | B |
|  | À quelles prescriptions doit répondre un bateau-citerne vide et non nettoyé du type N qui a transporté de l’essence et doit ensuite transporter du gazole ?  A Uniquement aux prescriptions de la Partie 2  B À toutes les prescriptions pertinentes de l’ADN  C Aux prescriptions de la section 7, 7.1.1  D Aux consignes écrites de la dernière cargaison |  |
| 130 06.0-03 | 8.3.1 | A |
|  | Le conducteur d’un bateau-citerne chargé de UN 1203 ESSENCE peut-il emmener des personnes qui ne sont pas membres de l’équipage, ne vivent pas normalement à bord ou qui ne sont pas à bord pour raison de service ?  A Non, en aucun cas  B Oui, sous réserve de l’autorisation de l’expéditeur de la cargaison essence  C Oui, mais au maximum deux personnes  D Uniquement avec l’autorisation expresse du propriétaire du bateau |  |
| 130 06.0-04 | 7.2.3.1.1 | D |
|  | À quels intervalles faut-il contrôler les cofferdams vides d’un bateau-citerne afin de vérifier si la cloison contiguë à la cargaison transportée est étanche ?  A Après le chargement  B Au moins trois fois par semaine  C Tous les matins et tous les soirs  D Une fois par jour |  |
| 130 06.0-05 | 1.6.7.2, 7.2.3.20.1 | C |
|  | Peut-on remplir les cofferdams d’un bateau-citerne avec de l’eau de ballastage ?  A Oui, mais uniquement pour la navigation sur des canaux  B Oui, selon l’ADN les cofferdams sont des citernes à cargaison  C Oui, s’il ne s’agit pas de locaux de service et à condition que les cales contiguës soient vide et que cela ait été pris en compte dans le calcul de la stabilité à l’état intact et dans le calcul de la stabilité après avarie  D Non, les cofferdams ne peuvent être utilisés que comme citernes à restes de cargaison |  |
| 130 06.0-06 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.21.3 | C |
|  | Comment peut-on déterminer le degré maximal de remplissage admissible lorsqu’une matière de la classe 3 est chargée à bord d’un bateau-citerne du type N ?  A Au moyen du certificat d’agrément  B Au moyen des documents de transport  C Au moyen du tableau C, du certificat d'agrément et de la formule indiquée au paragraphe 7.2.4.21.3  D Au moyen des consignes écrites |  |
| 130 06.0-07 | 3.2.3.2, tableau C | D |
|  | Quel est le degré maximal de remplissage pour UN 1203 ESSENCE dans un bateau-citerne du type N ?  A 75%  B 91%  C 95%  D 97% |  |
| 130 06.0-08 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.21 | B |
|  | Dans l’ADN, où trouvez-vous les prescriptions relatives au degré maximal de remplissage de bateaux-citernes ?  A Aux paragraphes 9.3.2.21.1 et 9.3.2.21.2  B Dans les sous-sections 3.2.3.2, tableau C et 7.2.4.21  C Dans la section 1.2.1  D Cela n’est pas dans l’ADN mais dans le certificat d’agrément |  |
| 130 06.0-09 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.21 | C |
|  | Où est prescrit jusqu’à quel degré de remplissage une citerne à cargaison d’un bateau-citerne peut être rempli ?  A Dans le CEVNI  B Dans les consignes écrites  C Dans les sous-sections 3.2.3.2, tableau C, et 7.2.4.21 de l’ADN  D Dans le certificat d’agrément |  |
| 130 06.0-10 | 7.2.4.22.1, 7.2.4.22.5 | B |
|  | Peut-on ouvrir les carters des coupe-flammes pour le montage ou démontage du coupe-flammes si le bateau-citerne a transporté une matière pour laquelle est prescrite la signalisation avec un cône bleu ?  A Oui, cela est toujours permis lorsque les citernes à cargaison ont été détendues  Oui, mais uniquement si les citernes à cargaison sont vides et après qu’elles aient été détendues et que la concentration de gaz inflammables dans la citerne à cargaison est inférieure à 10 % de la limite inférieure d’explosivité  C Oui, mais seulement avec l’autorisation de l’installation à terre  D Non, cela est interdit |  |
| 130 06.0-11 | 7.2.4.2.3 | A |
|  | Pendant le déchargement de marchandises dangereuses pour lesquelles une protection contre les explosions est exigée dans la sous-section 3.2.3.2, tableau C, colonne 17, peut-on effectuer simultanément une opération d’avitaillement ?  A Uniquement avec des bateaux avitailleurs, à condition que les dispositions concernant la protection contre les explosions soient respectées pour la marchandise dangereuse  B La décision est à l’appréciation de la société de transbordement  C Uniquement à la lumière du jour  D Oui pour les bateaux-citernes du type N fermé, non pour les autres |  |
| 130 06.0-12 | 7.2.4.76 | B |
|  | Pendant le chargement ou le déchargement d’un bateau-citerne du type N fermé, peut-on utiliser des câbles en matière synthétique pour l’amarrage ?  A On ne peut utiliser que des câbles en acier  B Uniquement si des câbles en acier empêchent le bateau de dériver  C Dans les bassins portuaires l’utilisation exclusive de câbles en acier est prescrite  D Uniquement lors du chargement ou du déchargement de marchandises pour le transport desquelles un feu ou cône bleu n’est pas exigé |  |
| 130 06.0-13 | 3.2.3.2, tableau C | D |
|  | Lors du transport de UN 2031 ACIDE NITRIQUE, à l’exclusion de l’acide nitrique fumant rouge, contenant au moins 65 % d'acide et au plus 70% d’acide, quel est le degré maximal de remplissage ?  A 90%  B 95%  C 96%  D 97% |  |
| 130 06.0-14 | 3.2.3.2, tableau C | C |
|  | Quelle signalisation doit porter un bateau-citerne transportant UN 1301 ACÉTATE DE VINYLE STABILISÉ ?  A De jour, deux cônes bleus et de nuit deux feux bleus  B Pour toutes les marchandises de la classe 3 il faut toujours utiliser un feu bleu, respectivement un cône bleu  C Le bateau doit porter la signalisation avec un feu bleu, respectivement un cône bleu  D Pour cette marchandise, aucune signalisation n’est prescrite |  |
| 130 06.0-15 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.3.7.2.5 | A |
|  | Que se passe-t-il avec la signalisation avec feu/cône bleu à bord d’un bateau-citerne qui a déchargé une cargaison d’essence mais dont les citernes à cargaison n’ont pas encore été dégazées ?  A La signalisation reste inchangée  B La signalisation doit être enlevée  C La signalisation peut être maintenue ou enlevée, selon les besoins  D La signalisation doit être montrée à mi-hauteur La signalisation doit être montrée à mi-hauteur |  |
| 130 06.0-16 | Connaissances générales de base | D |
|  | Le niveau de la cargaison liquide d’une citerne à cargaison fermée peut-il monter pendant le transport ?  A Non  B Oui, mais uniquement par fortes vagues  C Oui, mais uniquement en cas de chute de la pression atmosphérique (situation de mauvais temps)  D Oui, avant tout lorsque la cargaison liquide s’échauffe (par ex. par rayonnement solaire) |  |
| 130 06.0-17 | Connaissances générales de base | B |
|  | Pourquoi ne faut-il pas remplir les citernes à cargaison à ras bord ?  A Parce que la cargaison ne pourrait pas se déplacer librement avec les vagues  B Parce que le liquide se dilate en cas d’échauffement et peut provoquer des dommages au bateau et/ou peut s’écouler de la citerne  C Rien ne s’oppose à un remplissage jusqu’à ras bord  D Parce que le remplissage jusqu’à ras bord prendrait trop de temps. Cela entraînerait une occupation disproportionnée du poste de transbordement |  |
| 130 06.0-18 | 7.2.4.1 | C |
|  | Quelles sont les prescriptions applicables au transport de marchandises dangereuses en colis sur des bateaux-citernes ?  A Le transport de colis sur des bateaux-citernes est interdit  B Le transport de colis sur des bateaux-citernes est autorisé pour autant que les quantités exemptées ne sont pas dépassées  C Le transport de colis dans la zone de cargaison est interdit sauf s’il s’agit de cargaisons restantes, d’eaux de lavage, de résidus de cargaison et de slops contenus dans pas plus de six récipients pour produits résiduaires et récipients pour slops agréés à cette fin, d’une capacité ne dépassant pas 12 m³ au total ou s’il s’agit de 30 échantillons de cargaison au maximum  D 50 000 kg sont admis au maximum, toutefois sous réserve de respecter les interdictions de chargement en commun |  |
| 130 06.0-19 | Connaissances générales de base | B |
|  | Une citerne à cargaison vide d’une capacité de 200 m3 est fermée de manière que l’air ne puisse plus en sortir. Par après on pompe 20 m3 de liquide dans cette citerne à cargaison. Quelle est environ la pression absolue dans la citerne à cargaison après le remplissage de ce liquide ?  A 100 kPa  B 110 kPa  C 180 kPa  D 220 kPa |  |
| 130 06.0-20 | Connaissances générales de base | B |
|  | Une citerne à cargaison vide d’une capacité de 300 m3 est fermée de manière que l’air ne puisse plus en sortir. Par après on y pompe 15 m3 de liquide. Quelle est environ la pression absolue dans la citerne à cargaison après le remplissage de ce liquide ?  A Moins que 100 kPa  B Plus que 100 kPa  C La pression absolue  D Pas d’augmentation de la pression |  |
| 130 06.0-21 | Connaissances générales de base | A |
|  | Le liquide dans la citerne à terre (voir croquis) a la même masse volumique que l’eau. Les vannes de la citerne à cargaison du bateau sont fermées. Quelle surpression s’exerce sur la tuyauterie de chargement ? |  |
| Schieber = vanne | | |
|  | A 50 kPa  B 100 kPa  C 500 kPa  D 1000 kPa |  |
| 130 06.0-22 | Connaissances générales de base | C |
|  | Quelle doit être la capacité minimale de la citerne à cargaison pour charger une quantité de 285 m3 si le degré maximal admissible de remplissage est de 95% ?  A 280 m3  B 290 m3  C 300 m3  D 310 m3 |  |
| 130 06.0-23 | supprimé (30.9.2014) |  |
| 130 06.0-24 | 7.2.4.7.1 | A |
|  | À quels emplacements peut-on charger et décharger des bateaux-citernes ?  A Aux emplacements agréés par l’autorité compétente  B À tous les emplacements situés à l’extérieur de zones urbaines  C Dans les ports pétroliers  D À tous les emplacements estimés appropriés par le conducteur |  |
| 130 06.0-25 | 3.2.3.1, 3.2.3.2, tableau C | A |
|  | Quelle matière ci-dessous cristallise à une température d’environ 6 °C ?  A UN 1114 BENZÈNE  B UN 1090 ACÉTONE  C UN 1125 n-BUTYLAMINE  D UN 1282 PYRIDINE |  |
| 130 06.0-26 | 3.2.3.1, 3.2.3.2, tableau C | C |
|  | Quelle matière ci-dessous peut être chargée à une température inférieure à 4 °C dans un bateau-citerne sans possibilité de chauffage de la cargaison ?  A UN 1114 BENZÈNE  B UN 1145 CYCLOHEXANE  C UN 2055 STYRÈNE, MONOMÈRE, STABILISÉ  D UN 1307 p-XYLÈNE |  |
| 130 06.0-27 | Connaissances générales de base | C |
|  | À quoi faut-il veiller si, après le chargement de UN 1203 ESSENCE, 4 autres citernes à cargaison doivent être chargées de UN 1202 GAZOLE ?  A À mettre sous pression les citernes à cargaison qui doivent être chargées de gazole  B À prendre les mêmes mesures de sécurité que lors du chargement d’un bateau-citerne du type N ouvert  C À prendre les mêmes mesures de sécurité que lors du chargement d’essence  D À ce que les couvercles des citernes à cargaison vides soient ouverts pour que les gaz susceptibles de s’être formés puissent s’évacuer |  |
| 130 06.0-28 | Connaissances générales de base | C |
|  | À quoi sert l’espace libre au-dessus de la cargaison, lorsqu’une citerne à cargaison est chargée jusqu’au degré de remplissage maximal admissible ?  A À pouvoir mieux prendre des échantillons  B À pouvoir prendre en charge de la cargaison supplémentaire  C À permettre la dilatation de la cargaison  D Aucune des réponses A, B et C n’est bonne |  |
| 130 06.0-29 | Connaissances générales de base | C |
|  | Lors du transport de marchandises dangereuses, pourquoi couvre-t-on couvre parfois la cargaison avec de l’azote ?  A Pour éviter le mouvement de la cargaison  B Pour refroidir la cargaison  C Pour isoler la cargaison de l’air extérieur  D Pour maintenir constante la température de la cargaison |  |
| 130 06.0-30 | 7.2.4.10.1, 8.6.3 | D |
|  | Quand peut-on commencer le chargement et le déchargement des bateaux-citernes ?  A Après que le cahier de chargement aura été contrôlé par l’autorité compétente  B Après que la personne compétente de l’installation à terre pour le transbordement aura contrôlé les citernes à cargaison  C Après que la conduite de retour de gaz aura été branchée  D Après avoir répondu OUI à toutes les questions pertinentes de la liste de contrôle. |  |
| 130 06.0-31 | 3.2.3.2, tableau C | B |
|  | Quel est le degré maximal de remplissage de UN 1203 ESSENCE POUR MOTEURS D’AUTOMOBILES CONTENANT PLUS DE 10% DE BENZÈNE ?  A 91%  B 95%  C 97%  D 98% |  |
| 130 06.0-32 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.21.3 | B |
|  | Jusqu’à quel degré maximal de remplissage peut-on remplir les citernes à cargaison avec UN 1230 MÉTHANOL si, selon le certificat d’agrément, la densité relative admise est de 1,1 ?  A Jusqu'à 97%  B Jusqu'à 95%  C Jusqu'à 91%  D Jusqu'à 85% |  |
| 130 06.0-33 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.21.3 | B |
|  | Jusqu’à quel degré maximal de remplissage peut-on remplir les citernes à cargaison avec UN 1662 NITROBENZÈNE si selon le certificat d’agrément, la densité relative admise est de 1,1 ?  A Jusqu'à 95%  B Jusqu'à 90,9%  C Jusqu'à 93,3%  D Jusqu'à 85% |  |
| 130 06.0-34 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.21.3 | C |
|  | Jusqu’à quel degré maximal de remplissage peut-on remplir les citernes à cargaison avec UN 1999 GOUDRONS LIQUIDES, si la température de la matière est de 85 °C?  A Jusqu'à 95%  B Jusqu'à 91%  C Jusqu'à 97%  D Jusqu'à 85% |  |
| 130 06.0-35 | 3.2.3.1, 3.2.3.2, tableau C, colonne 20, 3.2.4.3 | A |
|  | Pourquoi ne doit-on pas remplir les espaces de double coque avec de l’eau de ballastage pendant le transport de UN 1780 CHLORURE DE FUMARYLE à bord d’un bateau-citerne de type N ?  A Parce que la matière réagit violemment avec l’eau  B Parce que les espaces de double coque ne doivent pas être utilisés comme citernes de ballastage  C Parce que les espaces de double coque ne peuvent être utilisés comme citernes de ballastage que lorsque les citernes à cargaison sont vides  D Parce qu'il doit toujours être possible de ventiler les espaces de double coque de bateaux du type N |  |
| 130 06.0-36 | 3.2.3.1, 3.2.3.2, tableau C, colonne 20 | B |
|  | Pour améliorer la stabilité du cap par vent fort, peut-on remplir les espaces de double coque avoisinants avec de l’eau de ballastage lors du transport de UN ACIDE SULFURIQUE ?  A Oui, cela est permis  B Non, cela est interdit avec cette cargaison  C Oui, cela est permis à condition que les espaces de double coque ne soient remplis qu’à 90%  D Oui, cela est permis à condition que les espaces de double coque soient totalement remplis |  |
| 130 06.0-37 | 1.2.2.1 | C |
|  | À combien de degrés Celsius correspondent 279 Kelvin ?  A 276 °C  B 552 °C  C 6 °C  D 12 °C |  |
| 130 06.0-38 | supprimé (21.09.2022) | D |
| 130 06.0-39 | 7.2.4.1.1 | D |
|  | Un bateau transporte UN 1294 TOLUÈNE. Combien d’échantillons de cargaison et de quelle contenance maximale par récipient peut-on emporter à bord de ce bateau ?  A 30 récipients de 1000 cl  B 10 récipients de 1000 cl  C 10 récipients de 500 ml  D 30 récipients de 500 ml |  |
| 130 06.0-40 | 7.2.4.1.2 | C |
|  | À bord d’un bateau déshuileur, est-il permis d’avoir des récipients pour déchets huileux et graisseux ?  A Non, cela n’est pas permis  B Oui, cela est permis si la quantité brute ne dépasse pas 5 000 kg et s’ils sont placés de manière sûre dans la zone de cargaison  C Oui, cela est permis si la capacité maximale des récipients ne dépasse pas 2 m3 et s’ils sont placés de manière sûre dans la zone de cargaison  D Oui, cela est permis sans limitation |  |
| 130 06.0-41 | 7.2.4.10.4 | B |
|  | Selon l’ADN, lorsqu’un bateau avitailleur remet des produits pour l’exploitation du bateau à un bateau-citerne chargé de produits chimiques inflammables, faut-il remplir une liste de contrôle ?  A Oui, une liste de contrôle doit être remplie pour chaque activité de chargement et de déchargement  B Non, cela n’est pas exigé  C Oui, parce que le bateau est chargé de matières inflammables  D Oui, mais uniquement lorsque la quantité remise est supérieure à 30 m3 |  |
| 130 06.0-42 | 7.2.4.16.6 | C |
|  | Quelle pression ne doit pas être dépassée au point de raccordement lorsqu’un bateau est déchargé et que la conduite d'évacuation de gaz est reliée au bateau ?  A 30 kPa  B 40 kPa  C La pression d’ouverture de la soupape de dégagement à grande vitesse  D La pression d’ouverture de la soupape de dégagement à grande vitesse ne doit pas être dépassée de plus de 10 kPa |  |
| 130 06.0-43 | supprimé (2011) |  |
| 130 06.0-44 | 9.3.1.18, 9.3.2.18, 9.3.3.18 | A |
|  | À bord d’un bateau équipé d'une installation de gaz inerte, quelle surpression doit au minimum être capable de maintenir l’installation dans les citernes à cargaison ?  A 7 kPa  B 8 kPa  C 10 kPa  D 15 kPa |  |
| 130 06.0-45 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.28.3 | B |
|  | Que doit-on faire si, lors du transport de UN 1230 MÉTHANOL, la pression interne de la citerne à cargaison dépasse 40 kPa ?  A Ouvrir la soupape de dégagement à grande vitesse des citernes à cargaison de manière à ce que la surpression puisse être réduite  B Mettre immédiatement en action l’installation de pulvérisation d’eau  C Mettre l’installation de pulvérisation d’eau prête à l’emploi de manière à ce qu’elle puisse être mise en action dès que la pression interne de la citerne à cargaison dépasse 50 kPa  D Évacuer la surpression interne à travers le dispositif détente sans danger des citernes à cargaison |  |
| 130 06.0-46 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.13 | D |
|  | À bord de bateaux transportant UN 2448 SOUFRE, FONDU, peut-on obturer les sabords des garde-pieds ?  A Les sabords des garde-pieds peuvent être obturés pendant le chargement  B Les sabords des garde-pieds peuvent être obturés pendant le chargement et le déchargement  C Les sabords des garde-pieds ne peuvent être obturés que pendant le transport  D Les sabords des garde-pieds ne peuvent pas être obturés pendant le chargement |  |
| 130 06.0-47 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.13 | B |
|  | Les sabords des garde-pieds de bateaux transportant UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. peuvent-ils être obturés ?  A Les sabords des garde-pieds ne peuvent être obturés que pendant le chargement  B Les sabords des garde-pieds peuvent être obturés pendant le chargement et le déchargement  C Les sabords des garde-pieds ne peuvent être obturés que pendant le transport  D Les sabords des garde-pieds ne peuvent pas être obturés pendant le chargement |  |
| 130 06.0-48 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.13 | D |
|  | Les sabords des garde-pieds de bateaux transportant UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A peuvent-ils être obturés pendant le voyage ?  A Les sabords des garde-pieds ne peuvent être obturés que pendant le chargement  B Les sabords des garde-pieds ne peuvent pas être obturés que pendant le chargement et le déchargement  C Les sabords des garde-pieds ne peuvent être obturés que pendant le transport  D Les sabords des garde-pieds ne peuvent pas être obturés pendant le voyage |  |
| 130 06.0-49 | 3.2.3.1 | B |
|  | Avec quel code sont signalées dans la colonne (5), danger, du tableau C, à la sous-section 3.2.3.2 les matières ayant une action à plus long terme sur la santé (cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) ?  A N1, N2 ou N3  B CMR  C F ou S  D inst. |  |
| 130 06.0-50 | 3.2.3.1 | C |
|  | Avec quel code sont signalées dans la colonne (5), dangers, du tableau C, dans la sous-section 3.2.3.2 les matières qui surnagent à la surface de l’eau, ne s’évaporent pas et sont difficilement solubles dans l’eau ?  A N1, N2 ou N3  B CMR  C F  D inst. |  |
| 130 06.0-51 | 3.2.3.1 | C |
|  | Avec quel code sont signalées dans la colonne (5), dangers, du tableau C, dans la sous-section 3.2.3.2 les matières qui sombrent au fond de l’eau et sont difficilement solubles ?  A N1, N2 ou N3  B CMR  C S  D F |  |
| 130 06.0-52 | 3.2.3.1 | A |
|  | Avec quel code sont signalées dans la colonne (5), dangers, du tableau C l, dans la sous-section 3.2.3.2 les matières dangereuses du point de vue de l’environnement répondant aux critères de toxicité aiguë ou chronique ?  A N1, N2 ou N3  B CMR  C S  D F |  |
| 130 06.0-53 | supprimé (27.09.2016) |  |
| 130 06.0-54 | supprimé (19.09.2018) |  |
| 130 06.0-55 | supprimé (27.09.2016) |  |
| 130 06.0-56 | supprimé (19.09.2018) |  |
| 130 06.0-57 | 7.2.5.0.1 | B |
|  | Que doit-on faire de la signalisation « cône bleu » ou « feu bleu » d’un bateau-citerne lorsque l’on dispose d’une attestation d'exemption de gaz valable ?  A La signalisation doit rester visible  B Le bateau ne nécessite pas de signalisation  C La police de la navigation doit décider si le bateau doit ou non porter la signalisation  D La signalisation est placée à mi-hauteur |  |

| Navigation - Bateaux-citernes  Objectif d’examen 7: Documents | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 130 07.0-01 | 1.16.1.2.2 | A |
|  | Qu’atteste le certificat d’agrément d’un bateau-citerne admis au transport de matières liquides inflammables ?  A Que la construction et l’équipement du bateau répondent aux prescriptions applicables de l’ADN  B Que la construction, l’aménagement et l’équipement du bateau répondent aux dispositions des prescriptions techniques générales  C Que le bateau a été construit sous la surveillance d’une société de classification agréée et qu’il a été agréé par elle pour le transport de marchandises dangereuses  D Que la construction, l’aménagement, l’équipement et la composition de l’équipage répondent aux dispositions internationales pour le transport de carburants et combustibles liquides |  |
| 130 07.0-02 | 7.2.4.10, 8.6.3 | C |
|  | Dans quels endroits de l’ADN, est décrite la liste de contrôle et son utilisation ?  A Dans la section 1.2.1  B Dans la sous-section 3.2.3.2, tableau C  C Dans la sous-section 7.2.4.10 et dans la section 8.6.3  D Dans la sous-section 9.3.3.10 |  |
| 130 07.0-03 | 7.2.4.10.1 | C |
|  | Quand doit être remplie la liste de contrôle selon le modèle figurant dans la section 8.6.3 ?  A Pendant le chargement et le déchargement de marchandises dangereuses pour lesquelles la quantité maximale est limitée selon le paragraphe 7.1.4.1.3  B Lors du transbordement de marchandises dangereuses de la classe 1  C Avant le début du chargement ou du déchargement d’un bateau-citerne  D Lors du transbordement de marchandises dangereuses pour lesquelles les documents de transport exigent l’établissement de listes de contrôle |  |
| 130 07.0-04 | 7.2.4.10.1 | B |
|  | En combien d’exemplaires doit être remplie la liste de contrôle selon le modèle figurant dans la section 8.6.3 ?  A En un exemplaire  B En deux exemplaires  C En trois exemplaires  D Selon les indications du poste de transbordement |  |
| 130 07.0-05 | 7.2.4.10.1 | B |
|  | Qui doit signer la liste de contrôle ?  A Le conducteur et un autre membre de l’équipage  B Le conducteur ou une personne mandatée par celui-ci et la personne responsable du chargement et du déchargement aux installations à terre  C Le conducteur ou une personne mandatée par celui-ci et un représentant de l’autorité compétente  D La liste de contrôle n’a pas besoin d’être signée, elle n’est qu’un aide-mémoire pour le conducteur pour que le transbordement s’effectue sans problème |  |
| 130 07.0-06 | 7.2.4.10.1 | D |
|  | Qui doit signer la liste de contrôle qui doit être remplie pour un bateau-citerne avant le chargement ou le déchargement de marchandises dangereuses ?  A Elle doit être remplie par la personne responsable de l’installation à terre et signée par le conducteur ou une personne à bord mandatée par celui-ci  B Elle doit être remplie par le conducteur et signée par la personne responsable de l’installation à terre  C La liste de contrôle doit être remplie et signée par le conducteur ou par la personne responsable de l’installation à terre  D La liste de contrôle doit être remplie et signée par le conducteur ou par une personne à bord mandatée par celui-ci à bord et par la personne responsable de la manutention aux installations à terre |  |
| 130 07.0-07 | 7.2.4.10.3 | C |
|  | Dans quelle langue ou dans quelles langues au minimum doit être imprimée la liste de contrôle ?  A Dans une langue officielle du pays où a lieu le chargement ou le déchargement  B En anglais, français et en néerlandais  C Dans une langue comprise par le conducteur et dans une langue comprise par la personne responsable de la manutention aux installations à terre  D En cas de transports internationaux, en anglais et en français, en cas de transports nationaux dans une langue officielle du pays où a lieu le transport |  |
| 130 07.0-08 | 8.6.3 | D |
|  | Dans quelle section de l’ADN, figure un modèle de la liste de contrôle visée dans la sous-section 7.2.4.10 ?  A Dans la section 1.2.1  B Dans la section 3.2.3  C Dans la section 8.6.2  D Dans la section 8.6.3 |  |
| 130 07.0-09 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 130 07.0-10 | 7.2.2.19.1 | D |
|  | Un bateau-citerne vide a transporté en tant que dernière cargaison UN 1202 GAZOLE.  Ce bateau-citerne peut-il prendre à couple une barge de poussage chargée de 200 tonnes de blé ?  A Oui, mais uniquement si les deux bateaux portent la bonne signalisation par cônes  B Non, cela est interdit  C Oui, la barge n’a pas besoin de certificat d’agrément dans ce cas  D Oui, mais uniquement si la barge est également munie d’un certificat d’agrément |  |
| 130 07.0-11 | 7.2.2.19.1 | A |
|  | Un bateau-citerne vide et dégazé (avec attestation d’exemption de gaz) peut-il être emmené par un bateau à marchandises sèches ?  A Oui, le bateau à marchandises sèches n’a pas besoin de certificat d’agrément  B Oui, le bateau à marchandises sèches a besoin d’un certificat d’agrément  C Non, le bateau-citerne ne peut en aucun cas être emmené à couple  D Oui, à condition que le bateau à marchandises sèches soit également vide |  |
| 130 07.0-12 | supprimé (03.12.2008) |  |
| 130 07.0-13 | 5.4.3.2 | A |
|  | À bord d’un bateau-citerne, qui doit s’assurer que les personnes à bord comprennent correctement les consignes écrites et sont capables de les appliquer correctement ?  A Le conducteur du bateau-citerne  B L’expéditeur des marchandises dangereuses  C Le remplisseur des marchandises dangereuses  D Le propriétaire du bateau-citerne |  |
| 130 07.0-14 | 7.2.2.19.1 | D |
|  | Dans un convoi, un automoteur-citerne transporte des marchandises dangereuses. La barge-citerne transporte une matière non dangereuse, donc non soumise à l’ADN. Les deux bateaux doivent-ils avoir un certificat d’agrément ?  A Uniquement l’automoteur-citerne  B Non  C Uniquement la barge-citerne  D Oui |  |
| 130 07.0-15 | 8.6.1.3, 9.3.3.25.9 | A |
|  | Dans quel document est fixé le débit maximal de chargement admissible pour un bateau-citerne du type N ?  A Dans le certificat d’agrément ou dans les instructions de chargement  B Dans le certificat de bateau  C Dans la liste de contrôle  D Dans la liste des matières du bateau et dans les instructions pour les débits de chargement et de déchargement |  |
| 130 07.0-16 | Connaissances générales de base, 7.2.3.7.1.6, 7.2.3.7.2.6 | C |
|  | Quand une attestation d’exemption de gaz établie par un expert agréé perd-elle sa validité ?  A Dès qu’un membre de l’équipage a délivré une nouvelle attestation d’exemption de gaz  B Trois mois après la date de délivrance  C Lorsque des matières, gaz ou vapeurs toxiques ou inflammables se trouvent à nouveau à bord  D Après une réparation, dès que le bateau quitte le chantier naval |  |
| 130 07.0-17 | 7.2.4.11.2 | B |
|  | Que doit noter le conducteur d’un bateau-citerne dans le plan de chargement ?  A Le No ONU ou le numéro d’identification et la classe par citerne à cargaison et, si connu, le numéro du certificat d’agrément  B Le No ONU ou le numéro d’identification, la désignation officielle de la matière, la classe et les dangers secondaires ainsi que, si connu, le groupe d’emballage pour chaque citerne à cargaison  C Le No ONU ou le numéro d’identification pour chaque citerne à cargaison et la longueur et la largeur du bateau-citerne  D Le No ONU ou le numéro d’identification, la masse et la classe |  |
| 130 07.0-18 | 5.4.1.1.6.5 | A |
|  | Selon l’ADN, dans quel cas le conducteur doit-il remplir lui-même un document de transport ?  A Lorsque les citernes à cargaison sont vides ou déchargées  B Après le chargement lorsque l’expéditeur envoie les documents de transport au destinataire  C Uniquement lorsque les citernes à cargaison sont déchargées mais pas encore dégazées et que le bateau doit prendre une autre cargaison  D Uniquement lorsque les citernes à cargaison sont déchargées mais pas encore dégazées et que le bateau se rend dans un autre pays |  |
| 130 07.0-19 | 8.1.11 | B |
|  | Quel produit doit figurer sur la liste des matières du bateau pour qu’un document d'enregistrement des opérations en cours de transport soit nécessaire ?  A UN 1230 Méthanol  B UN 1203 Essence pour moteurs d'automobiles  C UN 1202 Carburant diesel  D UN 1830 Acide sulfurique contenant plus de 51% d'acide |  |
| 130 07.0-20 | 8.1.11 | B |
|  | Combien de temps au minimum le document d'enregistrement des opérations en cours de transport doit-il être conservé à bord ?  A Un mois  B Trois mois  C Six mois  D Douze mois |  |
| 130 07.0-21 | 1.16.1.2.5 | D |
|  | Quelles indications doit contenir la liste de matières du bateau délivrée par la société de classification ?  A Les marchandises dangereuses qui ne peuvent pas être transportées à bord de ce bateau  B Les marchandises dangereuses qui peuvent également être transportées en plus de celles du tableau C de la sous-section 3.2.3.2  C Jusqu’à quel degré de remplissage la citerne à cargaison peut être remplie  D Les marchandises dangereuses qui peuvent être transportées à bord de ce bateau |  |
| 130 07.0-22 | 1.16.1.2.2 | A |
|  | À quoi sert le certificat d’agrément d’un bateau-citerne ?  A Il atteste que le bateau est conforme aux prescriptions applicables de l’ADN  B Il atteste que le bateau a été jugée apte à transporter toutes les sortes de marchandises  C Il atteste que le bateau a été jugé apte par le chargeur à transporter des marchandises dangereuses  D Il atteste que le bateau répond aux prescriptions techniques générales |  |
| 130 07.0-23 | 1.16.1.3.1 | B |
|  | Quelle peut être la durée maximale d’un certificat d’agrément provisoire d’un bateau-citerne ?  A Deux mois  B Trois mois  C Six mois  D Douze mois |  |
| 130 07.0-24 | 5.4.3.2 | C |
|  | Dans quelle(s) langue(s) doivent être établies les consignes écrites si le conducteur ne comprend que l’allemand ?  A Uniquement dans la langue du remplisseur  B Au minimum dans la langue du remplisseur  C En allemand et dans une langue que l’expert peut lire et comprendre également  D En allemand, anglais et français |  |
| 130 07.0-25 | 7.2.4.12 | A |
|  | Quelles indications, entre autres, doivent figurer dans le document d'enregistrement des opérations en cours de transport ?  A Lieu de chargement et numéro UN  B Numéro officiel du bateau et lieu de déchargement  C Nom du conducteur et secteur de dégazage  D Numéro du certificat d'agrément et nombre des membres d'équipage |  |

| Navigation - Bateaux-citernes  Objectif d’examen 8: Dangers et mesures de prévention | | |
| --- | --- | --- |
| *Numéro* | *Source* | *Bonne réponse* |
| 130 08.0-01 | 8.3.5 | C |
|  | Sous quelles conditions peut-on effectuer des travaux de réparation nécessitant l’utilisation de courant électrique dans la zone de cargaison d'un bateau-citerne qui a déchargé des marchandises dangereuses ?  A Après le dégazage des citernes à cargaison  B Lorsque le bateau-citerne transporte des matières de la classe 3ou 8 pour lesquelles une protection contre les explosions n’est pas exigée dans la sous-section 3.2.3.2 tableau C, colonne (17)  C Lorsque le bateau ne séjourne pas à proximité ou à l’intérieur d’une zone assignée à terre et qu’il est muni d’une autorisation de l’autorité compétente ou d’une attestation confirmant le dégazage total du bateau  D Lorsque, après le dégazage, l’absence de gaz a été constatée avec certitude par le conducteur ou un responsable de l’armement au moyen d’un appareil de mesure de la concentration de gaz |  |
| 130 08.0-02 | 3.2.4.3 j, 8.1.5.1 | B |
|  | Quelle sorte de chaussures doit-on porter pour raison de sécurité sur un bateau-citerne lors du transbordement de liquides inflammables ?  A Des chaussures de protection en cuir  B Des bottes de protection  C Des bottes en caoutchouc  D Des chaussures fermées |  |
| 130 08.0-03 | 8.3.5 | C |
|  | Quels outils peut-on utiliser dans la zone de cargaison d’un bateau-citerne du type N chargé ?  A Lorsque des marchandises dangereuses sont chargées il est en principe interdit d’effectuer des réparations dans la zone de cargaison  B Des outils non chromés  C Des outils à main produisant peu d’étincelles  D Tous les outils métalliques |  |
| 130 08.0-04 | 7.2.3.1.2, 7.2.3.1.3 | A |
|  | Peut-on pénétrer dans les espaces de double coque et les doubles fonds de bateaux-citernes ?  A Oui, uniquement aux fins de contrôle et de nettoyage mais pas en cours de route  B Non, l’interdiction d’accès est générale  C Non, l’accès n’est autorisé qu’en cours de route aux fins de contrôle  D Il n’y a pas de prescriptions à ce sujet |  |
| 130 08.0-05 | 8.3.2 | D |
|  | Sur le pont d’un bateau-citerne, peut-on utiliser une lampe à câble baladeuse protégée contre les explosions ?  A Oui, pour autant qu’elle soit d’un type «certifié de sécurité», elle peut être utilisée sans restriction  B Oui  C Oui, mais uniquement pendant le chargement, le déchargement et le dégazage du bateau-citerne  D Non |  |
| 130 08.0-06 | supprimé (19.09.2018) |  |
| 130 08.0-07 | 8.3.4, 7.2.4.41 | A |
|  | Est-il permis de fumer à bord d’un bateau-citerne du type N ouvert qui a chargé 1 000t de UN 1202 GAZOLE ?  A Non, l’interdiction de fumer est applicable sur le pont de tous les bateaux-citernes du type N  B Non, il n’est permis de fumer à bord de bateaux-citernes du type N que lorsque le bateau est chargé de matières de la classe 8  C Oui, sur les bateaux-citernes du type N ouvert il est permis de fumer partout à bord  D Oui, il n’est interdit de fumer que sur le pont dans la zone de cargaison |  |
| 130 08.0-08 | 8.3.4, 7.2.3.41.1 | C |
|  | Est-il permis de fumer dans le logement d’un bateau-citerne du type N fermé qui transporte une matière pour laquelle aucune signalisation avec cône ou feu bleu n’est prescrite ?  A Oui, dans cette situation il est permis de fumer partout à bord  B Oui, le logement est considéré comme sphère privée  C Oui, à condition que les fenêtres, les portes et les écoutilles soient fermées ou que le système de ventilation soit réglé de sorte à maintenir une surpression d’au moins 0,1 kPa.  D Non, l’interdiction de fumer s’applique à l’ensemble du bateau |  |
| 130 08.0-09 | 8.1.6.1 | B |
|  | Sur un bateau-citerne du type N, dans quels intervalles de temps les extincteurs à main doivent-ils être vérifiés ?  A Tous les cinq ans, à l’occasion de la prolongation du certificat d’agrément  B Une fois tous les deux ans  C Tous les trois ans  D La vérification est laissée à l’appréciation du conducteur; mais, si possible, elle devrait être faite tous les deux ans au moins |  |
| 130 08.0-10 | 7.2.4.41 | C |
|  | Peut-on cuisiner sur une cuisinière à fioul ou utiliser une lampe à pétrole dans le logement pendant le déchargement d’un bateau-citerne du type N ouvert chargé de UN 1202 HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE ?  A Oui, mais uniquement après concertation avec le poste de transbordement  B Oui, pendant le transbordement de UN 1202 HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE cela n’entraîne aucun danger  C Non, pendant le chargement, le déchargement ou le dégazage, les feux et lumières non protégées sont interdits à bord du bateau  D Oui, à condition que tous les accès et ouvertures des logements soient fermés |  |
| 130 08.0-11 | supprimé (21.09.2022) | B |
| 130 08.0-12 | 9.3.3.52.3 | C |
|  | Quel marquage portent les équipements et installations électriques dont l’utilisation n’est pas autorisée pendant le chargement et le déchargement de UN 1203 ESSENCE ?  A Une inscription correspondante en allemand, français et néerlandais  B Des autocollants avec le signal d’avertissement correspondant (par ex. une ampoule incandescente barrée en rouge analogue au panneau «interdiction de fumer»)  C Un marquage rouge  D La couleur jaune ou des autocollants correspondants |  |
| 130 08.0-13 | 7.2.3.1.6 | B |
|  | Sous quelles conditions peut-on utiliser un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans une citerne ?  A Les appareils respiratoires autonomes peuvent être utilisés partout avec ou sans personne de surveillance  B La personne qui porte l’appareil respiratoire autonome doit porter les équipements de protection nécessaires, être assurée par une corde et être  C Un appareil respiratoire autonome ne peut être utilisé que si le conducteur en a été informé avant l’entrée  D Pour l’utilisation d’appareils de protection respiratoire il n’y a pas de prescriptions particulières. Toutefois, avant l’utilisation pour pénétrer dans les citernes, l’appareil de protection respiratoire autonome doit être vérifié quant à son fonctionnement |  |
| 130 08.0-14 | Connaissances générales de base | B |
|  | Par quoi peut se produire l’électricité statique ?  A Par la charge lente et continue des accumulateurs  B Par frottement les uns contre les autres de matières ou objets mauvais conducteurs électriques.  C Par l’établissement d’une liaison électrique entre l’installation à terre et le bateau  D Lors d’un choc métal contre métal |  |
| 130 08.0-15 | Connaissances générales de base | B |
|  | Que peut-on faire lors du chargement d’une citerne à cargaison pour réduire au minimum une charge en électricité statique ?  A Démonter les coupe-flammes  B Commencer le remplissage avec un débit réduit jusqu’à ce que l’orifice de la tuyauterie de remplissage trempe dans le liquide  C Commencer le remplissage avec un débit augmenté pour que l’orifice de la tuyauterie de remplissage trempe rapidement dans le liquide  D Varier constamment le débit de chargement |  |
| 130 08.0-16 | 7.2.3.31.2 | D |
|  | À quoi doit-on veiller si une automobile ou un canot à moteur doit être pris à bord d’un bateau-citerne du type N ?  A Il faut obtenir l’autorisation de l’autorité compétente  B Pour les bateaux-citernes du type N il n’y a pas de prescriptions à ce sujet  C Si la batterie a été démontée auparavant et si le moteur a refroidi, l’endroit où sont placés l’automobile ou le canot n’a aucune importance  D L’automobile ou le canot doivent être placés en dehors de la zone de cargaison |  |
| 130 08.0-17 | 8.3.5 | A |
|  | Sur le pont d’un bateau-citerne chargé de marchandises dangereuses, en dehors de la zone de cargaison, peut-on effectuer des travaux de réparations exigeant l’utilisation de feu ?  A Non, on ne peut faire cela que lorsque le bateau est muni d’une autorisation de l’autorité compétente ou d’une attestation confirmant le dégazage total du bateau  B Oui, mais uniquement si pour les travaux une distance de 3m est respectée par rapport à la zone de cargaison  C Oui, mais uniquement si deux extincteurs supplémentaires sont mis à disposition  D Non, les travaux doivent être effectués par un expert habilité à cet effet |  |
| 130 08.0-18 | 8.3.5 | A |
|  | Est-il permis de faire des travaux de soudure dans la salle des machines d’un bateau-citerne faisant route qui est chargé de UN 1203 ESSENCE ?  A Oui, pour autant que les portes et orifices soient fermés  B Oui, mais uniquement si la salle des machines a été déclarée exempte de gaz par un expert  C Non, en aucun cas  D Non, pas sur un bateau faisant route, uniquement au chantier naval |  |
| 130 08.0-19 | Connaissances générales de base | A |
|  | Pourquoi les tuyaux flexibles des machines à laver les citernes doivent-ils être contrôlés régulièrement du point de vue de leur conductibilité électrique ?  A Pour éviter une charge en électricité statique  B Pour éviter une charge des serpentins de chauffage  C Pour éviter une charge de l’eau de lavage  D Pour éviter une charge des citernes à cargaison |  |
| 130 08.0-20 | 8.3.5 | A |
|  | À bord d’un bateau-citerne du type N ouvert avec coupe-flammes, est-il permis d’effectuer un travail au couvercle d’une citerne au moyen d’une perceuse électrique non agréée pour cette zone ?  A Uniquement avec l’autorisation de l’autorité compétente ou avec une attestation confirmant le dégazage total du bateau et si le bateau ne séjourne pas à proximité ou à l’intérieur d’une zone assignée à terre  B Uniquement s’il s’agit d’une perceuse de 24 V  C Uniquement si c’est fait par des personnes autorisées, spécialement qualifiées  D Uniquement si l’équipage a effectué les mesures nécessaires et qu’il n’y a pas de danger d’explosion |  |
| 130 08.0-21 | Connaissances générales de base | A |
|  | Les citernes à cargaison ne doivent être nettoyées au jet d’eau que si auparavant elles ont été ventilées. Pourquoi ?  A À cause du danger de charge électrostatique  B Parce qu’il y a encore trop de résidus de plomb collés aux parois  C Parce que les restes de cargaison sont alors trop dilués  D Parce que sinon les résidus de cargaison ne peuvent pas être séparés des citernes rouillées |  |
| 130 08.0-22 | 7.2.3.1.5, 7.2.3.1.6 | A |
|  | Peut-on de pénétrer dans une citerne à cargaison vide dont on ne connaît pas la cargaison précédente sans appareil de protection respiratoire autonome pour y mesurer la concentration de gaz si le détecteur de gaz ne fonctionne pas ?  A Non, car on n’a pas vérifié la présence de gaz toxiques et la teneur en oxygène n’a pas été mesurée  B Oui, car la citerne à cargaison est maintenant exempte de gaz  C Non, car il faut mesurer deux fois au moins avec deux appareils différents, dans un laps de temps de dix minutes  D Oui, mais uniquement si la personne qui pénètre dans la citerne à cargaison utilise un harnais de sécurité et un masque à filtre |  |
| 130 08.0-23 | 7.2.3.1.6 | A |
|  | Si un membre d’équipage doit effectuer des travaux de nettoyage dans une citerne à cargaison dont la teneur en oxygène n’a pas pu être mesurée, lequel des équipements de sécurité suivant ne doit pas être utilisé ?  A Un masque complet avec filtre  B Des bottes de protection  C Un harnais de sécurité  D Une tenue de protection |  |
| 130 08.0-24 | supprimé (2012) |  |
| 130 08.0-25 | 3.2.3.2, tableau C, 3.2.3.3, 3.2.3.4, 8.1.5.1 | A |
|  | Quel type de masque ou appareil de protection respiratoire doit se trouver à bord d’n bateau-citerne transportant des marchandises dangereuses de la classe 3 pour lesquelles une protection contre les explosions est exigée ?  A Un appareil de protection respiratoire approprié dépendant de l’air ambiant  B Un appareil à air comprimé  C Un demi-masque sans filtre  D Un masque à poussière |  |
| 130 08.0-26 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.8 | C |
|  | Quand faut-il utiliser des masques à filtre ?  A Lors de travaux dans une citerne à cargaison non nettoyée  B Lorsque l’on pénètre dans une citerne à cargaison et que cela est exigé au tableau C de la sous-section 3.2.3.2  C Lors de la prise d’échantillons si un toximètre est exigé au tableau C de la sous-section 3.2.3.2  D Lorsque dans la citerne à cargaison il y a 21% en volume d’oxygène |  |
| 130 08.0-27 | Connaissances générales de base | C |
|  | Pendant le chargement d’un bateau-citerne un Sinker est parvenu dans l’eau. Que se passe-t-il avec la matière ?  A La matière va se répandre à la surface de l’eau et ensuite s’évaporer  B La matière va se mélanger avec l’eau  C La matière va sombrer au fond  D La matière va se répandre à la surface de l’eau et ne va pas s’évaporer |  |
| 130 08.0-28 | 7.2.3.44 | C |
|  | À bord d’un bateau-citerne, peut-on effectuer des travaux de nettoyage avec des liquides ayant un point d’éclair inférieur à 55 °C ?  A Oui, mais uniquement à l’extérieur de la zone de cargaison  B Oui, mais uniquement dans la salle des machines  C Oui, mais uniquement dans de la zone de danger d’explosion  D Oui, mais uniquement s’il y a un extincteur à proximité |  |
| 130 08.0-29 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.8 | A |
|  | Selon l’ADN, les personnes qui raccordent le tuyau ou le bras de chargement doivent-elles porter une protection respiratoire pour charger UN 1202 GAZOLE si la cargaison précédente était également UN 1202 GAZOLE ?  A Non cela n’est pas exigé pour ce produit  B Non, l’ADN ne connaît pas une telle obligation  C Oui, cela est prescrit pour ce produit également  D Oui, cela est prescrit à moins que l’autorité compétente n’établisse une dispense |  |
| 130 08.0-30 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.8 | B |
|  | Selon l’ADN, les personnes qui raccordent le tuyau ou le bras de chargement pour charger UN 2079, DIETHYLENETRIAMINE doivent-elles porter une protection respiratoire si la cargaison précédente était UN 1202 GASOIL et si les citernes à cargaison ont été nettoyées et dégazées ?  A Non, l’ADN ne connaît pas une telle obligation  B Non cela n’est pas exigé pour ce produit  C Oui, cela est prescrit pour ce produit également  D Cela n’est exigé que pour les bateaux du type C mais non pour les bateaux du type N |  |
| 130 08.0-31 | 3.2.3.2, tableau C, 7.2.4.16.8 | C |
|  | Selon l’ADN, les personnes qui raccordent le tuyau ou le bras de chargement pour charger UN 2289, ISOPHORONEDIAMINE à bord d’un bateau-citerne doivent-elles porter un équipement de protection ?  A Non, l’ADN ne connaît pas une telle obligation  B Non cela n’est pas exigé pour ce produit  C Oui, cela est prescrit pour ce produit également.  D Non, cela n’est pas exigé car à bord des bateaux-citernes du type N la présence d’équipements de sécurité à bord n’est pas prescrite |  |
| 130 08.0-32 | 3.2.3.1, 3.2.3.2, tableau C, 3.2.3.3, 3.2.3.4, 8.1.5.1 | A |
|  | Selon l’ADN, faut-il toujours à bord d’un bateau-citerne transportant des marchandises dangereuses un appareil détecteur de gaz inflammables ?  A Non, uniquement lorsque cela est exigé au tableau C de la sous-section 3.2.3.2  B Oui, cela fait partie de l’équipement de base  C Oui, sinon le bateau n’obtient pas de certificat d’agrément  D Non, cela est uniquement prescrit lorsqu’un bateau transporte des marchandises de la classe 3 |  |
| 130 08.0-33 | 1.2.1 | A |
|  | Selon l’ADN, qu’est-ce qu’un «feu continu» ?  A La combustion stabilisée pour une durée indéterminée  B La combustion stabilisée pour une courte durée  C Un feu suivi d’une explosion  D Un feu si intense qu’il se produit une onde de choc |  |
| 130 08.0-34 | 3.2.3.2, tableau C, 3.2.3.3, 3.2.3.4, 8.1.5.1 | C |
|  | Selon l’ADN, faut-il toujours à bord d’un bateau-citerne transportant des marchandises dangereuses un dispositif de sauvetage pour chaque personne se trouvant à bord ?  A Non, cela n’est obligatoire que si c’est expressément exigé par la consigne écrite  B Oui, car lors du transport de marchandises dangereuses on court toujours le risque de devoir fuir après une catastrophe  C Non, uniquement si cela est exigé au tableau C de la sous-section 3.2.3.2  D Non, sauf si cela est exigé dans le document de transport |  |
| 130 08.0-35 | 3.2.3.2, tableau C, 3.2.3.3, 3.2.3.4, 8.1.5.1 | C |
|  | Selon l’ADN, faut-il à bord de chaque bateau-citerne transportant des marchandises dangereuses une paire de bottes de protection pour chaque membre de l’équipage ?  A Oui, cela s’applique à tous les bateaux transportant des marchandises dangereuses  B Non, cela ne s’applique qu’aux bateaux à marchandises sèches  C Oui, cela s’applique à tous les bateaux-citernes  D Non, selon l’ADN uniquement des chaussures de protection sont prescrites |  |
| 130 08.0-36 | 3.2.3.2, tableau C, 8.1.5.1 | D |
|  | Selon l’ADN, la présence à bord d’appareils de protection respiratoire autonomes est-elle prescrite ?  A Oui, à bord de tous les bateaux-citernes transportant des liquides inflammables  B Oui, aussi bien à bord des bateaux à marchandises sèches qu’à bord des bateaux-citernes  C Oui, mais uniquement à bord des bateaux-citernes  D Non, cela dépend si l’on veut pénétrer dans un local fermé |  |
| 130 08.0-37 | 3.2.3.2, tableau C, 8.1.5.1 | A |
|  | Où peut-on trouver quel type de filtre doit être utilisé pour un appareil de protection respiratoire dépendant de l’air ambiant exigé dans l’ADN ?  A Dans les instructions du fabricant du filtre  B Dans le tableau C de la sous-section 3.2.3.2 de l’ADN  C Dans le document de transport  D Dans le tableau B de la section 3.2.2 de l’ADN |  |

1. \* Diffusée en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/10 [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* A/76/6 (Sect.20), par. 20.76. [↑](#footnote-ref-3)